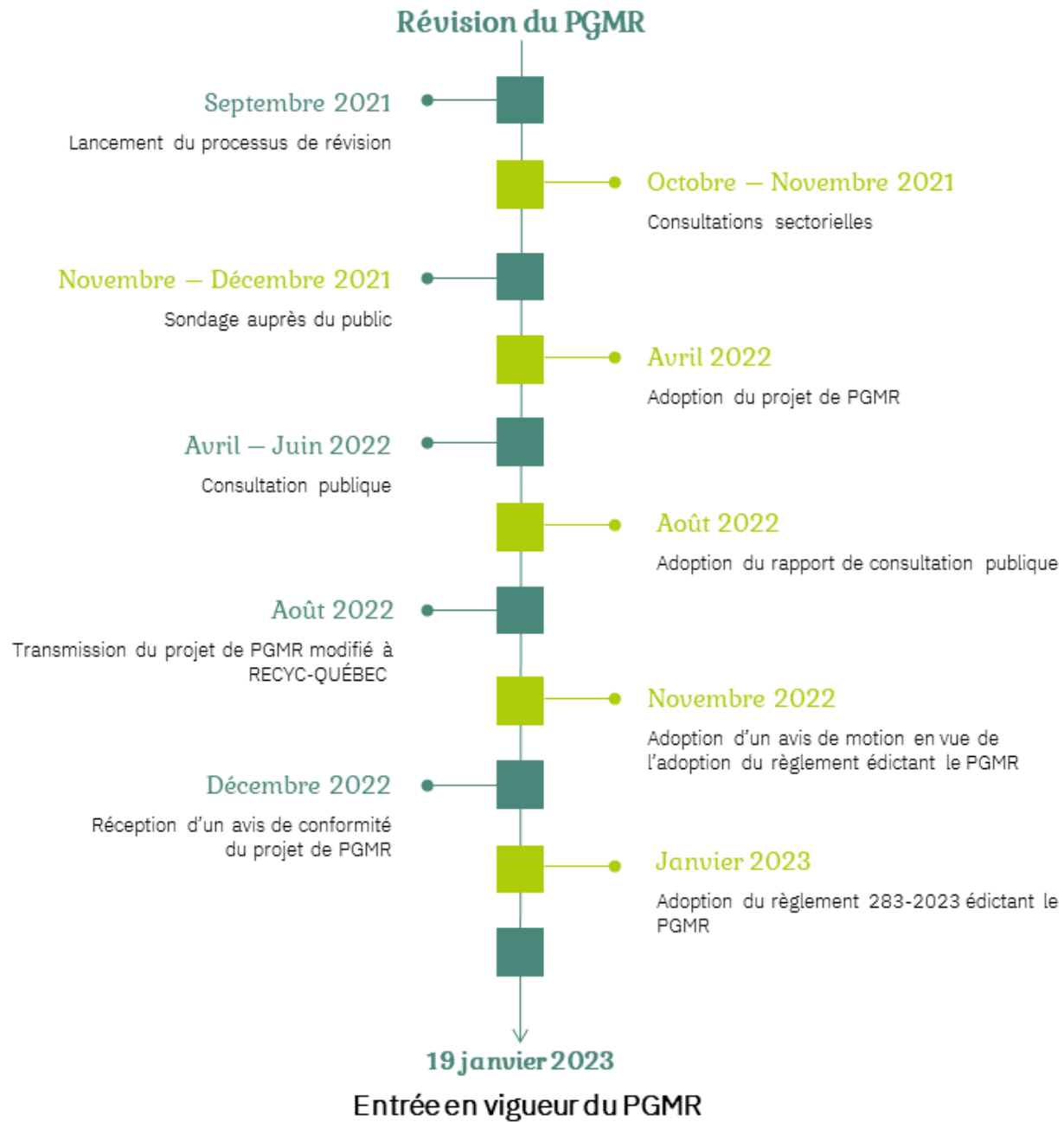


Plan de gestion *des matières résiduelles*

Révisé | 2023-2029



Étapes de réalisation



Conseil de la MRC de La Matanie

M. Andrew Turcotte	Préfet de la MRC et maire de Sainte-Félicité
M. Gérald Beaulieu	Maire de Baie-des-Sables
M. Michel Caron	Maire de Saint-Ulric
M. Raymond Carrier	Maire de Sainte-Paule
M. Steve Castonguay	Maire de Saint-Léandre
M. Rémi Fortin	Maire de Saint-René-de-Matane
M ^{me} Josée Marquis	Mairesse de Saint-Adelme
M. Jonathan Massé	Maire de Grosses-Roches
M. Eddy Métivier	Maire de Matane
M ^{me} Francine Ouellet Leclerc	Mairesse de Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Dominique Roy	Maire des Méchins

Équipe de travail

Personnes-ressources

M ^{me} Line Ross	Directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie
M. Olivier Banville	Directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie
M. Éric Côté	Coordonnateur à l'environnement et au développement durable de la Ville de Matane
Joyce Bérubé	Directrice générale de la municipalité de Saint-René-de-Matane
Yves Chassé	Directeur général de la municipalité de Sainte-Félicité
Louise Coll	Directrice générale de la municipalité de Saint-Ulric
Adam Coulombe	Directeur général de la municipalité de Baie-des-Sables
Anick Hudon	Directrice générale de la municipalité de Saint-Adelme
Linda Imbeault	Directrice générale de la municipalité de Grosses-Roches
Francine Labelle	Directrice générale de la municipalité des Méchins
Melissa Levasseur	Directrice générale de la municipalité de Sainte-Paule
André Marcil	Directeur général de la municipalité de Saint-Léandre
Julie Vignola	Directrice générale de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg

Coordination, rédaction et cartographie

M. Nixon Sanon

Conseiller à l'environnement et aux cours d'eau

Révision du texte

M^{me} Josée Roy

Secrétaire de direction et adjointe au greffe

Organismes et groupes consultés

Municipalités de la MRC de La Matanie

Citoyens et citoyennes de La Matanie pour l'environnement

Comité Établissement vert Brundtland de l'école secondaire de Matane

Groupe environnemental Univert – Région de Matane

Synergie Matanie

Remerciements

La MRC de La Matanie remercie les directrices générales et les directeurs généraux des municipalités, les membres des groupes environnementaux, les gens qui ont participé au sondage, les personnes-ressources et tous ceux qui ont généreusement collaboré à la révision du PGMR.

Table des matières

Étapes de réalisation	iv
Conseil de la MRC et équipe de travail	v
Table des matières	vii
Annexes	xii
Liste des tableaux	xiii
Liste des figures	xv
Liste des cartes	xv
Sigles et abréviations	xvi
Liste des unités de mesure	xviii
Mise en contexte.....	1
Chapitre I-Description du territoire de planification	3
1.1-Description géographique du territoire de planification	3
1.1.1-Situation géographique	3
1.1.2-Les unités territoriales	5
1.1.3-Relief	9
1.1.4-Hydrographie	11
1.1.5-Climat	13
1.1.6-Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et gestion des matières résiduelles	14
1.1.6.1-Gestion des matières résiduelles : stratégies et priorités de développement au schéma d'aménagement de la MRUC.....	16
1.2-La démographie	18
1.2.1-Historique de la colonisation	18
1.2.2-Population permanente et structure d'âge	18
1.2.3-Niveau de scolarité	20
1.2.4-La population saisonnière	22
1.2.5-Évolution et projection démographique	24

1.3-Activités économiques	25
1.3.1-Secteurs d'activités	26
1.3.1.1-Le secteur primaire	26
1.3.1.2-Le secteur secondaire	27
1.3.1.3-Le secteur tertiaire	27
1.3.2-Projection économique	30
Chapitre II-Gestion actuelle des matières résiduelles	31
2.1-Générateurs des matières résiduelles	31
2.1.1-Le secteur résidentiel	31
2.1.2-Le secteur des ICI	32
2.1.3-Le secteur CRD	35
2.2-Responsabilités de la MRC et des municipalités locales	37
2.3-Ententes municipales et intermunicipales	38
2.4-Réglementation municipale	40
2.5-Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	43
2.5.1-Gestion des ordures	45
2.5.2-Gestion des matières recyclables de la collecte sélective	46
2.5.3-Gestion des matières organiques	47
2.5.4-Gestion des encombrants	48
2.5.5-Gestion des boues municipales	48
2.5.5.1-Boues des stations d'épuration	48
2.5.5.2-Boues de fosses septiques	49
2.5.6-Gestion des résidus domestiques dangereux et assimilables	50
2.5.7-Gestion d'autres matières résiduelles	51
2.5.8-Gestion des matières résiduelles des ICI non desservis par la collecte municipale	52
2.5.9-Gestion des matières résiduelles sur les terres publiques	53
2.6-Programme de communication et de sensibilisation	56

Chapitre III-Intervenants et installations de gestion des matières résiduelles	57
3.1-Intervenants en gestion de matières résiduelles	58
3.1.1-Intervenants en collecte et transport	60
3.1.2-Intervenants en récupération, en recyclage et en valorisation	61
3.1.3-Intervenant en élimination	61
3.1.4-Autres intervenants en gestion de matières résiduelles	61
3.2-Infrastructures de gestion des matières résiduelles	62
3.2.1-Infrastructures de valorisation	62
3.2.1.1-Centres de tri de matières recyclables de la collecte sélective	62
3.2.1.2-Centre de tri des résidus de CRD	63
3.2.1.3-Écocentre de Matane	63
3.2.1.4-Centres de traitement des boues de fosses septiques	65
3.2.1.5-Friperies	66
3.2.1.6-Infrastructure de biométhanisation	66
3.2.2-Infrastructures d'élimination	67
3.2.2.1-Lieu d'enfouissement technique de Matane	67
3.2.2.2-Lieu d'enfouissement privé	69
3.2.3-Points de collecte municipale	70
 Chapitre IV-Inventaire des matières résiduelles	 71
4.1-Secteur résidentiel	71
4.1.1-Méthodologie générale	71
4.1.2-Sources des données	73
4.1.3-Matières résiduelles générées	74
4.1.3.1-Matières recyclables	74
4.1.3.2-Matières organiques	77
4.1.3.3-Boues municipales	78
4.1.3.3.1-Boues des stations d'épuration des eaux usées municipales	78
4.1.3.3.2-Boues de fosses septiques	78
4.1.3.4-Textiles	79

4.1.3.5-Résidus domestiques dangereux (RDD) et assimilés	80
4.1.3.6-Encombrants	80
4.1.3.7-Matières résiduelles sous gestion particulière	81
4.1.3.8-Autres matières résiduelles générées	83
4.1.4-Matières résiduelles récupérées	84
4.1.4.1-Matières recyclables	84
4.1.4.2-Matières organiques	87
4.1.4.3-Boues municipales	88
4.1.4.3.1-Boues des étangs d'épuration	88
4.1.4.3.2-Boues de fosses septiques	88
4.1.4.4-Textiles	88
4.1.4.5-Résidus domestiques dangereux (RDD) et assimilés	89
4.1.4.6-Encombrants	89
4.1.4.7-Autres matières résiduelles récupérées	90
4.1.5-Bilan du secteur résidentiel	91
4.2-Secteur des industries, commerces et institutions	95
4.2.1-Méthodologie	95
4.2.1.1-Matières recyclables assimilables à la collecte sélective	95
4.2.1.2-Matières organiques	97
4.2.1.3-Résidus de sablage	100
4.2.1.4-Autres matières résiduelles	100
4.2.2-Source des données	101
4.2.3-Matières résiduelles provenant des ICI	101
4.2.4-Bilan du secteur industriel, commercial et institutionnel	104
4.3-Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	105
4.3.1-Méthodologie	105
4.3.1.1-Agrégats	105
4.3.1.2-Résidus non-agrégats	106
4.3.2-Sources des données	106
4.3.3-Matières résiduelles provenant du secteur CRD	107

4.4-Bilan global des secteurs générateurs de matières résiduelles	108
Chapitre V-Diagnostic du système de gestion des matières résiduelles	111
5.1-Bilan du PGMR en vigueur	111
5.1.1-Collecte des matières résiduelles et offre de services	111
5.1.2-Acquisition de connaissances et infrastructures	111
5.1.3-Information, sensibilisation et éducation	112
5.2-Forces et faiblesses du système de gestion actuel	120
5.2.1-Atouts et forces	120
5.2.2-Considérations générales sur les faiblesses du système et les enjeux de gestion des matières résiduelles	122
5.2.3-Problématiques et enjeux de gestion des matières résiduelles par générateur	127
5.2.3.1-Secteur résidentiel	127
5.2.3.2-Secteur ICI	128
5.2.3.3-Secteur CRD	128
Chapitre VI-Orientations et objectifs	129
6.1-Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	129
6.2-Orientations stratégiques de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie	129
6.3-Objectifs de mise en valeur	130
6.4-Objectifs d'élimination	132
6.5-Besoins en élimination	134
6.6-Droit de regard sur l'enfouissement	134
Chapitre VII-Mesures proposées	135
7.1-Infrastructures	135
7.1.1-Traitement centralisé de la matière organique	136
7.1.2-Traitement local de la matières organique	139
7.1.3-Mise en place et consolidation des points de dépôt municipaux	140
7.1.4-Mise en place d'écocentres satellites et optimisation de l'écocentre de Matane	140

7.2-Programmes	141
7.2.1-Collecte et récupération des plastiques d'ensilage du milieu agricole	141
7.2.2-Reconnaissance des ICI	142
7.2.3- Collecte et récupération de matières résiduelles sur les terres et aires publiques .	142
7.3-Mesures de gestion	143
7.3.1-Réduction à la source	143
7.3.1.1-Participation et soutien aux activités d'économie circulaire	143
7.3.1.2-Participation et soutien à la mise en place d'ateliers de réparation	144
7.3.1.3-Mise en place d'initiatives zéro déchet	144
7.3.1.4-Réduction du gaspillage alimentaire	144
7.3.2-Réemploi de matières résiduelles	145
7.3.2.1-Encombrants	145
7.3.2.2-Textiles.....	145
7.3.2.3-Écocentres	145
7.3.3-Recyclage	146
7.3.3.1-Plastique d'ensilage	146
7.3.3.2-Biosolides municipaux.....	147
7.3.4-Valorisation	148
7.3.5-Élimination	148
7.3.6-Soutien aux organismes de gestion de matières résiduelles	150
7.3.7-Cadre réglementaire	150
7.3.8-Information, sensibilisation et éducation	151
7.4-Coûts et échéanciers reliés à la mise en œuvre du PGMR	158
 Chapitre VIII-Suivi et surveillance	164
Sources d'information	167

Annexes

Annexe 1 : Intervenants de type institutionnel ou communautaire	A1
Annexe 2 : Grandes entreprises avec contrat de collecte privée	A2

Annexe 3 : Intervenants en valorisation	A3
Annexe 4 : Installations de gestion des matières résiduelles	A4
Annexe 5 : Liste des récupérateurs de l'écocentre de Matane	A5
Annexe 6 : Taux d'élimination et de récupération estimés par catégories de matières résiduelles du secteur des ICI	A6
Annexe 7 : Bilan de l'inventaire des matières résiduelles avec l'outil de calcul de RECYC- QUÉBEC.....	A7

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Description des unités territoriales	5
Tableau 1.2 : Description des espaces naturels	6
Tableau 1.3 : Répartition de la population permanente	19
Tableau 1.4 : Niveau de scolarité de la population de 25 à 64 ans	20
Tableau 1.5 : Nombre de résidences et localisation des propriétaires des résidences secondaires en 2019	22
Tableau 1.6 : Population permanente et saisonnière en 2019	23
Tableau 1.7 : L'évolution de la population de 1996 à 2016	24
Tableau 1.8 : Projection démographique	25
Tableau 1.9 : Pourcentage de ménages privés selon la tranche de revenu	26
Tableau 1.10 : Les secteurs d'emplois en 2016	29
Tableau 2.1 : Composition des ménages en 2016	31
Tableau 2.2 : Structure des logements en 2016	32
Tableau 2.3 : Nombre et pourcentage d'ICI par secteur d'activités	33
Tableau 2.4 : Nombre et répartition des entreprises selon leur taille	34
Tableau 2.5 : Ententes municipales et intermunicipales de gestion des matières résiduelles.....	39
Tableau 2.6 : Les aspects touchés par la réglementation municipale de gestion des matières résiduelles	41
Tableau 2.7 : Règlements municipaux sur la gestion des matières résiduelles	42
Tableau 2.8 : Contenants de collecte utilisés à Matane selon le type de logement	43
Tableau 2.9 : Nombre d'unités d'occupation desservies en 2019	44

Tableau 2.10 : Description des stations d'épuration d'eaux usées municipales	49
Tableau 2.11 : Nombre de fosses vidangées par année de 2013 à 2019	50
Tableau 3.1 : Évolution des quantités de matières résiduelles récupérées à l'écocentre	65
Tableau 3.2 : Capacité de traitement des installations de valorisation	67
Tableau 4.1 : Sources des données	73
Tableau 4.2 : Ventilation des matières récupérables déposées dans les poubelles	74
Tableau 4.3 : Répartition des matières recyclables de la collecte sélective	75
Tableau 4.4 : Matières recyclables générées en 2019 par les unités résidentielles	76
Tableau 4.5 : Taux de génération de matières organiques par type de logement en kilogramme par unité d'occupation par année	77
Tableau 4.6 : Matières organiques générées en 2019 par le secteur résidentiel	78
Tableau 4.7 : Nombre de fosses septiques et quantité de boues générées en 2019	79
Tableau 4.8 : Encombrants générés en 2019 par le secteur résidentiel	81
Tableau 4.9 : Pneus générés et récupérés en 2019	81
Tableau 4.10 : Contenants consignés générés par la vente et récupérés en 2019	82
Tableau 4.11 : Autres matières résiduelles générées en 2019	83
Tableau 4.12 : Matières résiduelles générées en 2019 par le secteur résidentiel	83
Tableau 4.13 : Matières recyclables récupérées en 2019 par la collecte sélective	86
Tableau 4.14 : Matières organiques récupérées en 2019	88
Tableau 4.15 : Boues municipales récupérées en 2019	88
Tableau 4.16 : Encombrants récupérés en 2019	89
Tableau 4.17 : Autres matières résiduelles récupérées	90
Tableau 4.18 : Bilan du secteur résidentiel en 2019	91
Tableau 4.19 : Génération, élimination et valorisation par personne de matières résiduelles d'origine résidentielle en 2019 (collecte résidentielle)	93
Tableau 4.20 : Nombre d'employés par secteur SCIAN en 2016	96
Tableau 4.21 : Nombre d'employés et taux de génération de matières organiques par employé dans l'industrie agroalimentaire	98
Tableau 4.22 : Taux de génération de matières organiques par secteur SCIAN des commerces et institutions	99

Tableau 4.23 : Composition de matières organiques générées par les ICI	100
Tableau 4.24 : Sources des données	101
Tableau 4.25 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées provenant des ICI en 2019	103
Tableau 4.26 : Taux de récupération et d'élimination des résidus agrégats et non agrégats du secteur CRD.....	106
Tableau 4.27 : Sources des données du secteur CRD	106
Tableau 4.28 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées provenant du secteur CRD en 2019	107
Tableau 4.29 : Bilan global des matières résiduelles générées et récupérées pour tous les secteurs (année 2019)	110
Tableau 5.1 : Niveau de réalisation des mesures du premier PGMR	114
Tableau 6.1 : Objectifs de mise en valeur de matières résiduelles pour la période de 2013-2029 selon les orientations	131
Tableau 6.2 : Enfouissement annuel de matières résiduelles	132
Tableau 6.3 : Objectifs d'élimination de 2023 à 2029	133
Tableau 7.1 : Estimation des coûts de la plateforme de compostage	138
Tableau 7.2 : Description des mesures et calendrier de réalisation	153
Tableau 7.3 : Coûts de mise en œuvre	159
Tableau 8.1 : Indicateurs de suivi	165

Liste des figures

Figure 1.1 : Répartition de la population par tranche d'âge	20
Figure 2.1 : Évolution de la valeur des permis de bâtir (2014-2020)	35
Figure 2.2 : Évolution de la valeur des permis de bâtir (2009-2020)	36
Figure 3.1 : Évolution des matières recyclables récupérées	63
Figure 3.2 : Évolution de la quantité de matières résiduelles enfouies au LET	69
Figure 4.1 : Composition des matières résiduelles générées en 2019 par le secteur résidentiel	84
Figure 4.2 : Composition des matières résiduelles récupérées en 2019 auprès des résidences	91
Figure 4.3 : Composition des matières résiduelles générées en 2019 auprès des ICI	101

Figure 7.1 : Aménagement type d’une installation de compostage à l’emplacement disponible . 137

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la MRC de La Matanie	4
Carte 2 : Espaces naturels de la MRC de La Matanie	8
Carte 3 : Relief de la MRC de La Matanie	10
Carte 4 : Réseau hydrographique	12
Carte 5 : Les grandes affectations du territoire	15
Carte 6 : Répartition de la population permanente	21
Carte 7 : Localisation des bâtiments du TNO de Rivière-Bonjour	55
Carte 8 : Localisation des intervenants directs et des infrastructures de gestion (La Matanie)	59
Carte 9 : Localisation des résidences et temps de déplacement à l’écocentre de Matane	126

Sigles et abréviations

3RV-E	Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation ou autres formes de valorisation et Élimination
ACDC	Programme Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BAPE	Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
Cégep	Collège d’enseignement général et professionnel
Cf.	Se reporter à
CLD	Centre local de développement
COVID-19	Coronavirus Disease (Maladie à coronavirus 2019)
CRD	Construction, rénovation et démolition
DES	Diplôme d’études secondaires
DET	Dépôt en tranchée
FRR	Fonds régions et ruralité

GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs
MOP	Matières organiques putrescibles
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
N/A ou NA	Non applicable
N/D ou ND	Non déterminé
OGD	Organisme de gestion désigné
PAU	Plan d'agriculture urbaine
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RH	Ressources humaines

SADC-Matane	Société d'aide au développement des collectivités de la région de Matane
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SOGERCA	Société de gestion de la rivière Cap-Chat
SOGERM	Société de gestion de la rivière Matane
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TIC	Technologies de l'information et des communications
TNO	Territoire non organisé
TPI	Terres publiques intramunicipales
U.O.	Unité d'occupation
UPA	Union des producteurs agricoles
VM	Ville de Matane
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Liste des unités de mesure

kg	Kilogramme	km ²	Kilomètre carré
m ³	Mètre cube	mm	Millimètre
°C	Degré Celsius	t ou tonne	Tonne métrique

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil de planification de la gestion des matières résiduelles générées dans une municipalité régionale ou dans un territoire équivalent. L'élaboration de ce plan est la responsabilité des municipalités régionales en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est l'outil de planification stratégique de la gestion des matières résiduelles au Québec. Ce document présente les principes, les enjeux, les orientations et les stratégies d'intervention sur lesquels repose la gestion des matières résiduelles. L'objectif fondamental poursuivi par la *Politique*, à travers ces éléments de planification stratégique, est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Pour y parvenir, le plan d'action de cette *Politique* définit un ensemble d'objectifs quantitatifs à atteindre. Il s'agit, d'ici à 2023, de :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD.

À l'égard de la matière organique, les objectifs de la stratégie de valorisation (SVMO) sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Pour améliorer sa performance en gestion des matières résiduelles et atteindre les objectifs susmentionnés, la MRC de La Matanie a lancé le processus de révision de son PGMR. La démarche vise à mettre à jour le système de gestion des matières résiduelles du territoire, à consulter la population et les organismes constitués du territoire impliqués ou intéressés à la gestion des matières résiduelles.

Ce PGMR révisé, et soumis aux consultations publiques, est le fruit des consultations sectorielles menées auprès des acteurs concernés (groupes environnementaux, corporations municipales, grand public) par la gestion des matières résiduelles en Matanie. Il propose des pistes de solution concrètes pouvant, d'une part, répondre aux enjeux et défis liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et, d'autre part, répondre aux exigences de la *Politique de gestion des matières résiduelles* du Québec.

Conformément aux prescrits de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ce PGMR comprend :

- la description du territoire et la liste des municipalités visées par le plan;
- la présentation du système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC;
- la présentation des intervenants et le recensement des installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire;
- l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire par l'ensemble des générateurs;
- l'énoncé des orientations et la définition des objectifs de mise en valeur et d'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire;
- une proposition des mesures et activités de mise en œuvre pour atteindre les objectifs de la *Politique* et ceux de la MRC;
- les prévisions budgétaires et le calendrier pour la mise en œuvre et;
- un système de surveillance et de suivi.

I-DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le territoire de la MRC de La Matanie est décrit, dans ce chapitre, sous plusieurs angles : géographique, démographique, économique et sous l'angle de la vision d'aménagement du territoire au regard de la gestion des matières résiduelles.

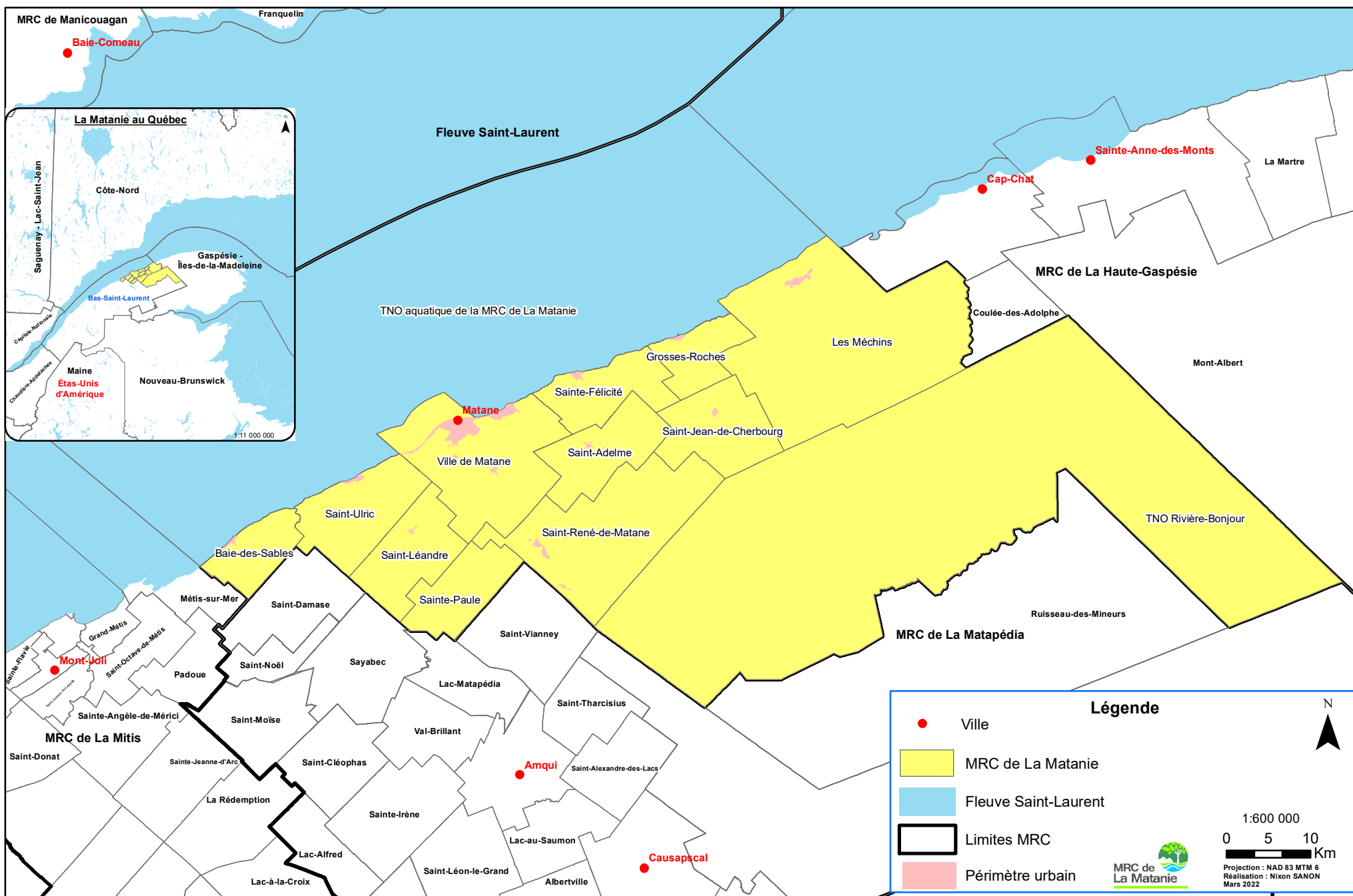
1.1-Description géographique du territoire de planification

La description géographique a pour but de localiser la MRC de La Matanie, de définir les unités territoriales qui la composent, de décrire son relief, son hydrographie et son climat.

1.1.1-Situation géographique

La MRC de La Matanie est située dans l'Est-du-Québec, plus précisément dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, tel qu'illustré à la carte 1 – Localisation de la MRC de La Matanie. Elle est limitée au nord par le fleuve Saint-Laurent et la MRC de Manicouagan, à l'est par la MRC de La Haute-Gaspésie, au sud par la MRC de La Matapédia et à l'ouest par la MRC de La Mitis.

Les principales voies d'accès à la région sont la route 132, qui traverse la MRC d'est en ouest, et la route 195 qui coupe le territoire en deux, du nord au sud, de Matane vers Amqui (MRC de La Matapédia). La route 132 fait l'objet d'une circulation plus dense en saison estivale puisqu'elle relie la Gaspésie au reste de la province. La MRC est aussi desservie, à partir du port de Matane, par le traversier qui assure la liaison avec les villes de Godbout et Baie-Comeau sur la Côte-Nord. La ville de Matane marque la fin de la voie de chemin de fer du Canadien National sur le versant nord du Bas-Saint-Laurent.



Carte 1. Localisation de la MRC de La Matanie

1.1.2- Les unités territoriales

La MRC regroupe onze (11) municipalités et couvre une superficie terrestre de 3 315 kilomètres carrés (km²), dont la moitié se compose des terres publiques du territoire non organisé de Rivière-Bonjour. Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de 2019 de la MRC s'élevait à 20 887 personnes. À l'exception de la ville de Matane, qui est classée comme semi-urbaine, toutes les municipalités de la MRC de La Matanie ont un caractère rural (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Description des unités territoriales

Code	Municipalité	Coordonnées	Désignation	Population	Superficie (Km ²)
08080	Baie-des-Sables	20, rue du Couvent C.P. 39 Baie-des-Sables, G0J 1C0 Téléphone : (418) 772-6218	Municipalité	631	65,04
08073	Saint-Ulric	128, avenue Ulric-Tessier Saint-Ulric, G0J 3H0 Téléphone : (418) 737-4341	Municipalité	1 548	120,20
08065	Saint-Léandre	2005, rue de l'Église, Saint-Léandre, G0J 2V0 Téléphone : (418) 737-4973	Paroisse	363	104,26
08040	Sainte-Paule	102, rue Banville Sainte-Paule, G0J 3C0 Téléphone : (418) 737-4296	Municipalité	242	84,22
08053	Matane	230, avenue Saint-Jérôme Matane, G4W 3A2 Téléphone : (418) 562-2333	Ville	14 046	195,64
08035	Saint-René-de-Matane	178, avenue Saint-René Saint-René-de-Matane, G0J 3E0 Téléphone : (418) 224-3306	Municipalité	974	255,70
08023	Sainte-Félicité	151, rue Saint-Joseph Sainte-Félicité, C.P. 220, G0J 2K0 Téléphone : (418) 733-4628	Municipalité	1 099	91,38
08030	Saint-Adelme	138, rue Principale Saint-Adelme, G0J 2B0 Téléphone : (418) 733-4044	Paroisse	501	101,62
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	1, 8 ^e Rang, St-Jean-de- Cherbourg, G0J 2R0 Téléphone : (418) 733-8177	Paroisse	166	113,77
08015	Grosses-Roches	122, rue de la Mer, C.P. 69 Grosses-Roches, G0J 1K0 Téléphone : (418) 733-4273	Municipalité	377	63,65
08005	Les Méchins	239, route Bellevue Ouest Les Méchins, G0J 1T0 Téléphone : (418) 729-3952	Municipalité	940	441,22
08902	Rivière-Bonjour	158, rue Soucy, 2 ^e étage Matane, G4W 2E3	Non organisé	-	1 678,11
080	MRC de La Matanie	Téléphone : (418) 562-6734	MRC	Sans TNO	1 636,70
TOTAL				20 887	3 315

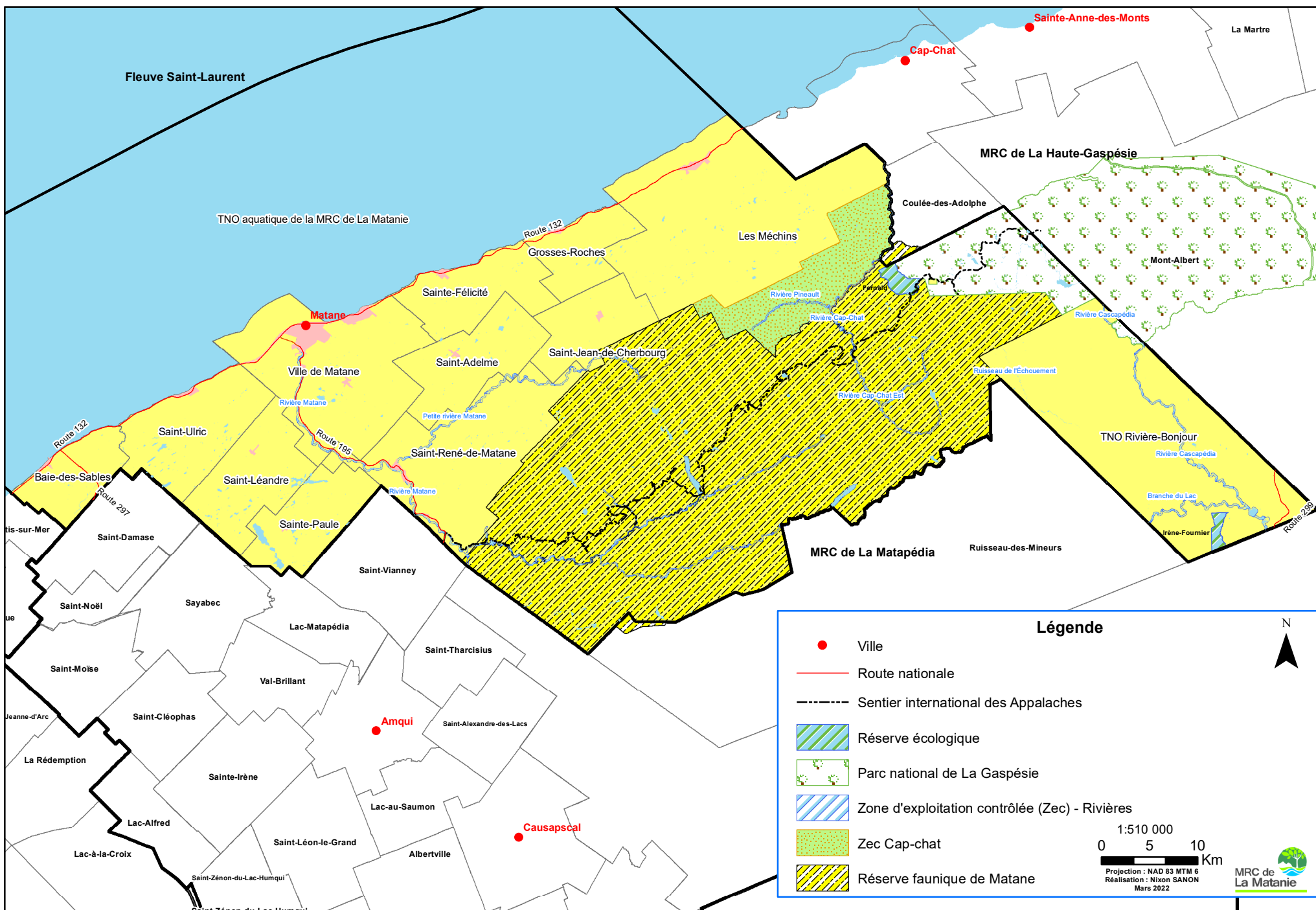
Les espaces naturels de la MRC de La Matanie, illustrés par la carte 2, comprennent trois zones d'exploitation contrôlée (ZEC), deux réserves écologiques, un refuge biologique, une réserve faunique, une réserve de territoire aux fins d'aire protégée, ainsi qu'une rivière à saumons localisée en partie dans le territoire non organisé. Les limites du parc national de la Gaspésie chevauchent également le territoire de la MRC de La Matanie. Les données disponibles sur ces espaces naturels sont résumées au tableau 1.2.

Tableau 1.2 Description des espaces naturels

Espace naturel	Gestionnaire	Coordonnées	Superficie (km ²)	Longueur (km)
Réserve faunique de Matane	SÉPAQ	257, avenue Saint-Jérôme Matane (QC) G4W 3A7 Téléphone : 418-562-3700	1 250,50	-
Réserve écologique Fernald	MELCC	675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage, bte 21 Québec (QC) G1R 5V7 Téléphone : 418-521-3907	7,35	-
Réserve écologique Irène-Fournier	MELCC	675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage, bte 21 Québec (QC) G1R 5V7 Téléphone : 418-521-3907	4,40	-
ZEC Rivière-Matane	SOGERM	286, avenue Saint-Jérôme Matane (QC), C.P. 647, G4W 3P6 Téléphone : 418-562-7560	35,05	102,00
ZEC Rivière-Cap-Chat et ZEC Cap-Chat	SOGERCA	53, rue Notre-Dame, C.P. 487 Cap-Chat (QC), G0J 1E0 Téléphone : 418-786-5255	10,26 121,00	56,60 -
Parc national de la Gaspésie	SÉPAQ	1981, route du Parc Sainte-Anne-des-Monts (QC), G4V 2E4 Téléphone : 418-763-7494	802,00	-
Rivière Cascapédia	Société Cascapédia Inc.	275, route 299, C.P. 128, Cascapédia-Saint-Jules (QC), G0C 1T0 Téléphone : 418-392-5079	-	139,00
Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Chic-Chocs	MELCC	675, boul. René-Lévesque Est, 4e étage, bte 21 Québec (QC) G1R 5V7 Téléphone : 418-521-3907	202,7	-
Refuge biologique	MFFP	675, boul. René-Lévesque Est, 4 ^e étage, bte 21 Québec, (QC) G1R 5V7 Téléphone : 418-521-3907	1,48	-

Un nouveau territoire d'une superficie de 203 km², aux monts Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane, a été désigné en 2020 par le gouvernement du Québec comme réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Chic-Chocs.

D'autres territoires publics comme les terres publiques intramunicipales (TPI) et les grandes terres publiques, excluant la réserve faunique de Matane, complètent les aires naturelles.



Carte 2. Localisation des espaces naturels

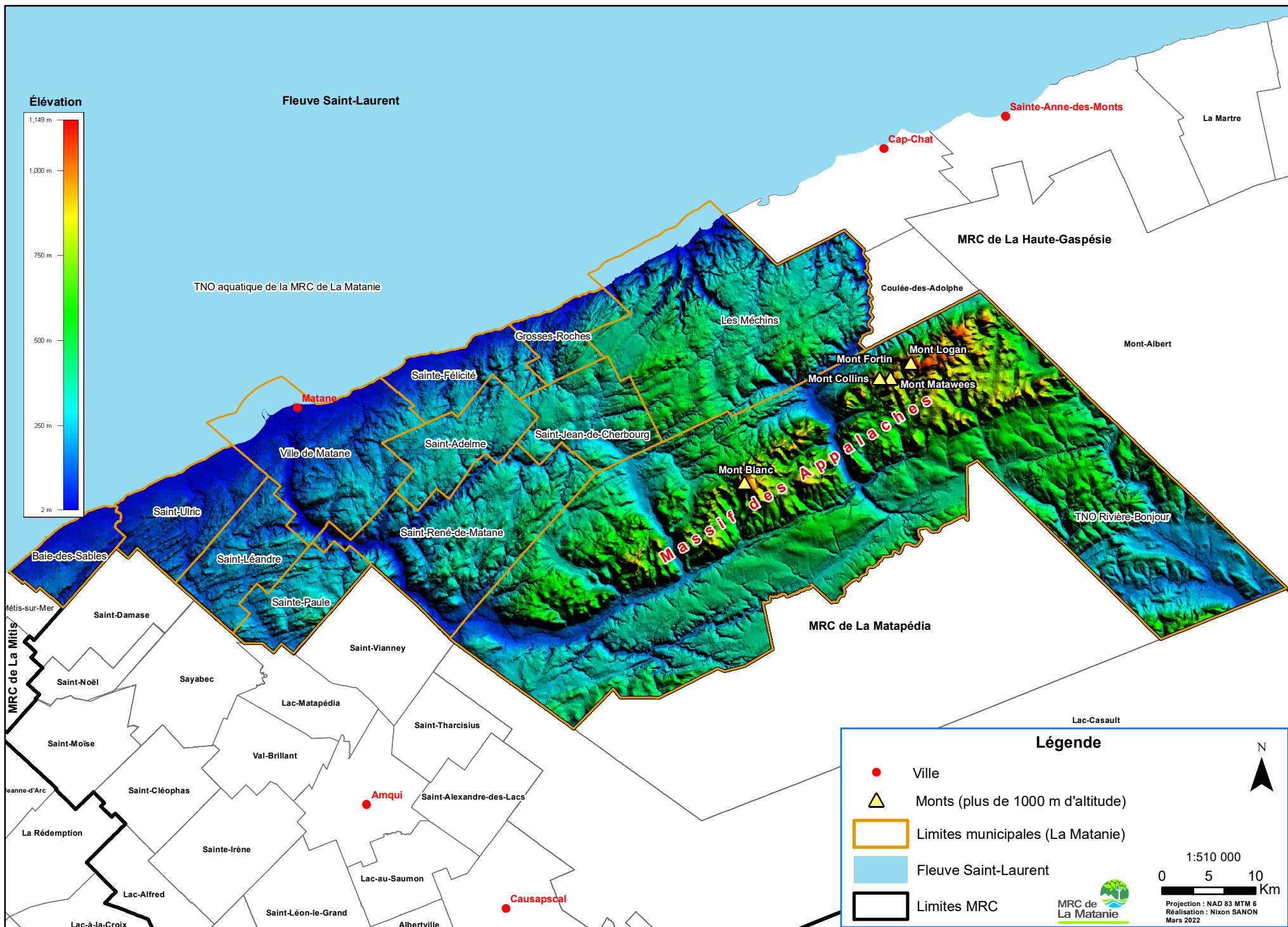
1.1.3-Relief

Le territoire de la MRC de La Matanie se compose de deux entités géographiques distinctes : la côte du fleuve Saint-Laurent et le massif des Appalaches.

La zone côtière du fleuve Saint-Laurent est formée de plateaux et de terrasses, comme la carte 3 l'illustre. Cette zone présente généralement un relief peu accidenté. Seules les dénivellations entre les plateaux et les terrasses de même que les petites vallées encaissées dans les dépôts meubles, comme la rivière Matane, font exception au relief plutôt vallonné. La zone littorale qui forme une mince bande n'excédant pas 2,5 kilomètres de largeur diminue graduellement vers l'est. La côte du fleuve présente une certaine diversité des caractéristiques naturelles. À l'ouest du territoire de la MRC, cette zone offre un paysage typique du Bas-Saint-Laurent avec son relief généralement plat et ses terres en culture. À l'est de Sainte-Félicité, le paysage est typiquement gaspésien; les pentes sont fortes et l'agriculture peu présente. La montagne et la mer constituent les éléments dominants du paysage.

Plus au sud, le territoire regroupe à la fois des caractéristiques naturelles typiques au littoral et au massif des Appalaches. À l'extérieur de la vallée de la rivière Matane et de quelques autres cours d'eau, l'altitude dépasse 200 mètres et la température moyenne annuelle est légèrement inférieure à ce qui est observé le long de la côte. Cette variété de caractéristiques naturelles se traduit par un paysage tout aussi diversifié. Les panoramas exceptionnels sur la chaîne de montagnes des Chic-Chocs, visibles de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, contrastent grandement avec les terres agricoles du secteur Saint-Luc-de-Matane et la vallée étroite de la rivière Matane.

Quant au massif des Appalaches, il est présent sur la majeure partie du territoire de la MRC. Ce massif, entièrement occupé par le domaine forestier, est caractérisé par une série de montagnes séparées de vallées. Au centre et au nord-est de la MRC, les monts Chic-Chocs offrent de spectaculaires paysages grâce à des altitudes supérieures à 800 mètres. Certains monts, situés sur le territoire non organisé, présentent une altitude supérieure à 1000 mètres. Il s'agit des monts Logan, Matawees, Blanc, Collins et Fortin.



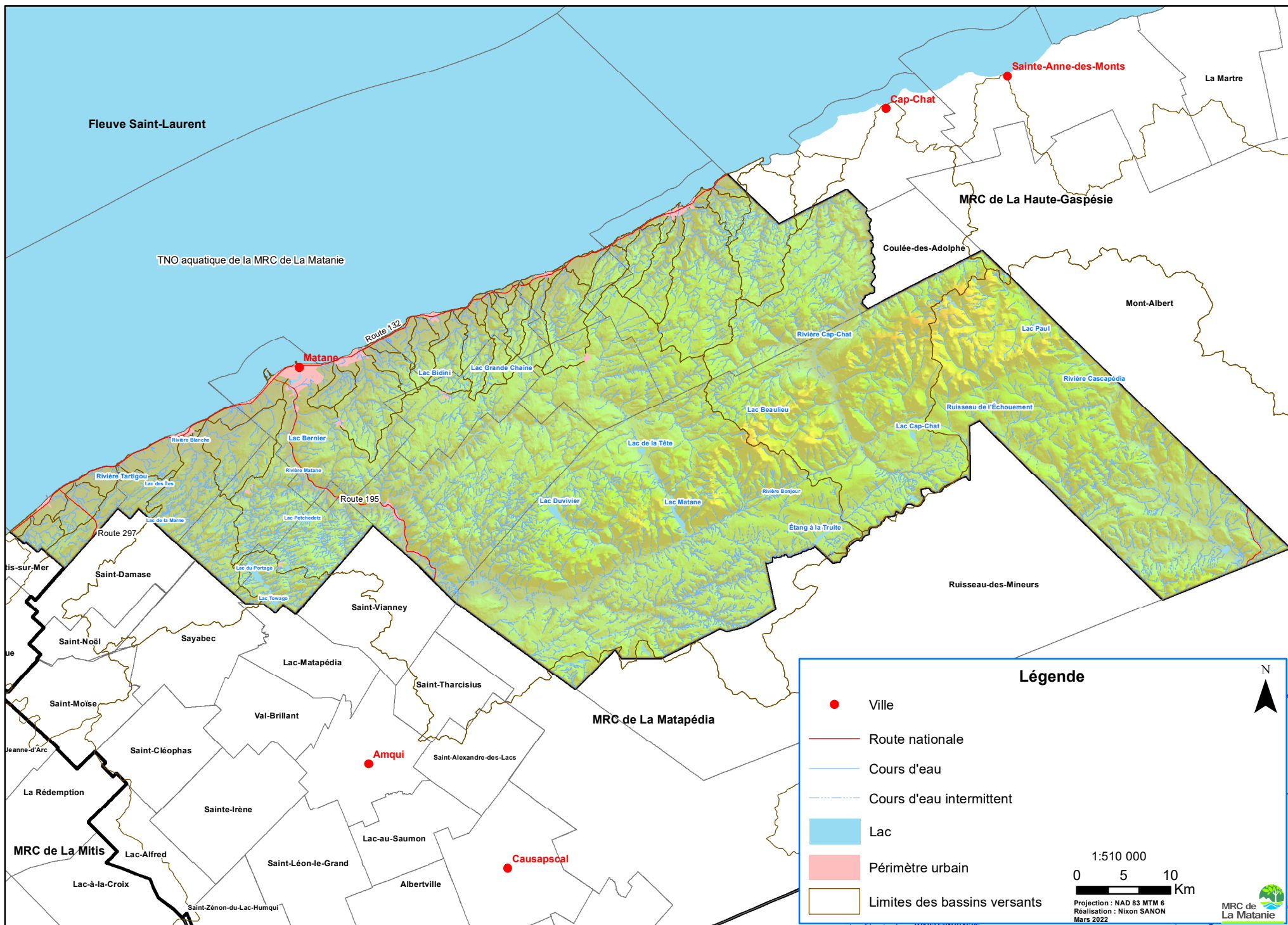
Carte 3. Relief de La Matanie

1.1.4-Hydrographie

Le relief, caractérisé par la présence d'une zone côtière et du massif appalachien, a engendré un réseau de drainage dense, dont la presque totalité emprunte la direction du fleuve Saint-Laurent. Ce réseau de surface présenté à la carte 4 se compose d'une série de rivières et de ruisseaux se déversant directement dans le Saint-Laurent ou par l'intermédiaire de cours d'eau plus importants. La plupart des rivières prennent leur source sur le territoire de la MRC.

Outre le fleuve, la rivière Matane constitue le principal élément hydrographique du territoire, autant par la dimension de son bassin de drainage que par la longueur du trajet qu'elle emprunte. Le littoral et la rivière Matane apparaissent donc comme les principaux axes dans le réseau de drainage et constituent ainsi des voies naturelles de pénétration.

En dépit de la forte densité du réseau hydrographique, le territoire de la MRC de La Matanie comprend peu de lacs de grande superficie pouvant supporter le développement des activités de villégiature.



Carte 4. Réseau hydrographique de La Matanie

1.1.5-Climat

Les conditions météorologiques, telles que la température, la période d'ensoleillement, le vent et les précipitations, influencent grandement les activités d'un lieu donné. La rentabilité de certaines entreprises liées à l'agriculture, le tourisme, la forêt, la chasse et la pêche, dépend des conditions climatiques. Le climat est donc un élément déterminant pour plusieurs activités de première importance dans la MRC de La Matanie.

La présence du fleuve Saint-Laurent a un impact important sur le climat de la zone côtière. Dans cette zone, le climat est plutôt maritime; ce qui fait que les étés sont plus frais et les hivers un peu moins rigoureux que dans les territoires du haut littoral. À l'inverse, l'impact du fleuve est moindre à l'extérieur de la zone côtière où le climat est plutôt continental et les amplitudes thermiques sont plus importantes. Il fait donc plus chaud l'été et plus froid l'hiver comparativement à la zone côtière.

Pour le secteur de la ville de Matane situé à proximité du fleuve, les températures moyennes maximum et minimum sont respectivement de -7,7°C et -15,6°C en janvier et de 21,7°C et 12,6°C en juillet. Dans le secteur de la municipalité de Saint-René-de-Matane située dans le haut littoral de la MRC, les températures moyennes maximum et minimum sont respectivement de -8,3°C et -19,3°C en janvier et de 23,8 et 12,0 °C en juillet.

Quant au vent, plus on s'éloigne du fleuve, moins cet élément a une importance sur le climat. Les vents dominants proviennent généralement du sud-ouest.

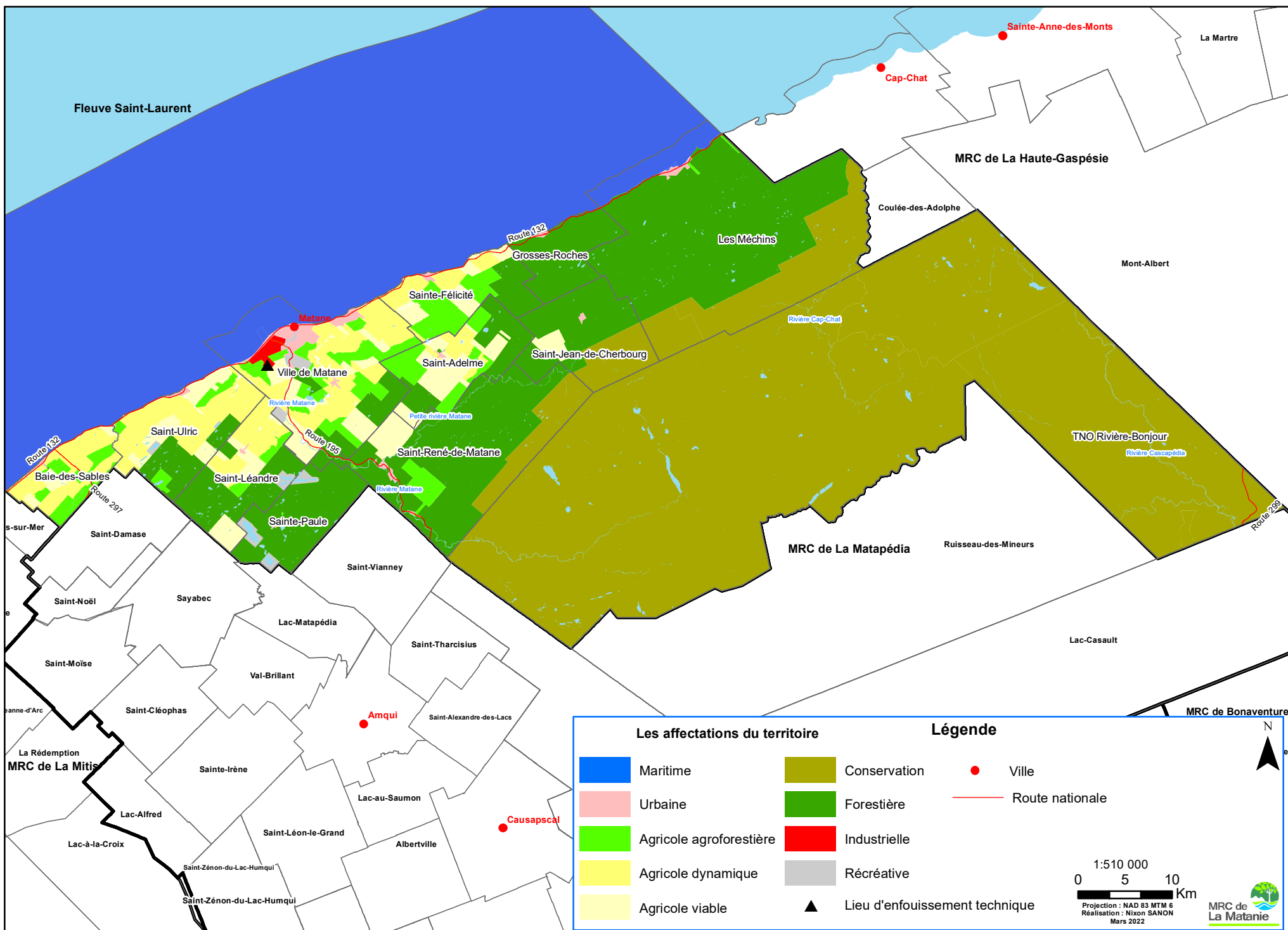
À l'instar de la température, il y a une différence marquée des précipitations enregistrées en général et de la pluviométrie, en particulier entre la partie côtière et l'intérieur des terres. Sur une période d'au moins vingt ans, la pluviométrie moyenne annuelle enregistrée autour de Matane s'élève à 694,5 mm, alors qu'à Saint-René-de-Matane, elle est de 788,8 mm.

1.1.6-Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et gestion des matières résiduelles

Le schéma d'aménagement révisé en 2001 de la MRC de La Matanie divise le territoire en plusieurs grandes affectations. Ce sont les affectations de conservation (modérée et élevée), les affectations forestière, agricole (dynamique, viable, agroforestière), récréative, urbaine, industrielle et maritime.

Comme la carte 5 des grandes affectations le montre, l'affectation de conservation est dominante – près de 57% du territoire – en raison de la grande superficie occupée par les terres publiques qui sont entièrement affectées à la conservation. Les aires d'affectation forestière couvrent davantage les sites au sud et à l'est de la MRC et représentent environ 26% du territoire. Les aires d'affectation agricole occupent environ 15% du territoire et sont réparties principalement au nord et à l'ouest de la MRC. Les autres aires d'affectation occupent moins de 2% de la superficie de la MRC.

La seule aire affectée exclusivement aux activités industrielles lourdes du schéma d'aménagement et de développement de la MRC est localisée dans la ville de Matane. C'est dans cette aire qu'est localisé le lieu d'enfouissement technique. Les aires d'affectation maritime sont situées à trois endroits dans la MRC, soit le quai, la marina à Matane, et le chantier maritime Verreault aux Méchins. Ces aires peuvent également faire l'objet d'activités industrielles lourdes en rapport avec leur vocation.



Carte 5. Les affectations du territoire

1.1.6.1-Gestion des matières résiduelles : stratégies et priorités de développement au schéma d'aménagement de la MRC

Le territoire de la MRC compte sur un important patrimoine naturel dont le prélèvement et la mise en valeur de plusieurs ressources contribuent à générer des retombées économiques, mais aussi à générer divers types de matières résiduelles. Dans un contexte de développement durable, une saine gestion des matières résiduelles peut grandement contribuer à la conservation des ressources. En effet, la pratique des activités de réduction à la source, de réemploi, de récupération et de recyclage peut notamment contribuer à la diminution de la consommation de ressources. De plus, la mise en place de programmes de récupération et de recyclage est susceptible d'augmenter la durée de vie des installations d'élimination des matières résiduelles du territoire.

La mise en place de tels programmes implique l'identification des principales forces et faiblesses du secteur de la gestion des matières résiduelles dans la MRC et la définition des priorités de développement pour ce secteur. Ainsi, dans le schéma d'aménagement et de développement révisé en 2001 de la MRC, la force, les faiblesses, les opportunités, la menace et les priorités identifiées dans le secteur sont les suivantes (SADR de la MRC de La Matanie, 2001) :

Force

La présence d'entreprises offrant des infrastructures pour le tri et la récupération des matières résiduelles.

Faiblesses

- Le faible niveau de formation de la main-d'œuvre liée au domaine de l'environnement;
- Le faible nombre d'entreprises de la région utilisant des matières recyclées dans la fabrication de produits.

Opportunités

- Les politiques gouvernementales qui favorisent le développement durable et l'amélioration de la qualité de l'environnement;
- Les programmes d'aide gouvernementaux aux municipalités pour favoriser la récupération et le recyclage des matières résiduelles.

Menace

Les coûts élevés d'implantation d'un service de récupération de matières résiduelles domestiques et industrielles, de valorisation de la matière organique et de gestion d'un lieu d'élimination des déchets.

La principale priorité relative à la gestion des matières résiduelles des entreprises telle que définie dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est de favoriser la récupération et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire. Pour cela, la MRC vise à :

- Encourager les municipalités à poursuivre les efforts consacrés à la récupération et au recyclage des matières résiduelles et à implanter des initiatives afin de réduire la quantité de matière valorisable destinée à l'enfouissement, notamment par la valorisation ou le recyclage de la matière organique;
- Encourager les entreprises à fabriquer des produits à base de matières recyclables et à mieux gérer leurs propres matières résiduelles;
- Identifier les possibilités de partenariats industriels pour le développement d'une économie circulaire.

En conformité avec le schéma d'aménagement et de développement, la MRC invite les municipalités locales à favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles. Il s'agit principalement de favoriser la réduction à la source des résidus résidentiels, la récupération et le tri des matières recyclables, le recyclage et le compostage des matières organiques d'origine résidentielle. Une meilleure gestion des matières résiduelles permettra, notamment, d'augmenter la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Matane, de réduire la quantité de ressources naturelles consommées et de favoriser la création d'emplois.

1.2-La démographie

1.2.1-Historique de la colonisation

Le cadre naturel a façonné l'organisation humaine du territoire. Attirés par le fleuve Saint-Laurent qui constituait à la fois une source de revenus avec la pratique de la pêche et la seule voie de communication, les premiers habitants du territoire se sont d'abord établis le long de la côte.

Par la suite, le bon potentiel agricole des terres riveraines a contribué à consolider l'implantation humaine dans la zone littorale. Ce n'est qu'à la fin du 19^e siècle et jusqu'aux années 1940, une fois les terres riveraines occupées, que de nouveaux rangs et de nouvelles paroisses plus éloignées de la côte furent ouverts à la colonisation. L'essor de l'industrie forestière a également contribué au peuplement du territoire. Le massif appalachien, trop montagneux et trop isolé par rapport aux principales voies de communication et sans potentiel agricole, est demeuré sous couvert forestier.

1.2.2-Population permanente et structure d'âge

La population permanente de la MRC, établie hors de la ville de Matane, demeure dispersée. L'espace rural a graduellement changé de vocation pour accueillir de plus en plus de résidents non agriculteurs qui, souvent, travaillent à Matane.

Le tableau 1.3 décrit la répartition des résidents sur le territoire. On y observe une occupation inégale du territoire.

La densité moyenne de la population permanente est d'environ 12,7 habitants par kilomètre carré (km²) en excluant le territoire non organisé. La plus forte densité de population est enregistrée à Matane avec 71,8 habitants par km². Les autres municipalités présentent de faibles densités allant de 1,7 à 12,9 habitants par km² (tableau 1.3). On constate également que les municipalités dont le périmètre d'urbanisation est à proximité de Matane ont une densité de population supérieure à celle dont le périmètre d'urbanisation en est éloigné, à l'exception des Méchins. Parallèlement à ces observations, il est approprié de rappeler qu'une faible densité s'avère un facteur prépondérant lorsqu'il s'agit de gérer le coût par habitant de la collecte et du transport des matières résiduelles.

L'analyse de la carte 6 de la répartition de la population permanente fait ressortir une forte concentration de la population à Matane et dans sa périphérie. En effet, 84,6% de la population est concentrée à Matane et dans les municipalités avoisinantes. Cette concentration s'accroît avec le temps, puisqu'elle était de 83,9% en 2001 et 84,3% en 2012.

Matane abrite, à elle seule, 67,2% de la population de La Matanie (66,2% en 2012). La population

rurale de la MRC est principalement répartie dans quatre municipalités, dont trois sont limitrophes de Matane. Ce sont Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et Sainte-Félicité. Ajoutées aux Méchins, elles représentent 21,8% de la population permanente de la MRC (23,2% en 2012). Les six municipalités restantes sont occupées par seulement 10,9% de la population permanente (10,6% en 2012).

Tableau 1.3 Répartition de la population permanente de la MRC, 2019

Municipalités	Population	Superficie ¹	Densité	Répartition
	permanente	Km ²	(Hab. / km ²)	(%)
Baie-des-Sables	631	65,04	9,7	3,0
Grosses-Roches	377	63,65	5,9	1,8
Les Méchins	940	441,22	2,1	4,5
Matane	14 046	195,64	71,8	67,2
Saint-Adelme	501	101,62	4,9	2,4
Saint-Jean-de-Cherbourg	166	113,77	1,5	0,8
Saint-Léandre	363	104,26	4,0	1,7
Saint-René-de-Matane	974	255,70	3,8	4,7
Saint-Ulric	1 548	120,20	12,9	7,4
Sainte-Félicité	1 099	91,38	12,0	5,3
Sainte-Paule	242	84,22	2,9	1,2
TNO Rivière-Bonjour	-	1 678,11	-	-
Total	20 887	3 314,81	6,3	100

Sources : ISQ et Répertoire des municipalités du MAMH.

La MRC de La Matanie fait face à un vieillissement de sa population permanente. Selon les résultats du recensement de 2016 de Statistique Canada, plus de 43% de la population était âgée entre 35 et 64 ans; la proportion de la population de cette tranche d'âge était de 38% en 1991 et 46% en 2011. La population âgée de plus de 65 ans représentait 26,5% de la population permanente totale en 2016. Ce qui veut dire qu'une personne sur cinq était âgée de plus de 65 ans en 2016. En 1991, cette proportion était d'environ une personne sur 10. La population de plus de 65 ans a plus que doublé en 25 ans.

À l'inverse des aînés, le nombre de jeunes vivant dans la MRC diminue. En 1991, la population âgée de 0 à 14 ans représentait 20% de la population totale, comparativement à 12% en 2011 et 13% en 2016. Les jeunes de 15 à 34 ans représentaient 20% environ de la population en 2011. En 2016, les jeunes de cette tranche d'âge représentaient 18% de la population totale (environ 2% de moins qu'en 2011).

¹ La superficie des municipalités correspond à la superficie terrestre (les plans d'eau sont exclus).

La figure 1.1 montre que la proportion de la population de la MRC âgée de 0 à 34 ans était inférieure à celle du Bas-Saint-Laurent et du reste du Québec pour l'année 2016 (constat similaire à 2011), alors qu'on constate une plus forte proportion de personnes plus âgées dans la MRC par rapport non seulement au Bas-Saint-Laurent, mais aussi à l'ensemble du Québec.

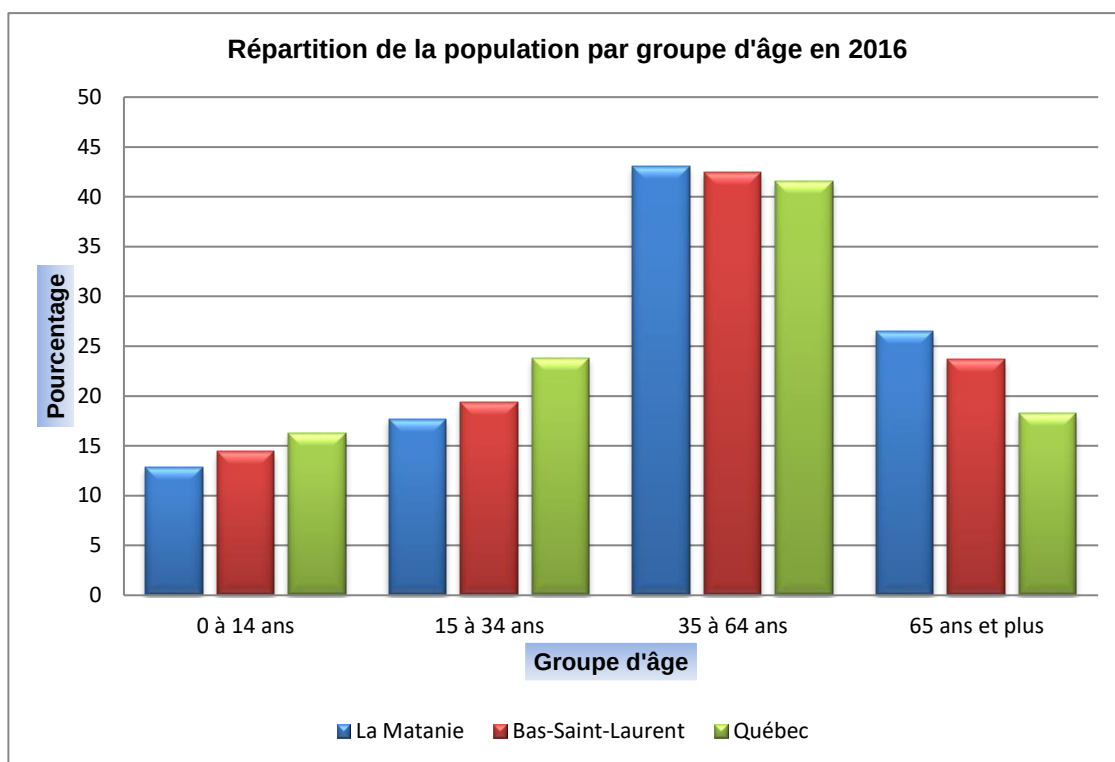


Figure 1.1. Répartition de la population par tranche d'âge (Source : Statistique Canada, 2017).

1.2.3-Niveau de scolarité

Près de 20% de la population de la MRC de La Matanie n'a aucun diplôme. Une proportion relativement élevée par rapport au reste du Québec où ce taux est de 13%. Par contre, comme le tableau 1.4 le montre, le pourcentage de la population détenant un diplôme secondaire ou collégial est équivalent à celui de l'ensemble du Québec.

Tableau 1.4 Niveau de scolarité de la population de 25 à 64 ans

Aire géographique	Population (%)					
	Aucun diplôme, certificat ou grade	DES ou équivalent	Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	Certificat ou diplôme d'un Cégep	Baccalauréat ou niveau supérieur	Autres
La Matanie	19,9	18,0	28,2	19,1	11,9	2,8
Bas-Saint-Laurent	16,3	17,3	27,5	19,9	15,8	3,2
Québec	13,3	18,5	19,9	19,0	25,5	3,8

Source : Statistique Canada. 2017. Série « Perspective géographique ». Recensement de 2016.

1.2.4-La population saisonnière

La MRC de La Matanie connaît une variation saisonnière de sa population. La présence du fleuve, d'une rivière à saumons et de plusieurs lacs fait en sorte que les municipalités localisées à proximité de ces éléments d'intérêt ont une population en saison estivale supérieure à leur population permanente.

Pour estimer la population saisonnière, il est opportun de prendre en compte le nombre de résidences secondaires appartenant à des gens résidant en dehors de la MRC. Le tableau 1.5 fournit le nombre, la répartition des résidences permanentes et secondaires, ainsi que le pourcentage de propriétaires de résidences secondaires habitant à l'intérieur et à l'extérieur de la MRC. Le nombre de résidences secondaires pour les municipalités des Méchins, de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Saint-René-de-Matane et du territoire non organisé de Rivière Bonjour comporte, en plus des chalets, une proportion de camps de chasse dont le nombre de jours d'occupation annuelle est plus faible.

L'analyse de ce tableau permet de constater, comme en 2012, qu'un peu plus des deux tiers (2/3) des résidences secondaires appartiennent à des gens résidant dans la MRC. Les municipalités de Baie-des-Sables et le territoire non organisé Rivière-Bonjour comportent la plus forte proportion de résidences secondaires appartenant à des gens vivant à l'extérieur de la MRC, alors que les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Adelme en présentent la plus faible proportion.

Tableau 1.5 Nombre de résidences et localisation des propriétaires des résidences secondaires (2019)

Municipalité	Nombre de résidences ²			Total de résidence secondaire	Proportion de propriétaires de résidences secondaires habitant hors MRC (%)
	Permanente	Secondaire			
		MRC	Hors MRC ³		
Baie-des-Sables	297	7	23	30	77
Grosses-Roches	219	33	26	59	44
Les Méchins	565	83	79	162	49
Matane	6 948	125	58	183	32
Saint-Adelme	205	59	18	77	23
Saint-Jean-de-Cherbourg	82	26	15	41	37
Saint-Léandre	172	45	15	60	25
Saint-René-de-Matane	478	96	52	148	35
Saint-Ulric	729	102	60	162	37
Sainte-Félicité	516	67	32	99	32
Sainte-Paule	127	65	17	82	21
TNO Rivière-Bonjour	7	29	39	68	57
Total	10 345	737	434	1 171	37

² MRC de La Matanie. Sommaire des rôles d'évaluation de 2019.

³ Nombre total de résidences secondaires dont les propriétaires habitent en dehors de la MRC de La Matanie. Il faut noter que certaines résidences secondaires (chalets) sont habitées durant toute l'année.

La population saisonnière est établie en utilisant le nombre de résidences de villégiature, appartenant à des personnes habitant à l'extérieur de la MRC, identifié aux rôles d'évaluation foncière des municipalités, multiplié par le nombre moyen de personnes dans les ménages privés du Québec, qui est de 2, selon les données du recensement de 2016.

Comme le tableau 1.6 le montre, la population saisonnière est d'environ 868 personnes. Les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg, des Méchins, de Sainte-Paule et de Grosses-Roches connaissent une variation saisonnière légèrement importante de leur population. Mais, dans l'ensemble, l'impact sur l'augmentation de la population permanente de la MRC dû aux activités de villégiature est négligeable, de l'ordre de 4,2 % environ.

Puisque la variation de population de la MRC est faible, les populations saisonnières présentées au tableau 1.6 ne seront pas utilisées pour estimer la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire. Toutefois, elles seront utiles à la section sur la gestion des boues de fosses septiques. La fréquence de vidange des boues des fosses septiques des résidences isolées et la quantité de boues à gérer étant dépendantes du mode d'occupation de ces résidences.

Tableau 1.6 Population permanente et saisonnière en 2019

Municipalité	Population			Variation de la population (%)
	Permanente	Saisonnière	Totale	
Baie-des-Sables	631	46	677	7,29
Grosses-Roches	377	52	429	13,79
Les Méchins	940	158	1 098	16,81
Matane	14 046	116	14 162	0,83
Saint-Adelme	501	36	537	7,19
Saint-Jean-de-Cherbourg	166	30	196	18,07
Saint-Léandre	363	30	393	8,26
Saint-René-de-Matane	974	104	1 078	10,68
Saint-Ulric	1 548	120	1 668	7,75
Sainte-Félicité	1 099	64	1 163	5,82
Sainte-Paule	242	34	276	14,05
TNO Rivière-Bonjour	-	78	78	-
Total	20 887	868	21 755	4,16

Sources : ISQ et Rôles d'évaluation des municipalités, 2019.

1.2.5-Évolution et projection démographique

De 1996 à 2016, la MRC a connu un déclin de sa population permanente de l'ordre de 10,2%. L'analyse du tableau 1.7 fait ressortir que les baisses de population les plus fortes ont été principalement enregistrées, dans l'est de la MRC, soit à Saint-Jean-de-Cherbourg (-31,0%), aux Méchins (-22,9%), à Grosses-Roches (-20,1%) et à Sainte-Félicité (-18,3%). La municipalité de Sainte-Paule (2,2%) est la seule municipalité de la MRC à avoir enregistré une croissance de sa population sur la période de 1996 à 2016.

Quant à la ville de Matane, elle a connu une baisse de sa population légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la MRC, soit -9,4%.

Comme dans l'Est-du-Québec, les municipalités de la MRC de La Matanie connaissent une baisse de leur population ainsi qu'un phénomène d'exode des jeunes.

Tableau 1.7 L'évolution de la population de 1996 à 2016

Municipalités	Population					Variation (%) 1996-2016
	1996	2001	2006	2011	2016	
Baie-des-Sables	657	654	614	609	628	-4,4
Grosses-Roches	493	457	416	411	394	-20,1
Les Méchins	1 280	1 220	1 148	1 107	987	-22,9
Matane	15 788	14 993	14 742	14 462	14 311	-9,4
Saint-Adelme	543	530	497	485	520	-4,2
Saint-Jean-de-Cherbourg	239	201	218	193	165	-31,0
Saint-Léandre	401	380	401	402	400	-0,2
Saint-René-de-Matane	1 065	968	1 070	1 089	991	-6,9
Saint-Ulric	1 699	1 649	1 696	1 642	1 585	-6,7
Sainte-Félicité	1 330	1 256	1 201	1 175	1 087	-18,3
Sainte-Paule	228	199	229	201	233	2,2
Total	23 723	22 507	22 232	21 776	21 301	-10,2

Source : Statistique Canada. Recensements de 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016.

Les perspectives démographiques de la MRC ne sont pas reluisantes selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec. Comme le tableau 1.8 le montre, le déclin de la population permanente se poursuivra à un rythme lent et relativement constant avec un taux de décroissance de près de 3% en moyenne jusqu'en 2041 (estimation datant d'avant la pandémie de la COVID-19).

Le nombre moyen de ménages privés connaîtra une baisse de façon similaire sur toute la période de 2021 à 2041.

À l'instar de la taille de la population, le vieillissement de la population permanente se poursuivra à un faible rythme. Les scénarios envisagés en vue de la gestion des matières résiduelles doivent prendre en compte la diminution progressive des principaux indicateurs démographiques. Le coût d'entretien par habitant des infrastructures de gestion des matières résiduelles en dépend et risque d'augmenter.

Tableau 1.8 Projection démographique

Indicateur	Année				2041
	2021	2026	2031	2036	
Population permanente	20 683	20 197	19 529	18 864	18 243
Densité de la population permanente (hab./km ²)	6,2	6,1	5,9	5,7	5,5
Nombre de ménages privés	9 982	9 804	9 504	9 154	8 761
Nombre moyen de personnes par ménage	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Âge moyen	49,4	50,4	51,5	52,1	52,2
Âge médian	54,8	55,0	55,5	56,1	56,0
Variation	2016 - 2021	2021 - 2026	2026 - 2031	2031 - 2036	2036 - 2041
Population permanente	- 0,7	- 2,3	- 3,3	- 3,4	-3,3
Nombre de ménages privés	-0,6	-1,8	-3,1	- 3,7	-4,3

Source : ISQ, 2021.

1.3-Activités économiques

En 2015, la population active de la MRC était de 55,5% et le taux de chômage de la population active s'établissait à 11,8%; pour la même année, les valeurs de ces indicateurs étaient de 65,2% et 7,7%, respectivement, pour l'ensemble du Québec.

La MRC de La Matanie se caractérise par des revenus moyens plus bas que la moyenne québécoise. En 2015, le revenu moyen annuel brut des ménages de la MRC s'élevait à 60 457 \$, alors que pour le Québec, il s'élevait à 63 404 \$. L'écart du revenu moyen de la MRC avec le revenu moyen s'est rétréci au cours des cinq dernières années. Le revenu moyen des ménages de la MRC a cru de façon plus importante que celui du reste du Québec.

Les revenus des ménages entre les municipalités de la MRC présentent de grandes disparités. Les municipalités de Saint-Léandre (67 453 \$), de Saint-Adelme (66 020 \$) et de Matane (62 570 \$) concentrent les ménages avec les plus hauts revenus moyens annuels, tandis que les municipalités de Grosses-Roches (44 311 \$), de Saint-René-de-Matane (49 306 \$) et des Méchins (52 022 \$)

concentrent les ménages avec les revenus moyens annuels bruts les plus faibles⁴.

Le tableau 1.9 présente le pourcentage du revenu annuel des ménages par tranche de revenu. On peut y remarquer qu'un peu plus de la moitié (52%) des ménages de la MRC gagnent moins de 50 000 dollars par an, alors que cette proportion est de 43% pour l'ensemble Québec. L'autre moitié (48%) des ménages de la MRC gagne plus de 50 000 dollars comparativement à 59% des ménages pour l'ensemble du Québec.

Tableau 1.9 Pourcentage de ménages privés selon la tranche de revenu

Tranche de revenu (\$)	Année 2015	
	MRC de La Matanie	Québec
Moins de 10 000	2,7	2,9
10 000 – 19 999	12,6	8,5
20 000 – 29 999	11,7	9,5
30 000 – 39 999	14,4	10,5
40 000 – 49 999	10,6	9,9
50 000 – 59 999	8,3	8,9
60 000 et plus	39,6	49,9

Source : Statistique Canada. 2017. Profil du recensement. Recensement de 2016.

1.3.1-Secteurs d'activités

1.3.1.1-Le secteur primaire

L'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche sont les principaux domaines d'activités du secteur primaire dans la MRC.

Le territoire de la MRC recèle peu de ressources minérales connues et exploitables. L'exploitation actuelle se résume à l'extraction des bancs d'emprunt et à la mise en valeur de tourbières. L'exploitation des carrières et des sablières est une activité ponctuelle ayant en général une très faible envergure. Les tourbières se concentrent dans la municipalité de Saint-Ulric.

Le secteur primaire est légèrement moins important dans la MRC que le reste du Bas-Saint-Laurent. En 2016, le secteur primaire occupait environ 6,0% des travailleurs de la MRC, alors que la proportion pour le reste du Bas-Saint-Laurent s'élevait à 7,6%. Le nombre total de travailleurs du secteur primaire dans la MRC s'élevait en 2016 à 585. Le nombre d'emplois pourvus dans ce secteur a connu une hausse de plus de 30% en 5 ans.

⁴ Les revenus moyens annuels de 2015 des ménages de Sainte-Paule et de Saint-Jean-de-Cherbourg ne sont pas disponibles.

1.3.1.2-Le secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupait en 2016 approximativement 1 875 travailleurs et représentait 19,4% des emplois de la MRC, alors que la proportion pour le Bas-Saint-Laurent s'établissait à 19,5%. Le nombre d'emplois de ce secteur a décliné de plus de 20% dans la MRC de 2011 à 2016.

Le secteur secondaire comprend deux sous-secteurs pourvoyeurs d'emplois dans la MRC : le sous-secteur des industries (fabrication, manufacture et autres) et celui du bâtiment et des travaux publics (construction). La majorité des industries manufacturières sont situées dans le parc industriel de la ville de Matane. Le sous-secteur des industries se démarque par la présence d'industries majeures dans les domaines de l'agroalimentaire, des pâtes et papiers, de l'énergie éolienne, de la construction navale (Matane et Les Méchins), des produits d'armoires de cuisine, de vêtements et d'équipements. Le sous-secteur des industries pourvoyait 1 400 emplois dans la MRC.

Quant au sous-secteur du bâtiment et des travaux publics, il regroupait environ 475 emplois; une diminution de près de 25% en cinq ans. La MRC compte plusieurs entrepreneurs généraux de même que plusieurs entrepreneurs œuvrant dans différents domaines (béton, excavation, plomberie-chauffage, électricité, vitrerie, climatisation-réfrigération, etc.).

1.3.1.3-Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupait 7 210 emplois en 2016, soit une proportion de 74,6% de l'ensemble des emplois de la MRC. La proportion pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent s'élevait à 72,9%. Le nombre d'emplois pourvus dans ce secteur a connu une très légère hausse de près de 2,5% sur les cinq dernières années. Sans surprise, la ville de Matane concentre la majorité des emplois pourvus dans le secteur tertiaire.

Le secteur tertiaire regroupe, entre autres, les sous-secteurs de l'activité commerciale, des services, de l'hébergement et de la restauration. L'activité commerciale comprend les commerces de vente au détail et les commerces de vente en gros. L'activité commerciale regroupait environ 1 605 emplois en 2016 dont 93% proviennent des commerces de vente de détail.

Quant aux services, les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux, des services gouvernementaux et publics regroupaient plus de 2 900 emplois, répartis notamment dans les institutions scolaires, les établissements de santé et les administrations publiques. Les autres domaines importants sont ceux du transport et entreposage, de la finance et assurances, des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et des services professionnels, scientifiques et techniques avec un total de près de 1 320 emplois.

À l'égard des domaines de l'hébergement et de la restauration, le territoire de la MRC compte plus d'une trentaine d'établissements d'hébergement et environ une quarantaine de restaurants et casse-croûtes. Le nombre d'emplois fournis était de 660 en 2016. Ces domaines sont en partie liés au tourisme, lequel constitue une activité importante en raison de la position géographique de la MRC à la porte d'entrée de la Gaspésie et de la présence de la rivière Matane reconnue pour la pêche au saumon.

Au total, la MRC de La Matanie regroupait en 2016 environ 9 670 emplois (une diminution de 2,5% en cinq ans) et, comme le reste du Québec et l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, le secteur tertiaire était, de loin, le principal secteur pourvoyeur d'emplois.

Sur le plan économique, les avantages de la MRC sont principalement liés à la présence d'une gamme variée d'infrastructures. En effet, avec le parc industriel et le port de mer de Matane, la MRC de La Matanie jouit d'une situation avantageuse comme carrefour des voies de transport terrestre et maritime. La ville de Matane est reliée par le chemin de fer et dispose d'un important port de mer en eau profonde, l'un des plus importants à l'est de Québec. Le port de Matane est ouvert à longueur d'année à la navigation internationale de grand tonnage. Le réseau ferroviaire dessert la zone industrielle et le traversier-rail. La présence de l'aéroport municipal de Matane permet d'offrir une infrastructure aéroportuaire sur le territoire de la MRC de La Matanie, en plus de l'aéroport régional de Mont-Joli dans la MRC de La Mitis.

L'existence d'un environnement favorable au développement de l'énergie éolienne et la présence de diverses usines œuvrant dans le secteur de l'énergie renouvelable constituent de précieux atouts. D'ailleurs, la MRC de La Matanie abrite trois parcs éoliens à l'ouest de son territoire (Baie-des-Sables, Saint-Léandre et Saint-Ulric).

Le tableau 1.10 présente les différents secteurs d'emplois de la MRC et la proportion du nombre de personnes travaillant dans ces secteurs.

Tableau 1.10 Les secteurs d'emplois en 2016

Secteur d'emploi	Nombre de personnes (%)	
	MRC	Bas-Saint-Laurent
Secteur primaire	6,0	7,6
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	5,4	6,7
Extraction minière, exploitation de carrière, pétrole et gaz	0,7	0,9
Secteur secondaire	19,4	19,5
Construction	4,9	6,2
Fabrication	13,2	11,1
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,3	2,1
Secteur tertiaire	74,6	72,9
Services publics	0,9	0,7
Commerce de gros	1,1	2,4
Commerce de détail	15,5	13,1
Transport et entreposage	5,1	4,5
Finance et assurances	2,8	2,3
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1,2	1,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,2	3,8
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,0	0,0
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	2,6	2,9
Services d'enseignement	7,2	7,8
Soins de santé et assistance sociale	13,9	15,0
Arts, spectacles et loisirs	1,5	1,4
Hébergement et services de restauration	6,8	6,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	4,8	5,6
Administrations publiques	8,0	5,7

Source : Statistique Canada. 2017. Profil du recensement. Recensement de 2016.

1.3.2-Projection économique

En absence de données prévisionnelles sur les perspectives économiques à long terme, la MRC de La Matanie, comme beaucoup de régions périphériques du Québec, présente des caractéristiques qui démontrent une économie fragile. Le taux de chômage est toujours élevé et est supérieur à la moyenne provinciale. Les transferts gouvernementaux représentent une bonne part des revenus de beaucoup de ménages. Les principaux points faibles de l'économie demeurent l'éloignement de la MRC des grands centres de production et de consommation, sa forte dépendance des ressources naturelles traditionnellement très sensibles aux fluctuations des différents marchés, une main-d'œuvre peu spécialisée et le vieillissement de la population.

En dépit de tout, le revenu disponible par habitant, de la MRC, s'est accru de 2012 à 2017, passant de 22 905 dollars à 25 174 dollars, selon l'Institut de statistique du Québec⁵. Une augmentation de près de 10%. Si la tendance à l'augmentation du revenu disponible se confirme, on pourrait s'attendre pour les cinq prochaines années, non seulement, à une augmentation de la production de matières résiduelles des foyers, mais aussi à un meilleur taux de récupération des matières recyclables, comme il a été constaté dans l'*Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*⁶. En effet, selon cette étude, plus le revenu des foyers est élevé, plus les quantités de matières résiduelles générées et récupérées sont élevées.

⁵ Ladouceur, Stéphane (2019). « Revenu disponible », *Bulletin Flash*, [En ligne], mai, ISQ, p. 1-10.

⁶ RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement, 2007. *Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*.

II-GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre dresse le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie. On y décrit les caractéristiques des principaux générateurs des matières résiduelles, la responsabilité de la MRC de La Matanie et des administrations municipales locales dans la gestion des matières résiduelles, la réglementation municipale en vigueur relative à la gestion des matières résiduelles, les ententes intermunicipales et les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.

2.1-Générateurs des matières résiduelles

Les matières résiduelles sont générées par trois grands secteurs : le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et le secteur des entreprises de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Ces générateurs ont leurs caractéristiques propres et ne produisent pas nécessairement, dans les mêmes proportions, les mêmes catégories de matières résiduelles.

2.1.1-Le secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est constitué par les ménages ou les unités d'occupation résidentielles. La MRC de La Matanie comprenait, en 2019, 11 516 unités d'occupation⁹ inégalement réparties sur l'ensemble des municipalités, selon les données des rôles d'évaluation foncière des municipalités de la MRC de La Matanie.

Selon Statistique Canada, plus de trois ménages¹⁰ de la MRC sur quatre (76,6%) sont composés d'une ou de deux personnes; une proportion très proche de celle du Bas-Saint-Laurent (73,9%), mais supérieure à celle du Québec (68,4%), comme le tableau 2.1 le montre.

Tableau 2.1 Composition des ménages en 2016

Composition	Année 2011		
	MRC de La Matanie	Bas-Saint-Laurent	Québec
1 personne	37,0	35,0	33,3
2 personnes	39,6	38,9	34,8
3 personnes	11,8	11,9	13,9
4 personnes	8,3	9,7	12,0
5 personnes ou plus	3,3	4,5	6,0

Source : Statistique Canada, 2016.

⁹ Ce nombre comprend 7 179 unités résidentielles unifamiliales, 2 289 résidences de 2 à 9 logements, 877 multilogements (10 logements et plus) et 1 171 chalets.

¹⁰ Un ménage, selon Statistique Canada, est composé d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un même logement.

La structure des logements habités est dominée par des habitations unifamiliales. Comme le tableau 2.2 l'illustre, plus de deux logements sur trois (67,6%) sont une maison individuelle attenante ou non et près de 20% sont constitués d'appartements d'immeubles de moins de cinq étages. Dans la gestion des matières résiduelles, cet indicateur est très important dans la mesure où la performance de récupération varie en fonction de la structure des logements.

Tableau 2.2 Structure des logements en 2016

Type de logement	Nombre	Proportion (%)
Maison individuelle attenante ou non	6 885	67,6
Immeuble de moins de 5 étages	1 990	19,5
Immeuble de plus de 5 étages	10	0,1
Maison jumelée	390	3,8
Maison en rangée	105	1,0
Duplex	595	5,8
Maison mobile	205	2,0
Total	10 180	100

Source : Statistique Canada, 2016.

2.1.2-Le secteur des ICI

Il existe plus d'un millier (1 040) d'ICI dans la MRC. À l'instar des ménages, les ICI sont très inégalement répartis sur le territoire de la MRC, puisqu'environ 75% d'entre eux sont localisés dans la ville de Matane. Les municipalités de Saint-Ulric et de Baie-des-Sables en abritent respectivement 6% et 5%, dont une bonne partie est constituée d'entreprises agricoles. Le territoire non organisé de Rivière-Bonjour en compte la plus faible, soit deux commerces.

La répartition des ICI par secteur d'activités économiques est aussi très inégale (tableau 2.3). Le secteur tertiaire regroupe environ 75% des ICI de la MRC. Les secteurs primaire et secondaire en regroupent presque autant, soit, respectivement, 11,6% et 13,7%.

Quant à la représentation du nombre d'ICI par secteur, les entreprises agricoles sont les plus nombreuses dans le secteur primaire. Les entreprises de construction dominent le secteur secondaire. Le secteur tertiaire est dominé par les commerces de détail.

Tableau 2.3. Nombre et pourcentage d'ICI par secteur d'activités

Secteurs d'activités	Nombre d'ICI	% d'ICI
Secteur primaire	121	11,6
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	115	11,1
Extraction minière, exploitation de carrière, etc.	6	0,6
Secteur secondaire	142	13,7
Construction	66	6,3
Fabrication	62	6,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	14	1,3
Secteur tertiaire	777	74,7
Services publics	4	0,4
Commerce de gros	18	1,7
Commerce de détail	152	14,6
Transport et entreposage	59	5,7
Finance et assurances	37	3,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	35	3,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	43	4,1
Gestion de sociétés et d'entreprises	1	0,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	24	2,3
Services d'enseignement	31	3,0
Soins de santé et assistance sociale	82	7,9
Arts, spectacles et loisirs	29	2,8
Hébergement et services de restauration	81	7,8
Autres services (sauf les administrations publiques)	143	13,8
Administrations publiques	38	3,7
Total	1 040	100

Source : Adapté de Portrait économique et sociodémographique de la MRC de La Matanie, CLD de La Matanie, 2014 (Document de présentation).

Le territoire de la MRC est le siège de plusieurs entreprises qui génèrent des volumes relativement élevés de matières résiduelles particulières. Les secteurs d'activités de ces entreprises sont variés. Certaines évoluent dans l'industrie bioalimentaire et l'industrie forestière, d'autres dans l'industrie de la construction maritime. La diversité des industries entraîne une grande diversité de types de matières résiduelles générées.

Les entreprises agricoles génèrent annuellement de gros volumes de matières plastiques, particulièrement des plastiques d'ensilage, estimées à environ 66 tonnes¹¹ par année. Ces entreprises sont

¹¹ Élyme conseils, JMP Consultants, Synergie BSL, 2021. Les plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent, portrait des gisements de l'entreprise agricole au récupérateur. MAPAQ-BSL : 48 p.

localisées essentiellement à l'ouest du territoire, soit dans les municipalités de Baie-des-Sables, de Saint-Ulric, de Saint-Léandre et de Matane.

Les entreprises de transformation agroalimentaire sont peu nombreuses mais produisent des quantités relativement importantes de résidus organiques. Ceux-ci sont constitués principalement de résidus de crevettes produits, en majeure partie, durant la période estivale, de résidus de transformation de la viande et de résidus de fabrication de produits laitiers.

L'industrie de transformation et de fabrication de produits forestiers est importante et génère particulièrement de grandes quantités de biosolides papetiers durant l'année. Quant aux entreprises de construction maritime, quoique peu nombreuses, elles génèrent par année des quantités substantielles de résidus de sablage.

Le profil des entreprises de la MRC, y compris celles du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, est dominé par les petites et moyennes entreprises. Comme le tableau 2.4 le montre, en excluant les institutions (organismes communautaires, de services d'enseignement, de soins de santé et d'assistance sociale et les administrations publiques entre autres), 98,5% des entreprises de la MRC emploient moins de cent (100) employés.

Tableau 2.4 Nombre et répartition des entreprises selon leur taille¹²

Municipalité	Nombre d'entreprises selon leur taille		
	9 employés et moins ¹³	10 à 99 employés	100 employés et plus
Baie-des-Sables	36	5	0
Grosses-Roches	2	0	0
Les Méchins	17	4	1
Matane	456	134	11
Saint-Adelme	9	0	0
Saint-Jean-de-Cherbourg	1	1	0
Saint-Léandre	19	1	0
Saint-René-de-Matane	12	0	0
Saint-Ulric	46	6	0
Sainte-Félicité	27	1	0
Sainte-Paule	4	0	0
Total	629	152	12

Source : Compilation des données obtenues auprès de la SADC de la région de Matane et du CLD de La Matanie, janvier 2014.

¹² Institutions non comprises.

¹³ Le nombre d'employés inclut aussi bien les employés à temps plein que ceux à temps partiel.

2.1.3-Le secteur CRD

Les ICI du secteur CRD sont au nombre de 66 et comptent pour 6,3 % de l'ensemble des ICI de la MRC de La Matanie. Près de 70% de ces ICI sont localisés dans la ville de Matane. Les municipalités de Baie-des-Sables, de Saint-Ulric et de Saint-Léandre en regroupent 20%, les sept autres municipalités en regroupent les 11% restant¹⁴.

Par rapport à la vitalité de ce secteur, si l'on se fie à la valeur monétaire des permis de bâtir délivrés, le secteur de la construction connaît un regain d'activités (figure 2.1). De 2014 à 2020, tous les sous-secteurs du secteur CRD ont connu un taux de croissance moyenne annuelle positive. Le sous-secteur industriel est celui qui a connu le plus fort taux de croissance moyenne annuelle, soit 176%, suivi du sous-secteur commercial, avec un taux de croissance moyenne annuelle de 81%. Les sous-secteurs institutionnel et résidentiels suivent avec des taux de croissance moyenne annuelle de 33% et 14%, respectivement.

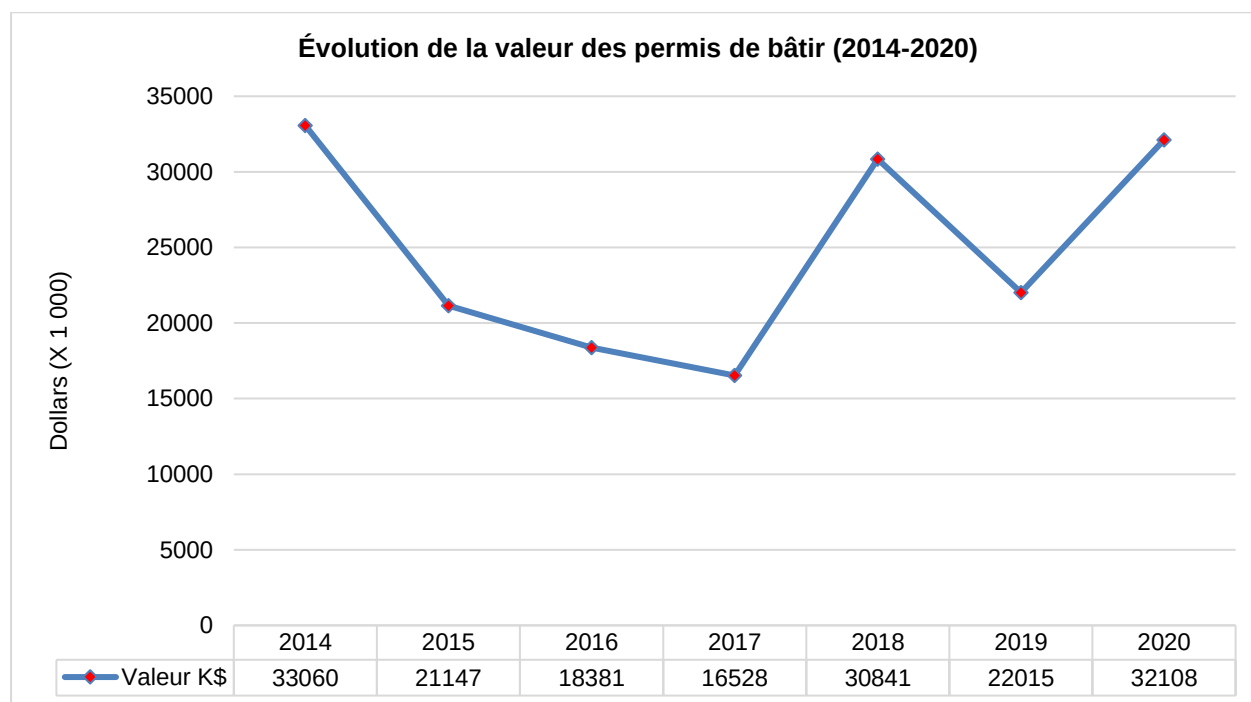


Figure 2.1 Évolution de la valeur des permis de bâtir délivrés de 2014 à 2020 dans la MRC.

¹⁴ Portrait économique et sociodémographique de la MRC de La Matanie, CLD de La Matanie, 2014 (Document de présentation).

Malgré ce regain d'activités sur la période de 2014-2020, si l'on compare la valeur totale des permis de bâtir de celle-ci à la période précédente, 2009-2013, on constate, comme la figure 2.2 le montre, que les valeurs des permis de bâtir dans l'ensemble de la MRC sur la période 2014-2020 sont inférieures à toutes les années de la période 2009-2013.

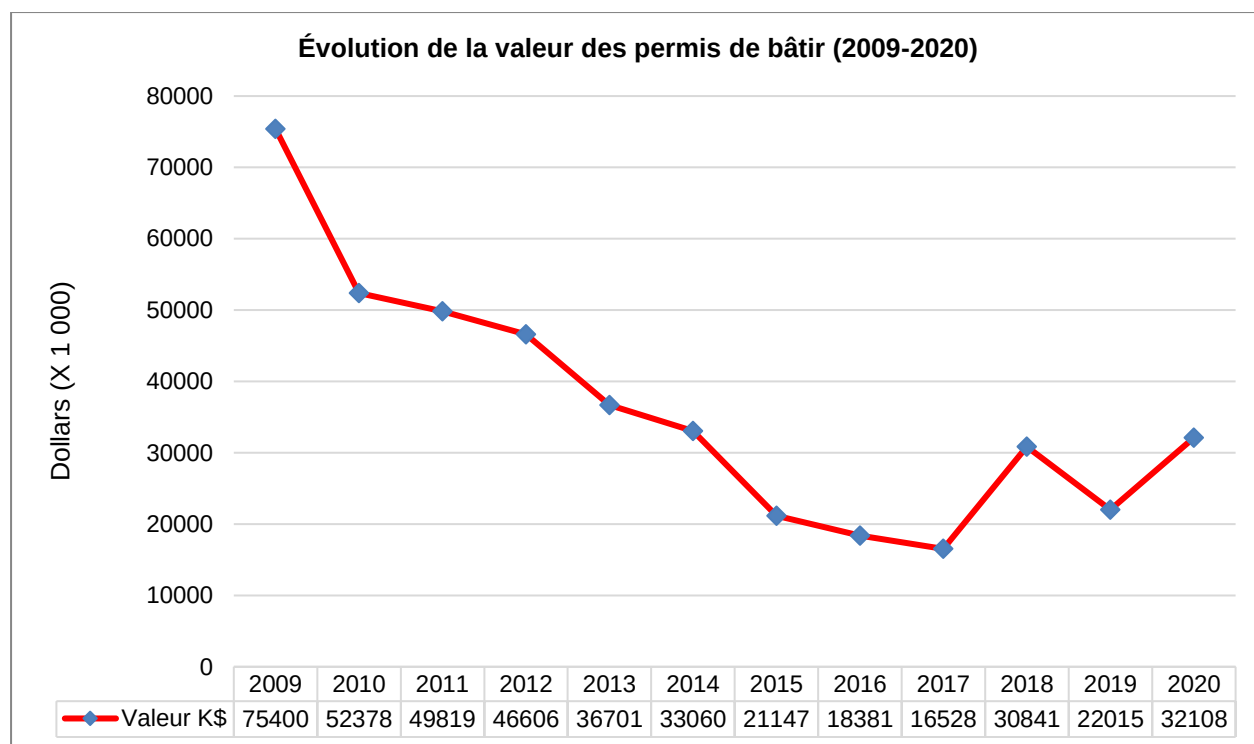


Figure 2.2 Évolution de la valeur des permis de bâtir délivrés de 2009 à 2020 dans la MRC.

2.2-Responsabilités de la MRC et des municipalités locales

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de La Matanie est responsable de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles à l'échelle du territoire. Pour cela, elle a l'obligation de faire le portrait et le diagnostic de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, et de mettre en place des actions visant non seulement à réduire la proportion de matières résiduelles destinées à l'enfouissement, mais aussi à augmenter la quantité de matières réutilisées, recyclées et valorisées. En tant que gestionnaire régional des matières résiduelles générées sur le territoire, la MRC de La Matanie a pour responsabilité d'élaborer, de modifier et d'adopter, sur une base continue, un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de s'assurer de sa mise en œuvre.

La MRC de La Matanie s'occupe aussi de la vidange, du transport et de la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées des municipalités depuis 1991. La MRC de La Matanie participe également à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens et des gestionnaires d'ICI en vue de diminuer l'élimination de matières résiduelles.

Les municipalités de la MRC sont liées par le PGMR et sont chargées de sa mise en œuvre sur leur territoire respectif. Concrètement, ce sont les administrations municipales locales qui prennent en charge les programmes municipaux de gestion des ordures, des matières recyclables, des encombrants, des matières organiques de toutes sortes et des collectes spéciales. Elles ont des contrats, de durées variables, avec des entrepreneurs pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles du secteur résidentiel. Concernant le traitement des matières recyclables, avec la modernisation du système sélective résultant de l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs aux matières recyclables, le rôle des municipalités locales est appelé à être redéfini, voire réduit.

Les municipalités locales se chargent également de la gestion des matières résiduelles des petits ICI. Pour la ville de Matane, la collecte est effectuée dans les ICI de petite taille, mais aussi dans ceux de grande taille générant moins d'un mètre cube d'ordures et moins d'un mètre cube de matières recyclables par collecte. Il est de la responsabilité des ICI qui génèrent une quantité supérieure à celle mentionnée pour les deux types de matières de gérer l'ensemble de leurs matières résiduelles et d'avoir obligatoirement un contrat ou une entente de gestion avec un entrepreneur.

Les entreprises évoluant dans le secteur CRD sont responsables de la gestion des résidus générés, puisque ceux-ci ne sont pas pris en charge par les municipalités. Ces résidus sont acheminés, moyennant des frais, au centre de tri des résidus de CRD localisé sur le territoire de la MRC.

2.3-Ententes municipales et intermunicipales

Il existe plusieurs ententes entre les municipalités de la MRC de La Matanie relatives à la gestion des matières résiduelles. Le tableau 2.5 fait un résumé des principales ententes.

Les administrations municipales de la MRC ont conclu une entente avec la Ville de Matane pour l'élimination des déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) situé dans la ville de Matane. En plus de l'élimination des déchets, la Ville de Matane procède à l'organisation, à l'exploitation et à l'administration de l'écocentre. Cette entente a institué un comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane. Le rôle de ce comité, formé de délégués des administrations municipales locales et de la Ville de Matane, est de veiller au respect des termes de l'entente et de faire des recommandations aux différentes parties. L'un des éléments majeurs de cette entente a été l'obligation pour les administrations municipales participantes de mettre en place et de maintenir, six mois après la signature de l'entente, un service porte-à-porte de récupération des matières recyclables.

La Ville de Matane et les autres administrations municipales, à l'exception de Saint-Léandre, ont conclu une autre entente visant à assurer le traitement des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts) dans la plateforme de compostage à construire par la Ville. Les administrations municipales participantes s'engagent, à travers cette entente, à fournir à leur population les services de collecte et de transport des matières organiques putrescibles.

Dans le but d'optimiser les services de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles, et dans un souci d'uniformiser les devis et les contrats municipaux, les administrations municipales locales, à l'exception de Saint-Léandre, ont lancé, en 2020, un appel d'offres conjoint en vue de la collecte, du transport, du traitement des matières recyclables, des matières organiques putrescibles et de la collecte, du transport des encombrants et des déchets.

La gestion des boues de fosses septiques des résidences isolées est assurée par la MRC de La Matanie. Depuis 1991, la MRC a déclaré sa compétence en matière de vidange, de traitement et de gestion des eaux usées des résidences isolées sur l'ensemble du territoire. La MRC, par appel d'offres public, attribue le contrat de vidange, de transport et de disposition de ces eaux usées des résidences isolées à un entrepreneur.

Tableau 2.5 Ententes municipales et intermunicipales de gestion des matières résiduelles

Parties à l'entente	Objet de l'entente	Organisme assurant le service	Date d'assujettissement	Durée (ans)	Date d'échéance
Baie-des-Sables	- Élimination des déchets solides des populations des municipalités; - Organisation et exploitation de l'écocentre; - Collecte et transport des déchets, et traitement des matières recyclables et compostables; - Information et sensibilisation à une saine gestion des matières résiduelles.	Matane	01/01/2007	20	15/12/2025 Renouvelable par période de 5 ans
Les Méchins			01/01/2009		
Matane			19/12/2005		
Grosses-Roches			15/05/2006		
Saint-Adelme			19/12/2005		
Sainte-Félicité			19/12/2005		
Saint-Jean-de-Cherbourg			19/12/2005		
Saint-Léandre			01/11/2006		
Sainte-Paule			01/01/2009		
Saint-René-de-Matane			19/12/2005		
Saint-Ulric			19/12/2005		
Baie-des-Sables	Fourniture des services de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées par déclaration de compétence.	MRC de La Matanie	21/08/1991	NA	NA
Les Méchins					
Matane					
Grosses-Roches					
Saint-Adelme					
Sainte-Félicité					
Saint-Jean-de-Cherbourg					
Saint-Léandre					
Saint-René-de-Matane					
Saint-Ulric					
Sainte-Paule			01/01/2015		
MRC de La Matanie					
Ville de Matane - MRC de La Haute-Gaspésie	Élimination des déchets solides des populations des municipalités de La Haute-Gaspésie	Matane	30/06/2015	10	15/12/2025 Renouvelable par période de 5 ans
Ville de Matane - MRC de La Haute-Gaspésie	Fourniture de services de traitement des matières organiques	Matane	Date de mise en service de la plateforme de compostage	20	Renouvelable par période de 5 ans

2.4-Réglementation municipale

Sept des onze municipalités de la MRC ont un règlement qui régit la gestion des matières résiduelles dans les limites de leur territoire. Les municipalités de Grosses-Roches, de Saint-Léandre, de Saint-Jean-de-Cherbourg et de Sainte-Félicité ne disposent d'aucun règlement qui fixe les modalités de gestion des matières résiduelles.

De manière générale, les règlements traitent pour la plupart, en plus des sanctions prévues en cas d'infraction, des types de contenants à utiliser pour la collecte, de la fréquence et de l'horaire de collecte et de la tarification, comme le tableau 2.6 le montre.

Pour les municipalités qui en sont munies, les règlements municipaux concernent aussi bien les ordures que les matières recyclables. À l'exception de la municipalité de Saint-Adelme, les matières exclues de ces deux grandes catégories sont listées dans les règlements. Les règlements font obligation aux occupants des logements de disposer de contenants distincts pour les ordures et les matières recyclables.

Pour les matières compostables, l'un des rares aspects régis par les dispositions réglementaires concerne l'emballage obligatoire des résidus alimentaires post-consommation avant leur rejet dans les contenants à ordures. La présence d'un troisième contenant pour les matières compostables (organiques) n'est obligatoire dans aucune municipalité. La Ville de Matane et la Municipalité des Méchins font obligation aux citoyens de couper et de nouer les branches et les bois. La collecte des résidus domestiques dangereux n'est pas spécifiquement mentionnée dans les règlements municipaux. Cette situation est appelée à changer avec l'implantation future de la collecte et le traitement des matières organiques putrescibles. Les règlements municipaux devront être amendés pour introduire des dispositions relatives à ces matières.

La gestion des boues des fosses septiques des résidences isolées est régie par deux règlements à portée régionale. Ces règlements, administrés par la MRC de La Matanie, fixent les aspects liés à l'obligation de la vidange périodique des fosses septiques et les modalités administratives et financières relatives à l'application de cette compétence par la MRC.

Tableau 2.6 Les aspects réglementés par les municipalités en gestion des matières résiduelles

Aspects réglementés	Baie-des-Sables	Grosses-Roches	Les Méchins	Matane	Saint-Adelme	Saint-Jean-de-Cherbourg	Saint-Léandre	Saint-René-de-Matane	Saint-Ulric	Sainte-Félicité	Sainte-Paule
Ordures											
Contenant	X			X	X			X	X		X
Fréquence et horaire de collecte	X			X				X	X		X
Matières acceptées et interdites	X			X				X	X		X
Tarification	X			X	X			X	X		X
Matières recyclables			X								
Contenant	X			X	X			X	X		X
Fréquence et horaire de collecte	X			X				X	X		X
Matières acceptées et interdites	X			X				X	X		X
Préparation et nettoyage	X			X				X	X		X
Tarification	X			X	X			X	X		X
Matières compostables											
- Résidus alimentaires (emballage)	X			X				X	X		X
- Résidus de jardin et feuilles mortes				X							
- Bois et branches			X	X							
- Autres matières compostables											
Résidus domestiques dangereux				X							
Encombrants	X			X							
Lieu d'enfouissement technique				X							
Écocentre				X							
Boues de fosses septiques											
✓ Vidange périodique											
✓ Transport et disposition											
✓ Responsabilités MRC, municipalités et citoyens											
✓ Compensation											

MRC de La Matanie

X

Le tableau 2.7 présente l'intitulé complet des règlements municipaux liés à la gestion des matières résiduelles à la MRC pour les municipalités qui en sont pourvues et leur date d'adoption.

Tableau 2.7 Règlements municipaux sur la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Règlements	Date d'adoption
Baie-des-Sables	Règlement numéro 2006-11 sur la gestion et la tarification des matières résiduelles	08/01/2007
Les Méchins	Règlement numéro 167 concernant le service des vidanges	-
Matane	Règlement général numéro VM-62. Section 5.1. La préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles	07/10/2002
	Règlement numéro VM-149 pour la refonte de la réglementation en matière d'élimination des matières résiduelles	21/12/2006
	Règlement numéro VM-150 pour la refonte de la réglementation établissant une tarification pour l'utilisation de l'écocentre.	21/12/2006
	Règlement numéro VM-151 pour la refonte de la réglementation établissant une tarification pour le lieu d'enfouissement technique applicable aux particuliers, aux commerces, aux industries et aux institutions	21/12/2006
Saint-Adelme	Règlement sur la préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables	05/03/2007
Saint-René-de-Matane	Règlement numéro 2007-02 pour la refonte de la réglementation concernant la préparation, la collecte, l'élimination et la disposition des matières résiduelles et recyclables	01/10/2007
Saint-Ulric	Règlement numéro 2007-66 concernant la préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables	12/02/2007
Sainte-Paule	Règlement no. 332-13 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception	16/12/2013
	Règlement numéro 298-08 concernant la préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables	Juillet 2008
MRC de La Matanie	Règlement numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie	10/03/2010
	Règlement numéro 241-2010 concernant les modalités administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC de La Matanie en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques	10/03/2010
MRC de La Matanie	Règlement numéro 271-2017 limitant la mise en décharge ou l'incinération de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de La Matanie	19/04/2017

2.5-Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Cette section inventorie tous les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire de la MRC de La Matanie.

Le mode de collecte dominant est la collecte de porte-à-porte qui a cours dans toutes les municipalités. Cependant, les municipalités de Saint-Ulric, des Méchins, de Saint-Léandre, de Saint-Adelme et de Saint-Jean-de-Cherbourg, en plus de la collecte de porte-à-porte, ont aménagé chacune et mis un point de collecte à disposition de leurs citoyens.

La fréquence de collecte varie selon les municipalités, les types de matières résiduelles et la saison de l'année. La capacité des contenants utilisés pour la collecte des matières résiduelles varie également selon les municipalités. Les municipalités à dominante rurale utilisent, dans la quasi-totalité, des bacs roulants de 240 ou 360 litres, alors que pour la ville de Matane, les contenants varient selon le type de logements comme le tableau 2.8 le montre.

Tableau 2.8 Contenants de collecte utilisés à Matane selon le type de logement

Type de logement	Nombre maximal de bacs roulants (déchets / récupération)
Maison unifamiliale	2
2 ou 3 logements	2
4 ou 5 logements	3
6 à 9 logements	3 bacs ou 1 conteneur
10 logements et plus	2 conteneurs
Petits ICI	2 bacs

Le nombre total d'unités d'occupation résidentielles desservies par la collecte municipale des matières résiduelles en 2019 s'élevait à près 9 500.

Les maisons unifamiliales représentaient 78% des unités résidentielles (incluant les maisons mobiles) desservies. Les petits immeubles de 2 à 5 logements et autres, et les grands immeubles de plus de 5 logements comptaient pour 14% des immeubles résidentiels desservis par les services municipaux.

Le tableau 2.9 présente le nombre d'unités d'occupation résidentielles et d'ICI desservis par la collecte municipale pour l'année 2019.

Tableau 2.9 Nombre d'unités d'occupation desservies en 2019

Municipalité	Unité d'occupation							
	Unités résidentielles				ICI et sites publics			
	Unifamiliales	Petits immeubles et autres	Grands immeubles	Saisonniers	Industrie	Commerce	Institution	Aire publique
Baie-des-Sables	283	31	1	40	0	17	3	1
Grosses-Roches	202	36	1	28	0	0	1	3
Les Méchins	461	100	3	35	2	25	7	0
Matane	4 252	733	100	116	0	110	15	-
Saint-Adelme	222	42	0	25	0	2	1	0
Saint-Jean-de-Cherbourg	85	11	0	44	0	1	1	0
Saint-Léandre	194	1	0	67	0	8	1	0
Saint-René-de-Matane	454	64	2	85	0	8	8	0
Saint-Ulric	653	80	2	217	0	20	1	3
Sainte-Félicité	462	58	4	43	0	3	3	0
Sainte-Paule	121	29	0	94	0	1	2	0
TNO Rivière-Bonjour	-	-	-	-	-	-	-	-
MRC de La Matanie	7 389	1 185	113	794	233			7

2.5.1-Gestion des ordures

La collecte et le transport des ordures sont donnés à contrat à des entrepreneurs par administrations municipales. Deux entrepreneurs sont sous contrat avec les municipalités : la division sanitaire du Groupe Bouffard et Exploitation Jaffa (municipalité de Saint-Léandre seulement). Le processus d'appel d'offres conjoint pour la collecte et le transport des déchets fait en sorte que la durée des contrats tend vers une harmonisation.

Aussi, le contrat avec le Groupe Bouffard pour la collecte et le transport des déchets a débuté le 1^{er} janvier 2021 pour la plupart des municipalités et se termine le 31 décembre 2024, avec une option de prolongation jusqu'au 31 décembre 2025. Concernant la municipalité de Saint-Léandre, son contrat avec Exploitation Jaffa se termine le 31 décembre 2022.

La collecte porte-à-porte des ordures s'effectue une fois toutes les deux semaines tout au long de l'année, et sur une base hebdomadaire durant la période estivale, sauf à Saint-Adelme, à Saint-Jean-de-Cherbourg et à Sainte-Paule. La collecte des ordures se fait simultanément avec celle des matières recyclables l'été et en alternance au cours des autres saisons de l'année. Les bacs de 240 ou 360 litres sont les principaux contenants utilisés. En plus des bacs, les municipalités des Méchins et de Saint-Ulric mettent à la disposition de leurs citoyens des conteneurs placés à un point de collecte sur leur territoire.

Le nombre de collectes porte-à-porte des déchets est de 31 dans toutes les municipalités, sauf à Saint-Adelme et à Saint-Jean-de-Cherbourg où il est de 26 et de 24 à Sainte-Paule. La fréquence de collecte des déchets est appelée à diminuer avec l'implantation de la collecte des matières organiques.

Le service de collecte, de transport et d'élimination des ordures dans les municipalités est fourni aussi bien aux résidences qu'aux petits ICI. Cependant, pour la ville de Matane, ce service concerne les petits ICI à usages mixtes (résidentiel et moins de 90% commercial), les immeubles exclusivement à usage commercial ou industriel mais générant moins d'un mètre cube de déchets et de matières recyclables par collecte, et certaines institutions tels le Cégep de Matane, l'école secondaire de Matane, le centre hospitalier, le CSLC, les écoles de la commission scolaire des Monts-et-Marées à Matane, etc. Les ICI qui génèrent plus d'un mètre cube d'ordures et de matières recyclables par collecte doivent assurer eux-mêmes la gestion de leurs matières résiduelles et fournir à la Ville de Matane une copie du contrat ou de l'entente qui les lie à un entrepreneur pour la collecte des ordures et des matières recyclables, dans un délai de trente jours suivant la signature du contrat ou de l'entente.

2.5.2-Gestion des matières recyclables de la collecte sélective

Le service de récupération des matières recyclables est offert dans toutes les municipalités de la MRC. La collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sont effectués par le Groupe Bouffard à la suite d'un processus conjoint d'appel d'offres de toutes les municipalités du territoire, sauf la municipalité de Saint-Léandre.

Le contrat avec le Groupe Bouffard pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables a débuté le 1^{er} janvier 2021 pour la plupart des municipalités et se termine le 31 décembre 2025. Le contrat de la Municipalité de Saint-Léandre avec Exploitation Jaffa se termine le 31 décembre 2022.

Notons que dans le contexte de la modernisation du système de collecte sélective municipale en lien avec l'élargissement du principe de la responsabilité des producteurs par le gouvernement du Québec et de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, les contrats de collecte, de transport, de tri et de traitement des matières recyclables signés par les municipalités après le 24 septembre 2020, dont la date d'échéance est postérieure au 31 décembre 2024, prennent fin au plus tard le 31 décembre 2024.

Le secteur résidentiel (incluant les petits ICI) est desservi par le porte-à-porte toutes les deux semaines, sauf à Sainte-Paule. Le nombre de collectes porte-à-porte des matières recyclables est ainsi de 26 dans toutes les municipalités, sauf à Sainte-Paule où il est de 18.

Les industries, commerces et institutions sont aussi desservis par la collecte municipale des matières recyclables, sauf dans la ville de Matane où ce service ne concerne que les petits ICI générant moins d'un mètre cube de matières recyclables.

Les citoyens et les ICI peuvent apporter eux-mêmes des matières récupérables à l'écocentre de Matane. Le service est gratuit pour les particuliers des municipalités de la MRC de La Matanie qui y apportent des matières triées. Les ICI doivent payer le tarif établi, par règlement, par la Ville de Matane, à l'exception des catégories de produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*¹⁵.

¹⁵ Les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et contenants et les huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants.

Les matières recyclables issues de la collecte sélective du secteur résidentiel et du secteur des ICI des municipalités locales sont acheminées pour le tri et conditionnement aux centres de tri du Groupe Bouffard à Matane et à Mont-Joli (MRC de La Mitis).

2.5.3-Gestion des matières organiques

La collecte des matières organiques prévue en 2016 a été reportée compte tenu des délais nécessaires au financement et à l'obtention des autorisations en vue de la construction de la plateforme de compostage.

En attendant, l'implantation de la collecte et du traitement des matières organiques, trois municipalités de la MRC ont mis en place un système de récupération de résidus verts.

La Municipalité de Sainte-Paule met à la disposition des citoyens et des ICI de son territoire un point de collecte de certains types de résidus verts. Ouvert toute l'année, seules les branches d'arbres et les feuilles y sont acceptées. Les résidus de jardins (gazon et autres) ne sont pas acceptés.

La Municipalité des Méchins organise une fois par année une collecte de feuilles et de branches. Celles-ci sont recyclées par le Groupe Bouffard dans l'industrie du bois.

La Ville de Matane organise deux fois par année une collecte porte-à-porte de feuilles mortes, de branches d'arbres et de résidus de jardin. De plus, elle organise une fois l'an une collecte de sapins de Noël.

L'écocentre reçoit gratuitement durant toute l'année les résidus verts (branches comprises) provenant des particuliers. Cependant, les industries, les commerces et les institutions doivent payer pour pouvoir y apporter leurs résidus verts.

Une partie des résidus verts collectés par la Ville de Matane et de ceux récupérés à l'écocentre sont recyclés dans l'agriculture. L'autre partie est recyclée dans l'industrie du bois.

2.5.4-Gestion des encombrants

Toutes les Municipalités organisent une fois par an une collecte d'encombrants sur leur territoire, à l'exception de Matane qui en organise deux. Les principaux encombrants collectés sont : petits et électroménagers, gros jouets, ameublement de toutes sortes, chauffe-eau, toilettes, éviers, portes, équipements sportifs, etc.

Depuis 2016, les entrepreneurs qui effectuent la collecte des encombrants doivent trier les matières résiduelles volumineuses valorisables (notamment les résidus métalliques, les objets ou morceaux de bois, les matelas et sommiers). Celles-ci sont acheminées à l'écocentre. Les encombrants contenant des halocarbures sont obligatoirement acheminés à l'écocentre. Les encombrants non valorisables sont destinés à l'enfouissement.

Le bois des meubles et les métaux (le fer en particulier) sont en partie récupérés pour recyclage par un entrepreneur à Matane ou acheminés à des fins de valorisation hors de la MRC.

Le contrat conjoint de collecte et de tri des encombrants avec le Groupe Bouffard a débuté le 1^{er} janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2025. La Municipalité de Saint-Adelme organise elle-même la collecte des encombrants de son territoire. Les encombrants récupérables sont apportés à l'écocentre de Matane. Les encombrants non récupérables sont enfouis.

2.5.5-Gestion des boues municipales

2.5.5.1-Boues des stations d'épuration

Les résidences d'une partie des périmètres urbains des municipalités de Grosses-Roches, de Saint-Adelme, de Baie-des-Sables, de Saint-Ulric, de Saint-René-de-Matane, de Sainte-Félicité et des Méchins sont desservies par un réseau d'égout connecté à une station d'épuration d'eaux usées. La ville de Matane en compte trois. Comme le tableau 2.10 le montre, la MRC compte ainsi dix (10) stations d'épuration d'eaux usées de type étang aéré, pour la plupart, qui desservent près de 8 600 unités d'occupation et ICI.

Le volume de boues accumulées dans la plupart des étangs d'épuration d'eaux usées des municipalités ne justifie pas leur vidange à court terme. Depuis 2016, aucune vidange de stations n'a été réalisée. La vidange des stations d'épuration de Matane est prévue en 2025 pour la station de Saint-Luc et en 2035 pour les stations de Petit-Matane et de Matane-Centre.

Tableau 2.10 Description des stations d'épuration d'eaux usées municipales

Municipalité	Type de station	Année mise en service	Année de la dernière vidange	Nombre de résidences et ICI desservis
Baie-des-Sables	Étang aéré (parois verticales)	2005	Aucune vidange	193
Saint-Ulric	Étang à rétention réduite	2006	Aucune vidange	336
Grosses-Roches	Étang aéré	2013	Aucune vidange	196
Matane (Centre)	Étang aéré	1985	2013	6 850
Matane (Petit-Matane)	Étang aéré	1995	2013	310
Matane (Saint-Luc)	Étang aéré	1986	Aucune vidange	215
Saint-Adelme	Étang non aéré	1968	Aucune vidange	77
Saint-René-de-Matane	Étang aéré	1975	2013	159
Sainte-Félicité	Étang aéré	1994	Aucune vidange	244
Les Méchins	Dégrillage fin	2000	-	Non disponible

2.5.5.2-Boues de fosses septiques

Depuis 1991, la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence dans la gestion des boues des fosses septiques des résidences isolées. Toutes les municipalités du territoire ont, par entente, délégué à la MRC de La Matanie leur compétence en matière de vidange, de transport et de valorisation des boues de fosses septiques.

Aussi, un contrat, dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2023, a été octroyé à l'entreprise Sani-Manic, à la suite d'un appel d'offres public, pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées. Les fosses septiques des résidences principales sont vidangées tous les deux ans, alors que celles des résidences secondaires sont vidangées tous les quatre ans.

Sani-Manic possède un site de traitement de boues à Matane. En moyenne, 1 400 fosses septiques sont vidangées annuellement (tableau 2.11). Les boues vidangées subissent un processus de décantation dans des bassins, suivi d'une déshydratation. Les boues sèches ainsi obtenues sont recyclées par épandage dans des champs agricoles¹⁶.

¹⁶ Sani-Manic apporte, tous les quatre ans, pour enfouissement au LET de Matane la couche superficielle des boues contenant des corps étrangers non captés par leur système de traitement.

Le tableau 2.11 indique le nombre de fosses septiques vidangées par municipalité dans la MRC de La Matanie.

Tableau 2.11 Nombre de fosses vidangées par année de 2013 à 2019

Municipalité	Année							Moyenne
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Baie-des-Sables	152	-	137	-	160	-	145	149
Grosses-Roches	24	-	23	-	27	-	26	25
Ville de Matane	-	890	-	1015	-	939	-	948
Les Méchins	-	115	-	137	-	124	-	125
Saint-Adelme	173	-	138	-	183	-	151	161
Sainte-Félicité	-	86	-	95	-	94	-	92
Saint-Jean-de-Cherbourg	40	-	45	-	42	-	54	45
Saint-René-de-Matane	309	-	258	-	316	-	248	283
St-René-de-Matane (partie annexée ¹⁷)	-	61	-	92	-	68	-	74
Saint-Léandre	210	-	181	-	210	-	176	194
Sainte-Paule	61	103	59	103	68	104	59	79
Saint-Ulric	575	-	467	-	576	-	484	526
MRC de La Matanie	1 544	1 255	1 308	1 442	1 582	1 329	1 343	1 400

2.5.6-Gestion des résidus domestiques dangereux et assimilables

Il n'existe pas de programmes municipaux de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) dans la MRC. Toutefois, les résidus domestiques dangereux sont récupérés, par apport volontaire, gratuitement pour les particuliers à l'écocentre de Matane et dans les points de dépôt officiels des résidus sous responsabilité élargie des producteurs.

Les RDD et assimilables récupérés à l'écocentre sont les peintures (sauf les peintures à usage industriel et celles de signalisation), les huiles usées, les filtres à huile et contenants d'huile, antigel, les liquides de refroidissement, les batteries de véhicules motorisés, les bonbonnes de propane vides, les piles rechargeables et non rechargeables, les ampoules fluocompactes et fluorescentes, les cartouches originales d'imprimante, les aérosols, etc. Il s'agit à la fois de RDD sous REP et de certains RDD hors REP.

Les résidus domestiques dangereux collectés à l'écocentre sont récupérés par la suite par des transporteurs accrédités vers d'autres récupérateurs ou recycleurs de la province à travers différents programmes comme le *Programme RecycFluo*, dans le cas des ampoules et tubes fluorescents, le *Programme de récupération des résidus et des contenants de peintures*, dans le cas des peintures et leurs

¹⁷ Une partie de l'ancienne municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane fusionnée avec la ville de Matane est annexée à la municipalité de Saint-René-de-Matane.

contenants, le *Programme de récupération et de valorisation des huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres* de la société de gestion des huiles usagées (SOGHU), etc.

Les produits électroniques visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* sont récupérés gratuitement à l'écocentre tant pour les particuliers que pour les industries, les commerces et les institutions. Ces produits collectés à l'écocentre par des transporteurs accrédités et recyclés par l'association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) à travers le *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques*. Ces produits sont également récupérés dans les points de dépôt officiels du territoire.

2.5.7-Gestion d'autres matières résiduelles

Les matières résiduelles comme les textiles, les pneus et les résidus issus de la construction, de la rénovation et de la démolition ne font pas l'objet d'une collecte spéciale dans les municipalités de la MRC. Par contre, ces résidus sont collectés soit à l'écocentre par apport volontaire, soit par des transporteurs accrédités ou par d'autres organismes du milieu.

Les résidus issus des entreprises de construction, de rénovation et de démolition sont acheminés et triés dans un centre de tri à Matane. Les résidus de CRD triés des particuliers sont récupérés à l'écocentre. Les résidus de béton, d'asphalte, de brique de ciment sont réutilisés dans les chantiers de réfection de routes de la ville de Matane. Les métaux issus de la démolition et le bois sont récupérés à l'écocentre, pour les petits volumes, et par un entrepreneur de la MRC, pour les gros volumes. Les résidus de CRD non triés et contaminés (mélange de bois, de gyproc, de revêtement en plastique et autres) sont acheminés au LET de Matane.

Certains résidus encombrants, tels les matelas et sommiers, sont récupérés à l'écocentre gratuitement pour les particuliers. Les appareils ménagers et de climatisation en fin de vie font l'objet des collectes de gros rebuts et récupérés à l'écocentre. Les particuliers peuvent les y apporter directement également.

Pour ce qui est des textiles, les friperies (une dizaine environ) de la MRC les récupèrent auprès des particuliers et des petits ICI notamment. Les vêtements récupérés sont destinés notamment au réemploi (vente à faible prix). Les invendus des friperies sont acheminés à Matane et entreposés dans un conteneur loué par ces dernières. Une fois le conteneur rempli, les textiles sont revendus à une entreprise de la région de Montréal. Cette forme de gestion des invendus évite ainsi l'enfouissement d'une quantité non négligeable de textiles.

Les pneus hors d'usage dimensionnés sont également récupérés à l'écocentre, dépendamment du volume apporté.

2.5.8-Gestion des matières résiduelles des ICI non desservis par la collecte municipale

Dans les municipalités rurales de la MRC de La Matanie, la collecte des matières résiduelles (matières recyclables et déchets) se fait en même temps pour le secteur résidentiel que pour les petits ICI. Les ICI non desservis sont responsables de gérer, eux-mêmes, les matières résiduelles qu'ils génèrent.

Pour la ville de Matane dans laquelle sont concentrés les trois-quarts des ICI, la collecte est effectuée dans les ICI de petite taille, mais aussi dans ceux de grande taille générant moins d'un mètre cube de déchets et moins d'un mètre cube de matières recyclables par collecte. Il est de la responsabilité des ICI qui génèrent une quantité supérieure à celle mentionnée pour les deux types de matières de gérer l'ensemble de leurs matières résiduelles et d'avoir obligatoirement un contrat ou une entente avec un entrepreneur.

Les déchets générés dans les ICI sont acheminés au LET de Matane et les matières recyclables sont acheminés soit au centre de tri de Matane ou au centre de tri de Mont-Joli (MRC de La Mitis).

Les résidus de produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises*, les matières résiduelles sous gestion particulière et d'autres matières résiduelles en provenance des ICI, comme les pneus hors d'usage, sont récupérés à l'écocentre ou sont collectés par d'autres intervenants liés aux différents programmes mis en œuvre à l'échelle provinciale pour la récupération de ces produits.

Il existe à Matane trois grandes entreprises, de l'industrie de transformation agroalimentaire et de l'industrie de la pâte à papier, qui génèrent des matières organiques putrescibles dont le mode de gestion est particulier. Cette particularité s'explique autant par les quantités générées que, dans une moindre mesure, de la saisonnalité de leur production.

La première, spécialisée dans la transformation des crevettes, génère, du printemps à l'automne, de grandes quantités de carcasses de crevettes. Celles-ci sont transportées à Rivière-du-Loup, à environ 200 km de la ville de Matane, pour être recyclées.

La deuxième entreprise, spécialisée dans la transformation de la viande, génère durant l'année d'importants volumes de résidus de viande. Ceux-ci sont transportés par l'entreprise Sanimax et acheminés pour recyclage dans leur usine de Lévis, à près de 400 km de la ville de Matane.

La troisième entreprise, œuvrant à la fabrication de pâte de feuillus, génère chaque année de gros volumes de boues mélangées avec des matières fibreuses. Malgré le traitement des eaux usées en méthane, qui contribue à réduire le volume de boues générées, l'entreprise élimine annuellement, par enfouissement, à son propre lieu d'enfouissement, un volume relativement élevé de biosolides.

2.5.9-Gestion des matières résiduelles sur les terres publiques

Les terres publiques représentent 68% de la superficie terrestre de la MRC. Elles comprennent les grandes terres publiques qui représentent 94% des terres publiques et les terres publiques intramunicipales qui en représentent 6%. La gestion de ces dernières est déléguée entièrement à la MRC, tandis que les grandes terres publiques sont gérées principalement par le gouvernement, mais avec délégation de gestion à la MRC de certains aspects telles la gestion des baux de villégiature et la délivrance des permis d'exploitation de sablières et de carrières.

Le territoire non organisé de Rivière-Bonjour représente près des trois quarts du territoire public et abrite l'essentiel des chalets, de camps forestiers et d'abris sommaires, utilisés pendant une partie de l'année, sur le territoire public. Les terres publiques intramunicipales, quant à elles, abritent une faible proportion de chalets qui, pour la majorité, sont localisés dans la municipalité de Saint-Léandre.

La plupart des chalets des terres publiques de la municipalité de Saint-Léandre sont desservis à travers le programme de collecte porte-à-porte des matières résiduelles de la municipalité. Les résidents des chalets qui ne sont pas desservis peuvent apporter, sur une base volontaire, leurs matières résiduelles dans un point de dépôt localisé à proximité du garage municipal. Les matières recyclables sont acheminées au centre de tri et les déchets, enfouis au LET de Matane.

Les utilisateurs du territoire non organisé de Rivière-Bonjour sont constitués de villégiateurs, de chasseurs, de pêcheurs et de travailleurs dont les activités sont dispersées sur l'ensemble du territoire.

La partie ouest et centre du TNO, comme la carte 7 l'illustre, abrite particulièrement l'ensemble des chalets de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), la partie est, comportant un lot de tenure privée, abrite en majorité des camps de piégeage, des camps forestiers, des abris sommaires et

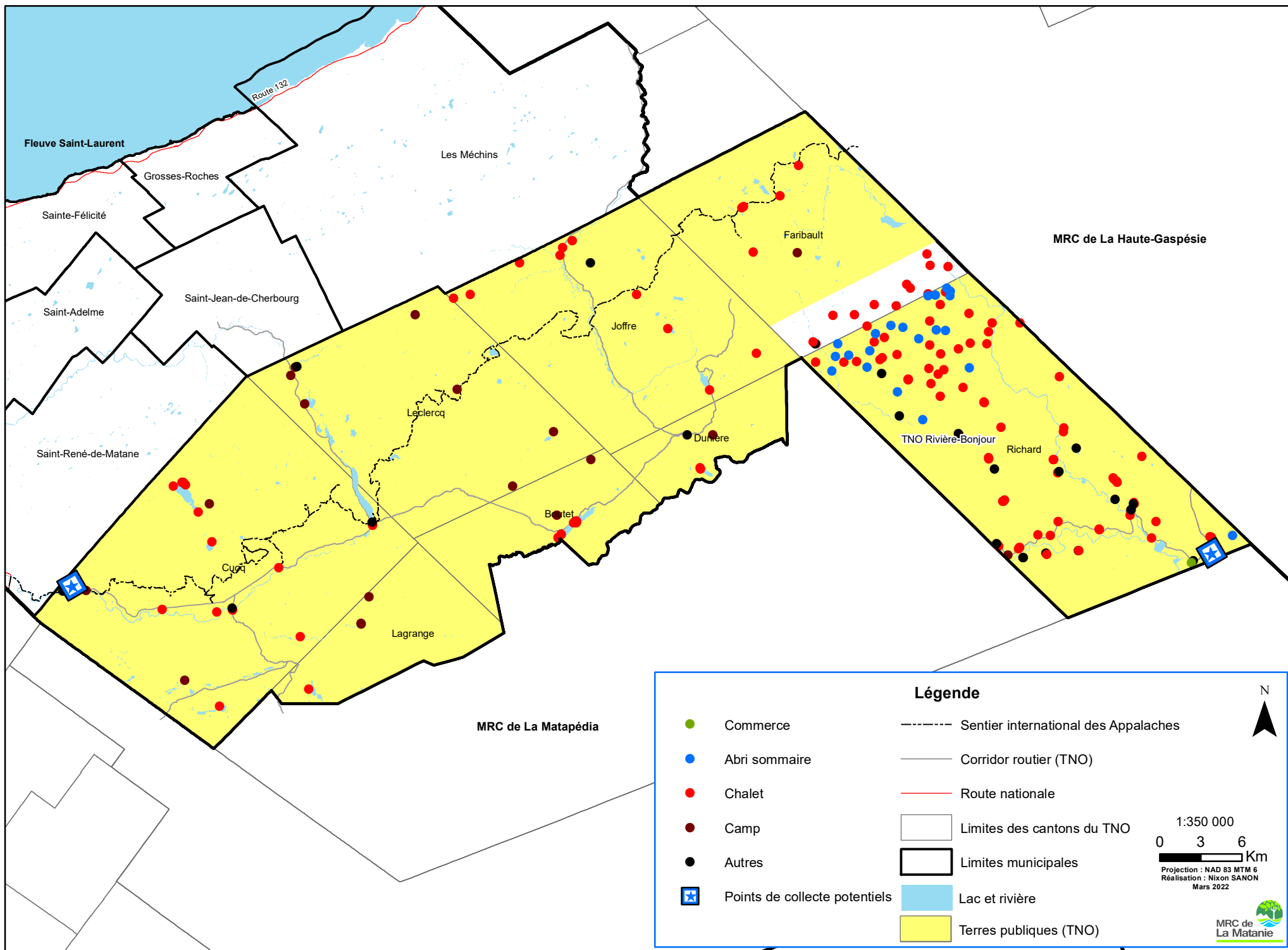
des chalets.

La Sépaq dispose de conteneurs à l'entrée ouest du TNO servant au dépôt de matières résiduelles générées dans les chalets par ses activités de villégiature. Les matières résiduelles, recyclables et déchets, ainsi collectées sont acheminées, respectivement, au centre de tri et au lieu d'enfouissement à Matane.

La Société d'exploitation des ressources de la Vallée qui exploite le lot privé situé à l'ouest du territoire accumulent les matières résiduelles générées au cours des deux semaines que durent leurs activités annuelles et les acheminent vers les installations d'un entrepreneur à la ville d'Amqui dans la MRC de La Matapédia.

L'extrémité sud-est du TNO est le siège des deux seuls commerces du territoire. Ceux-ci sont exploités par un seul intervenant. Les matières résiduelles qui y sont générées sont acheminées à la ville de New-Richmond dans la MRC de Bonaventure, région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La MRC de La Matanie, depuis 2017, a une entente avec la Sépaq pour permettre notamment aux usagers des secteurs ouest et centre du territoire non organisé de Rivière-Bonjour de déposer leurs résidus dans ses installations. Les démarches de la MRC pour trouver un opérateur pour fournir les mêmes services aux usagers non desservis dans la partie est n'ont pas encore abouti.



Carte 7. Localisation des bâtiments du TNO de Rivière-Bonjour

2.6-Programme de communication et de sensibilisation

Depuis 2002, la MRC de La Matanie et la Ville de Matane organisent, avec des organismes sans but lucratif du milieu, une campagne estivale d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population.

Les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation visent à :

- Sensibiliser les producteurs agricoles à la collecte et à la récupération des plastiques d'ensilage des balles de foin;
- Informer et à sensibiliser la population et les gestionnaires d'ICI de la MRC de La Matanie à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées;
- Informer la population sur l'utilisation des friperies, de l'écocentre, des points de dépôt officiels comme lieux de récupération de divers résidus ne faisant pas l'objet de collectes municipales notamment;
- Augmenter le taux de participation à la collecte sélective;
- Informer la population sur les matières récupérables ou non, particulièrement les types de plastiques et les résidus domestiques dangereux (RDD);
- Promouvoir la réduction à la source, le réemploi, la récupération et le recyclage et la valorisation (principe des 3RV);
- Réduire le volume de rejet aux centres de tri.

D'une durée approximative de dix (10) à quinze (15) semaines, différentes approches sont adoptées en vue d'atteindre la population au cours de ces campagnes annuelles d'information et de sensibilisation.

La population est rencontrée par le biais du porte-à-porte. Des dépliants et des feuillets d'information sont alors distribués. Des textes traitant de différents sujets reliés aux préoccupations environnementales, telles que le compostage domestique, le principe des 3RV-E et les dépotoirs sauvages, sont acheminés aux municipalités pour diffusion dans leurs journaux locaux. Des activités sont également organisées avec les écoles et les camps de jour afin de sensibiliser les jeunes de la région. Des journées portes ouvertes sont organisées au LET, à l'écocentre et au centre de tri à Matane.

De plus, la section « Environnement » des sites Web de la MRC et la ville de Matane, et leur page Facebook sont utilisées pour informer les citoyens sur la saine gestion de leurs matières résiduelles. En parallèle à ces campagnes d'information et de sensibilisation, plusieurs municipalités effectuent des activités de sensibilisation dans leur journal municipal.

III-INTERVENANTS ET INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre recense les organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire à la réduction à la source, au réemploi, à la récupération, au recyclage, à la valorisation et à l'élimination de matières résiduelles. Les infrastructures de gestion sont également inventoriées.

Il existe un système de collecte directe des matières résiduelles des différents générateurs des municipalités vers les installations de gestion de la MRC. Les matières collectées sont soit réemployées, soit recyclées, soit conditionnées pour être mises en valeur ou éliminées. Les modalités de l'utilisation des installations de gestion par toutes les municipalités sont définies par des ententes intermunicipales et/ou par règlement. Les ICI qui ne font pas l'objet de la collecte directe gérée par les municipalités se chargent eux-mêmes de la gestion de leurs matières résiduelles. Certains intervenants collectent des matières résiduelles directement auprès des générateurs en vue de leur gestion.

Les matières qui ne font pas l'objet de collectes municipales et pour lesquelles il existe des programmes provinciaux de gestion, comme les matières sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), sont récupérées dans les points de dépôt officiels du territoire.

Certains acteurs, comme les intervenants qui contribuent à l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population à une saine gestion des matières résiduelles, sont répertoriés à l'annexe 1.

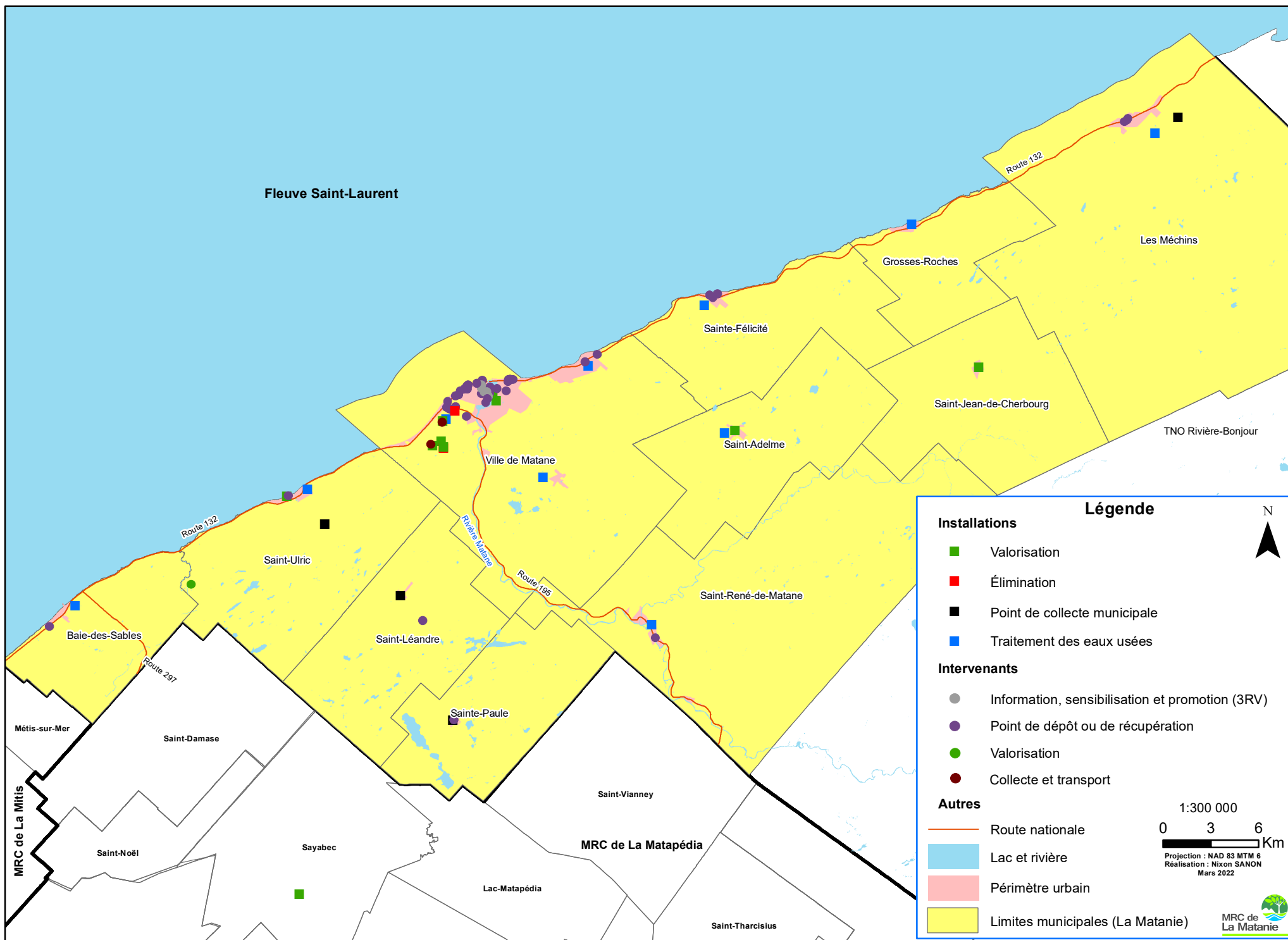
3.1-Intervenants en gestion de matières résiduelles

Il existe toute une panoplie d'intervenants, constitués d'entreprises et d'organismes, qui participent à la gestion des matières résiduelles dans la MRC. Certains intervenants contribuent à un seul niveau du processus de gestion, alors que d'autres participent à plusieurs niveaux (réduction à la source, réemploi, collecte, transport, récupération, sensibilisation, financement, assistance technique, etc.).

Les intervenants sont concentrés dans la ville de Matane. La carte 8 de la localisation des intervenants et des installations de gestion des matières résiduelles permet de constater que la ville de Matane abrite la plus grande partie des installations et intervenants localisés dans la MRC.

L'annexe 1 présente une liste non exhaustive d'entreprises et d'organismes gouvernementaux et municipaux, entre autres, qui interviennent ou qui sont susceptibles d'intervenir, d'une façon ou d'une autre, dans la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie.

Certains intervenants et installations sont localisés hors de la MRC, dans d'autres MRC du Bas-Saint-Laurent et même dans d'autres régions du Québec.



Carte 8. Localisation des intervenants directs et des infrastructures de gestion (MRC de La Matanie)

3.1.1-Intervenants en collecte et transport

La collecte et le transport des matières résiduelles sont réalisés par différentes entreprises suivant des modalités contractuelles ou négociées. Certaines entreprises ont des contrats aussi bien avec les municipalités qu'avec des ICI, d'autres détiennent des contrats ou des ententes de collecte et de transport uniquement avec des ICI qui ne sont pas desservis par la collecte municipale.

Il existe ainsi à la MRC plusieurs entreprises qui sont sous contrat, de courte ou de longue durée, avec les municipalités et la MRC. Il s'agit de la division sanitaire du Groupe Bouffard (Bouffard sanitaire Inc.) et d'Exploitation Jaffa, pour la collecte et le transport des matières résiduelles en provenance des résidences et des ICI desservis et de Sani-Manic pour la gestion des boues des fosses septiques.

Toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de la municipalité de Saint-Léandre, utilisent les services de Bouffard sanitaire pour la collecte et le transport des matières résiduelles. Situé à Matane, Bouffard sanitaire, en plus d'effectuer la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables, des matières organiques putrescibles (résidus verts) et des encombrants, offre un service de location de conteneurs commerciaux et industriels, et de location et de vente de bacs roulants et de compacteurs à déchets.

Exploitation Jaffa, sous contrat avec la municipalité de Saint-Léandre pour la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables, est spécialisée en gestion des matières résiduelles. Cette entreprise privée effectue aussi la location de conteneurs commerciaux et industriels.

Sani-Manic procède à la vidange, au transport mais aussi au traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées des municipalités de la MRC et pour des entreprises et organismes divers. Propriétaire d'un site à Matane, cette entreprise privée offre également des services de transport, de récupération et de traitement de déchets dangereux, de traitement de sols contaminés et de nettoyage industriel.

Compte tenu du volume élevé de matières résiduelles générées par les grands ICI, ceux-ci ne sont pas desservis par la collecte municipale. Ces industries, commerces et institutions ont des ententes particulières avec des entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles ou ils transportent eux-mêmes leurs matières résiduelles vers les installations de gestion. Au moins une vingtaine de grandes entreprises et institutions gèrent leurs propres matières résiduelles de cette façon. La liste, non exhaustive, de ces entreprises et institutions, incluant leur domaine d'activité et mode de gestion des matières résiduelles, et les entrepreneurs qui se chargent du transport de leurs matières résiduelles, se trouve en annexe 2.

3.1.2-Intervenants en récupération, en recyclage et en valorisation

Divers organismes et entreprises interviennent dans la récupération, le recyclage et d'autres formes de valorisation des matières résiduelles dans la MRC. Ces intervenants, qu'ils soient situés sur le territoire ou qu'ils viennent de l'extérieur, offrent leurs services aussi bien aux particuliers qu'aux ICI. Ils disposent de points de dépôt ou de collecte et récupèrent diverses matières générées dans la MRC. L'annexe 3 présente une liste détaillée d'entreprises et d'organismes qui œuvrent à la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

3.1.3-Intervenant en élimination

Les opérations d'enfouissement de déchets à la MRC de La Matanie sont assurées par l'entreprise Dilicontracto Inc. Sous contrat avec la Ville de Matane jusqu'en 2025, cette entreprise assure l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Matane et de l'écocentre qui sont les propriétés de la Ville de Matane.

3.1.4-Autres intervenants en gestion des matières résiduelles

Les établissements scolaires et professionnels, la commission scolaire des Monts-et-Marées et le Cégep de Matane jouent un rôle dans la formation et la sensibilisation des jeunes à la problématique de gestion des matières résiduelles. Quoique n'intervenant pas directement dans le processus, ces institutions contribuent, par les visites réalisées dans les infrastructures de gestion des matières résiduelles et à travers leur projet éducatif, dans l'éducation des jeunes et dans la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie.

Les organismes gouvernementaux intervenant dans le financement de programmes de gestion de matières résiduelles, la mise en place de politiques et de lignes directrices et autres participent, à des degrés divers, dans la gestion des matières résiduelles dans l'ensemble de la MRC.

Les onze municipalités de la MRC participent à la mise en œuvre du PGMR, élaboré et révisé par la MRC, par la gestion courante des matières résiduelles sur leur territoire respectif.

Certains organismes communautaires interviennent à différents niveaux dans la gestion des matières résiduelles. C'est le cas des organismes gérant des friperies qui contribuent à la récupération, au réemploi et au recyclage aussi bien des textiles que de meubles et articles de maison en tout genre. C'est également le cas d'autres organismes d'économie sociale et solidaire de type Cuisine collective, dont une fonctionne dans la MRC, qui contribuent à la réduction à la source de matières résiduelles organiques (produits alimentaires) en évitant le gaspillage alimentaire.

Certains ICI de la MRC détiennent des contrats ou des ententes de collecte avec des entreprises privées de collecte et de transport de matières résiduelles. D'autres transportent eux-mêmes les matières résiduelles qu'ils génèrent au LET de Matane. Ces ICI, par le volume de matières résiduelles qu'ils produisent, représentent eux aussi des intervenants majeurs dans la gestion des matières résiduelles.

3.2-Infrastructures de gestion des matières résiduelles

Les installations de gestion des matières résiduelles, qu'elles soient publiques ou privées, qu'elles soient localisées à l'intérieur ou hors de la MRC de La Matanie, constituent l'une des composantes majeures du système de gestion des matières résiduelles. Cette section présente les différentes installations qui contribuent à la récupération, au tri, à la valorisation ou au conditionnement à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles de la MRC. Elles sont mentionnées principalement en installations de valorisation et d'élimination.

L'annexe 4 présente la liste des installations de gestion des matières résiduelles avec la description de certains éléments comme la localisation et le propriétaire de l'installation, les activités pratiquées, la clientèle desservie, les quantités de matières reçues ou traitées, etc.

3.2.1-Infrastructures de valorisation

On entend par infrastructures de valorisation les installations ou bâtiments qui servent de cadre physique au tri, au conditionnement ou au traitement des matières en vue de leur réemploi, de leur recyclage ou de toute autre forme de valorisation. Elles comprennent aussi bien les centres de tri, l'écocentre, les friperies que les centres de traitement des boues.

3.2.1.1-Centres de tri de matières recyclables de la collecte sélective

Deux centres de tri appartenant au Groupe Bouffard desservent le territoire. L'un, mis en place depuis les années 1990 au parc industriel de Matane, dans lequel les matières recyclables provenant notamment des grands ICI font l'objet d'un pré-tri avant d'être expédiées à Mont-Joli. L'autre, acquis en 2015 par le Groupe Bouffard, est localisé dans la MRC de La Mitis, à Mont-Joli. Les matières recyclables issues principalement de la collecte résidentielle et des petits ICI y sont triées et conditionnées. Les matières ainsi traitées sont par la suite acheminées vers différents recycleurs de la province à des fins de valorisation/recyclage. Ces centres de tri reçoivent et conditionnent des matières recyclables provenant d'autres MRC et même d'autres régions administratives de l'est du Québec.

Les catégories de matières triées aux centres de tri sont les papiers et cartons, le verre, le métal, les

plastiques. Ces centres de tri ont une capacité de tri et de traitement de près de 40 000 tonnes métriques par année. Le taux moyen annuel de rejet enregistré sur la période 2014-2020 est en moyenne de 15%. Les rejets sont éliminés au lieu d'enfouissement de Matane. La figure 3.1 illustre l'évolution de la quantité de matières recyclables triées issues de la collecte municipale en provenance des secteurs résidentiels et des industries, commerces et institutions des municipalités locales assujetties à l'entente intermunicipale de gestion des matières résiduelles.

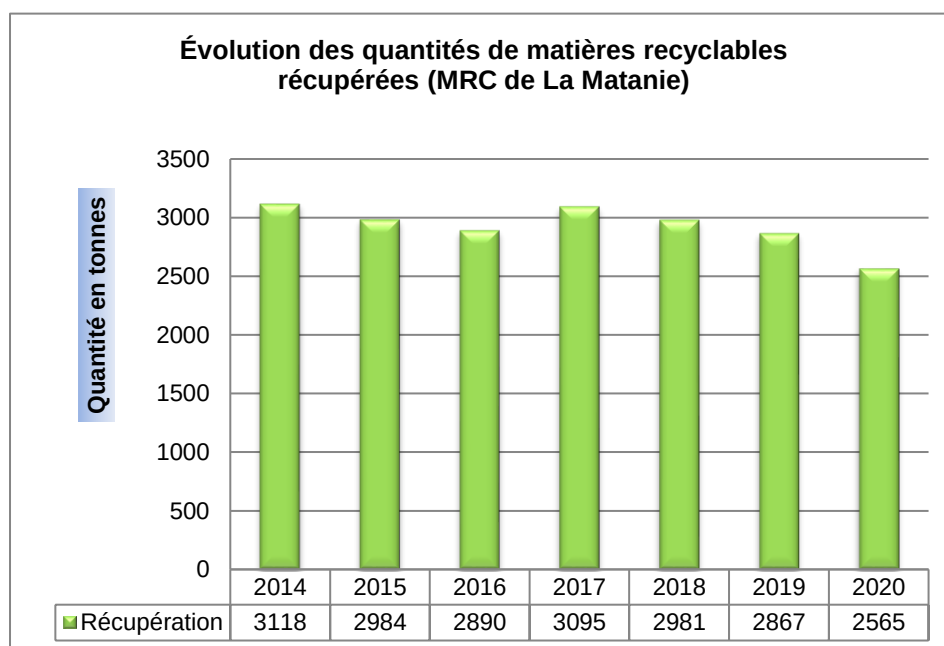


Figure 3.1. Évolution des matières recyclables récupérées

3.2.1.2-Centre de tri des résidus de CRD

Depuis 2015, les résidus de CRD en provenance des résidences et des ICI sont triés au centre du Groupe Bouffard de Matane. Les principales matières triées et traitées sont le bois, le plastique, le carton, les bardeaux d'asphalte, le béton, la brique, le gypse et les métaux. Le tri et traitement ainsi effectués permettent de donner une seconde vie à ces matières.

3.2.1.3-Écocentre de Matane

Dans le souci de favoriser la valorisation des matières résiduelles, un écocentre a été aménagé à la MRC. Il a été utilisé comme site de transbordement des déchets avant l'ouverture du LET de Matane, puis a été converti en écocentre en 2006. L'écocentre est géré et exploité par l'entreprise Dilicontracto Inc. en vertu d'un contrat de gestion et d'exploitation conclu avec la Ville de Matane pour une durée de 5 ans (jusqu'en 2025).

Les matières récupérées²⁶ à l'écocentre sont les :

- résidus de construction : bois, bois traité ou peint, bois teint, palettes de bois, bardeaux d'asphalte, panneaux de gypse, briques, béton;
- résidus métalliques : gros électroménagers, pièces de métal, cuivre, acier inoxydable, aluminium;
- pneus dimensionnés et déjantés, les pneus de vélo. Les pneus surdimensionnés sont exclus;
- résidus verts : gazon, herbes, fleurs, feuilles, branches d'arbres;
- résidus dangereux d'origine domestique : peintures (les peintures de signalisation et d'usage industriel sont exclues), huiles usées, filtres à l'huile et contenants d'huile, liquides de refroidissement, batteries de véhicules motorisés, bonbonnes de propane vides, piles rechargeables et non rechargeables, ampoules fluocompactes et fluorescentes, cartouches d'imprimante, aérosols et autres;
- appareils de technologies de l'information et de communication : ordinateurs, écrans (moniteurs), téléviseurs, lecteurs de livres électroniques, lecteurs dvd et vidéo, télécopieurs, serveurs, périphériques (claviers, souris, imprimantes, fils), GPS, tablettes, téléphones cellulaires, téléphones sans fil et conventionnels;
- matelas (à ressorts) et sommiers;
- huiles végétales d'origine domestique;
- climatiseurs branchables, déshumidificateurs, distributeurs d'eau, celliers et refroidissements à vin ;
- matières recyclables : papier, carton, verre, plastique, métal.

L'utilisation de l'écocentre est gratuite pour les résidents de la MRC de La Matanie à condition que les matières apportées soient triées. Des frais, variables selon que les matières sont triées ou non, sont chargés aux ICI des municipalités assujetties à l'entente intermunicipale relative à l'exploitation du LET et de l'écocentre. Toutefois, la récupération des produits électroniques visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* est gratuite pour les ICI.

Les matières acheminées à l'écocentre sont récupérées à leur tour par un ensemble de récupérateurs localisés dans différentes régions de la province (voir annexe 5).

²⁶ Ville de Matane, 2021. Lieu d'enfouissement technique et écocentre [en ligne]. <https://www.environnementmatane.ca/environnement/matieres-residuelles/ecocentre-let.html>, consulté en décembre 2021.

La quantité de matières résiduelles récupérées à l'écocentre augmente annuellement, comme le tableau 3.1 le montre (béton et asphalte exclus).

Tableau 3.1. Évolution des quantités de matières résiduelles récupérées à l'écocentre

Écocentre (tonne)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantités reçues (T)	3 232	3286	2562	1879	2108	1757	1822
Quantités à mettre en valeur (T)	2 628	2776	2524	1584	1831	1438	1487
Taux de mise en valeur (%)	81,3	84,4	98,5	84,3	86,8	81,8	81,6

On constate que le taux de valorisation des matières apportées à l'écocentre est relativement important. Le taux de matières récupérées pour être mises en valeur en 2015 s'approche de 100%. Cela s'explique par le fait que la quantité de matières reçues (excluant béton et asphalte) en 2015 a subi une baisse relativement importante, alors que la quantité disponible pour la mise en valeur s'approche des valeurs des années précédentes. En 2019, près de 82% des matières reçues à l'écocentre sont destinées à des fins de valorisation; un taux similaire à 2018.

Compte tenu du positionnement de l'écocentre au regard de la configuration du territoire, les municipalités localisées à l'est de la MRC y sont relativement éloignées (voir la carte 9 relative à la localisation des résidences et le temps de déplacement à l'écocentre de Matane). Ainsi, en absence de points de service de l'écocentre dans ces municipalités et malgré les efforts déployés, des dépôts sauvages, quoique peu nombreux, sont répertoriés dans certaines municipalités. De nombreuses activités ont été réalisées au cours des dernières années pour nettoyer les dépôts sauvages et sensibiliser la population à cette problématique.

3.2.1.4-Centres de traitement des boues de fosses septiques

L'entreprise Sani-Manic, sous contrat avec la MRC pour assurer la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de toutes les municipalités, est propriétaire d'un centre de traitement de boues à Matane dans lequel les boues vidangées sont décantées dans un ensemble de bassins de décantation avant d'être séchées pour recyclage.

Comme le tableau 3.2 le montre, ce centre a une capacité annuelle maximale de traitement d'environ 7 000 tonnes de boues liquides, mais on y traite annuellement environ 4 500 tonnes en moyenne, dont 3 600 proviennent de la MRC de La Matanie²⁷. Le reste provient des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Matapédia. Sani-Manic entreprend des démarches en vue d'agrandir ce site de traitement.

²⁷ Sani-Manic Inc., mai 2014. Communication personnelle.

La plus grande partie des boues traitées et séchées est généralement recyclée par épandage sur des terres agricoles. Par exemple, les boues sèches sont généralement recyclées sur des parcelles en cultures fourragères à Matane.

3.2.1.5-Friperies

La MRC de La Matanie compte neuf (9) friperies qui contribuent à la récupération et à la réutilisation de matières diverses, notamment des textiles.

La friperie *Les Chiffonnières* du Regroupement des femmes de la région de Matane en fait partie et possède un comptoir de vente dans lequel sont disponibles des vêtements, des livres, CD et des accessoires de maison. Le *Relais Santé Matane* dispose d'un comptoir vestimentaire, la friperie *Le grenier* qui offre particulièrement des vêtements à faible prix pour des gens dans le besoin. Sept (7) autres friperies, la friperie *Rock'n Coll*, la friperie *Madame Bernier*, la friperie de l'école secondaire de Matane localisées à Matane, *La chiffonnière* à Saint-Adelme, *La Chiffonnière du bonheur* à Saint-Jean-de-Cherbourg, *La Penderie* à Saint-Ulric et le *centre d'entraide* aux Méchins, récupèrent et vendent des vêtements à prix modique.

Avec la fermeture en 2017 de la coopérative la Co.Mode verte, les textiles invendus des friperies ont pris le chemin de l'enfouissement. Ce qui a constitué un retour en arrière par rapport aux quantités importantes de textiles et d'autres résidus volumineux que la coopérative contribuait à mettre en valeur.

Une nouvelle entente entre les friperies, accompagnées par la MRC de La Matanie et la SADC de la région de Matane, a permis la mise en place en 2020 d'un projet d'entreposage et de vente d'invendus de textiles à des récupérateurs hors de la MRC.

S'il est difficile d'estimer les quantités des textiles et autres articles récupérés et mis en valeur par les friperies, il est indéniable que leur contribution est considérable dans la gestion durable des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie en favorisant le réemploi et le recyclage de toute une gamme de matières.

3.2.1.6-Infrastructure de biométhanisation

Bien que les eaux usées ne fassent pas partie des catégories de matières résiduelles visées par le Plan de gestion des matières résiduelles²⁸, l'entreprise Sappi Matane (anciennement Tembec Matane) pos-

²⁸ RECYC-QUÉBEC, 2020. *Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux* - Version 2. 34 pages.

sède, depuis octobre 2012, un biométhanisateur, dont la durée de vie est estimée entre 20 et 25 ans, qui permet la transformation en biogaz les eaux usées liquides issues de ses procédés industriels. Sans la biométhanisation, la quantité de biosolides papetiers générés et éliminés par année par cette entreprise serait plus élevée²⁹. En effet, le traitement des rejets liquides par biométhanisation réduirait de 50% la quantité de boues enfouies³⁰.

Bien que la quantité de biosolides générés par cette entreprise soit encore très élevée par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées dans la MRC, le fonctionnement de ce biométhanisateur contribue grandement à la réduction à la source de matières organiques putrescibles.

Le tableau 3.2 présente les installations de valorisation des matières résiduelles. Ce tableau est complété par l'annexe 4 dans lequel est recensé l'ensemble des installations de gestion des matières résiduelles issues de la MRC.

Tableau 3.2. Capacité de traitement des installations de valorisation

Installation	Localisation	Clientèle	Capacité maximale (/an)	Quantité moyenne annuelle traitée (t)	Taux moyen de rejet (%)
Écocentre	Matane	Municipalités, ICI, particuliers	N/D	5 800	24 ³¹
Centre de tri - Matane	Matane	Municipalités, ICI	21 000 t	+ 5 000 ³²	15
Centre de tri - Mont-Joli ³³	Mont-Joli	Municipalités, ICI	15 000 t	4 925	16
Centre de traitement de boues	Matane	Municipalités, ICI, particuliers	7 000 t	4 500	N/D
Friperies	La Matanie	Particuliers	N/D	N/D	N/D
Biométhanisateur	Matane	Sappi	100 t de DCO/jour	N/D	N/D

Sources : Sani-Manic. Sappi Matane. Centre de tri et de récupération Matapédia-Mitis (communication personnelle). Centre de tri du groupe Bouffard (<http://www.groupebouffard.com/03tri.html>, consulté le 24 février 2014) et Ville de Matane.

3.2.2-Infrastructures d'élimination

3.2.2.1-Lieu d'enfouissement technique de Matane

Le lieu d'enfouissement technique est un lieu de dépôt définitif de matières résiduelles dans le sol conçu selon les normes définies par le MELCC. L'agrandissement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) a été autorisé par un décret ministériel (1112-2004). Aménagé à Matane, le LET est

²⁹ Sappi Matane (anciennement Tembec Matane), 2014. Communication personnelle.

³⁰ Ibid.

³¹ En excluant les résidus de béton et d'asphalte.

³² C'est une estimation de la quantité traitée. La quantité moyenne annuelle traitée provenant de la MRC de La Matanie est de 2 922 tonnes de 2006 à 2013, la quantité de matières recyclables traitées pour la MRC représentant plus de la moitié de la quantité totale traitée par le centre de tri Bouffard.

³³ Ce centre de tri a une capacité annuelle de traitement d'environ 15 000 tonnes.

entré en fonction le 19 décembre 2005. Un comité de vigilance, chargé d’assurer la surveillance et le suivi de l’exploitation du LET, a été institué selon les termes du décret.

Le LET est constitué de plusieurs cellules d’enfouissement. De nouvelles ont été mises en exploitation en 2020 à la suite du recouvrement final des premières cellules d’enfouissement en activité. La durée de vie du LET a été estimée à une cinquantaine d’années au moment de la planification de son ouverture en 2005. Cependant, avec le retrait progressif et le bannissement futur de certaines catégories de matières (résidus alimentaires, verre utilisé comme matériel alternatif de recouvrement, etc.), la Ville de Matane estime que la durée de vie du LET se prolongerait de dix (10) années supplémentaires. La date de fermeture initialement prévue en 2060 se prolongerait jusqu’en 2070.

En plus de la ville de Matane, les municipalités de Saint-Ulric, de Sainte-Félicité, de Saint-Adelme, de Saint-Jean-de-Cherbourg et de Saint-René-de-Matane ont utilisé le LET dès son ouverture. Les dépôts en tranchées (DET) utilisés par certaines municipalités ont fermé, puisque le *Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles* ne permettait plus leur utilisation.

En 2006, les municipalités de Grosses-Roches et de Saint-Léandre ont été assujetties à l’entente d’utilisation du LET. La municipalité de Baie-des-Sables s’est jointe à l’entente le 1^{er} janvier 2007 ainsi que les municipalités de Sainte-Paule et des Méchins, le 1^{er} janvier 2009.

Depuis 2009, toutes les municipalités de la MRC de La Matanie utilisent le LET de Matane pour l’enfouissement des ordures collectées, tel qu’il a été prévu dans le premier PGMR de la MRC (2005-2015).

Le LET est opéré par l’entreprise Dilicontracto selon les modalités d’un contrat avec la Ville de Matane.

Sur la période de 2006 à 2014, environ 14 000 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies en moyenne par année au LET³⁴.

À la suite de la publication du décret 527-2015 du gouvernement du Québec modifiant le décret 1112-2004 sur le lieu d’enfouissement technique de Matane, la Ville de Matane et la MRC de La Haute-Gaspésie ont conclu une entente selon laquelle les déchets générés sur le territoire de cette

³⁴ Pendant deux ans (2007 et 2008), des déchets, en provenance de la MRC de La Matapédia majoritairement, ont été également enfouis au LET. Les quantités enfouies s’élevaient à environ 3 850 tonnes. Elles ne sont pas prises en compte dans la figure 3.2 et dans le calcul du volume moyen annuel de déchets générés et enfouis dans la MRC de La Matanie.

MRC seront enfouis au LET de Matane. La quantité maximale annuelle à enfouir au LET de Matane en provenance de La Haute-Gaspésie, sur la base de cette entente, est limitée à 7 500 tonnes.

Aussi, à partir de 2015, le LET de Matane, en plus de servir de lieu d'enfouissement pour La Matanie, sert également de lieu d'enfouissement des déchets de la MRC de La Haute-Gaspésie. De 2015 à 2020, environ 18 300 tonnes de déchets sont enfouis en moyenne au LET.

La figure suivante présente les quantités de matières résiduelles enfouies au LET de 2006 à 2014 en provenance de la MRC de La Matanie et, de 2015 à 2020, de la MRC de La Matanie et de la MRC de La Haute-Gaspésie.

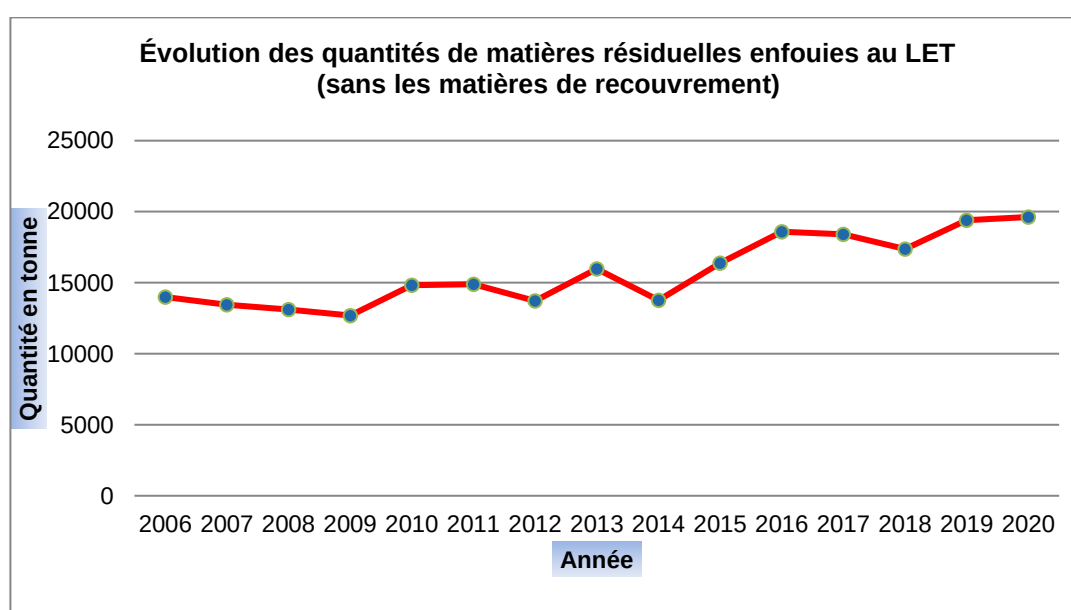


Figure 3.2. Évolution de la quantité de matières résiduelles enfouies au LET (MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie)

De 2015 à 2020, en moyenne 12 140 tonnes de matières employées comme matériaux de recouvrement ont servi à enfouir d'autres matières résiduelles au LET de Matane, soit une proportion moyenne de 40% des quantités totales enfouies sur la période. En moyenne, avec les matériaux de recouvrement, 30 435 tonnes de matières ont été enfouies au LET de Matane de 2015 à 2020.

Les matériaux de recouvrement utilisés au LET sont constitués de cendres à 39%, de verre à 26%, de sandblast à 15%, de sols propres à 12%, de résidus de CRD broyés à 6% et de sols contaminés de recouvrement à 2%.

3.2.2.2-Lieu d'enfouissement privé

En plus du lieu d'enfouissement technique de Matane, qui sert de lieu d'élimination des matières résiduelles générées par les différents générateurs des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie, il

existe à la ville de Matane un lieu d'enfouissement privé, appartenant à la papetière Sappi Matane dans lequel sont enfouis annuellement de gros volumes de boues papetières. Cette installation d'élimination, dont la durée de vie est estimée par son propriétaire à trois ans, a une capacité totale estimée en 2015 à 500 000 mètres cubes.

3.2.3-Points de collecte municipale

Les municipalités de Sainte-Paule, de Saint-Léandre, de Saint-Adelme, de Saint-Ulric, Saint-Jean-de-Cherbourg et des Méchins offrent, en plus de la collecte porte-à-porte, des points de collecte où les citoyens, en particulier, peuvent y apporter des matières résiduelles.

Seules les branches d'arbres et les feuilles sont acceptées au point de collecte de la municipalité de Sainte-Paule.

La municipalité de Saint-Léandre offre un service d'appoint de dépôt de matières résiduelles situé à proximité du lac Malfait pour les résidents des chalets situés sur les terres publiques (ou sur terres privées entourées de terres publiques) qui ne sont pas desservis par la collecte municipale de porte en porte.

La municipalité de Saint-Adelme offre deux points de dépôt des déchets et de matières recyclables qui desservent les citoyens du territoire habitant des secteurs non desservis par la collecte de porte en porte.

Les trois points de collecte de la municipalité de Saint-Ulric comprennent des conteneurs et sont ouverts toute l'année. Les matières résiduelles solides peuvent y être apportées par les citoyens de la municipalité. Certaines matières sont réutilisées dans la municipalité, d'autres sont transportées à l'écocentre de Matane, tandis que les ordures sont acheminées au LET de Matane pour enfouissement.

La municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a mis quatre (4) bacs destinés au dépôt de matières récupérables de la collecte sélective et six (6) bacs de déchets à l'intention des résidents de son territoire desservant les chalets non desservis par la collecte porte-à-porte.

Quant à la municipalité des Méchins, le point de collecte, avec conteneurs, est ouvert du début juin à la fin octobre et est localisé à l'emplacement de l'ancien dépôt en tranchée. Les citoyens peuvent déposer toutes sortes de matières résiduelles solides dans des conteneurs. Les matières déposées sont transportées au lieu d'enfouissement technique de Matane pour élimination.

IV-INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section du *Plan de gestion des matières résiduelles* fait l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire, pour les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, ainsi que pour celui de la construction, de la rénovation et de la démolition.

La composition et les quantités de matières résiduelles présentées dans cet inventaire représentent un portrait adéquat et réaliste de la situation de la production et de la mise en valeur de matières résiduelles dans la MRC de La Matanie. Cependant, nous ne pouvons, dans les conditions actuelles, prétendre dresser un inventaire exhaustif de toutes les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Les données de l'inventaire proviennent en partie d'une étude caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel réalisée par Chamard stratégies environnementales pour la MRC de La Matanie à l'été 2018 et durant l'hiver 2019⁴². D'autres données ont été colligées partout où il était possible de les trouver. Pour les matières dont les quantités exactes ne sont pas connues, des estimations basées sur des études réalisées à l'échelle provinciale ont été considérées.

En raison de l'étude de caractérisation réalisée sur la période 2018-2019, l'année 2019 est considérée comme l'année de référence de l'inventaire des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées dans la MRC de La Matanie.

4.1-Secteur résidentiel

4.1.1-Méthodologie générale

La démarche adoptée pour l'inventaire des matières résiduelles issues du secteur résidentiel implique l'utilisation des données réelles, pesées dans les installations et organismes de gestion des matières résiduelles de la MRC, des données issues de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de la MRC de La Matanie et des données estimées à partir d'études réalisées à l'échelle provinciale.

Les principales catégories de matières résiduelles considérées sont les matières recyclables de la collecte sélective, les matières organiques putrescibles incluant les boues municipales, les textiles, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les véhicules hors d'usage et d'autres matières résiduelles.

⁴² MRC de La Matanie, 2020. *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de la MRC de La Matanie*. Rapport final. 26 pages.

Les quantités de matières recyclables de la collecte sélective sont présentées par municipalité. Pour les autres catégories de matières, les quantités sont fournies pour l'ensemble de la MRC.

Les considérations, les hypothèses et les modes de calcul pris en compte pour l'estimation des quantités de la plupart des catégories de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sont présentés séparément pour chacune d'elles dans les sections suivantes. On considère, dans tous les cas, que la quantité de matières résiduelles générée est la somme de la quantité récupérée et de la quantité éliminée.

4.1.2-Sources des données

Les données proviennent de diverses sources. Certaines ont été estimées, d'autres, pesées (réelles) dans les différentes installations de la MRC destinées à la gestion de matières résiduelles. Le tableau 4.1 présente ces différentes sources.

Tableau 4.1 Sources des données

Catégorie de matières	Source de données	Méthode de calcul
Matières recyclables (collecte sélective)	✓ MRC de La Matanie (étude de caract.) ✓ Ville de Matane	Pesée
Matières recyclables (collecte des ordures)	✓ MRC de La Matanie (étude de caract.) ✓ Ville de Matane ✓ RECYC-QUÉBEC ⁴³ et MELCC	Pesée et estimée
Matières organiques (récupération)	✓ Ville de Matane ✓ MRC de La Matanie	Pesée et estimée
Matières organiques (génération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Boues d'étang d'épuration	✓ Ville de Matane	Pesée
Boues de fosses septiques	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC ✓ MRC de La Matanie	Estimée
Textile (récupération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Textile (génération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
RDD et assimilés (récupération)	✓ Ville de Matane	Pesée
RDD et assimilés (génération)	✓ MRC de La Matanie (étude de caract.) ✓ Ville de Matane	Estimée et pesée
Encombrants non métalliques (récupération)	✓ Ville de Matane	Pesée
Encombrants non métalliques (génération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Encombrants métalliques (récupération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Encombrants métalliques (génération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Véhicules hors d'usage	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Autres matières résiduelles	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC ✓ Ville de Matane	Pesée
Résidus ultimes	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée

⁴³ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

4.1.3-Matières résiduelles générées

4.1.3.1-Matières recyclables

Cette catégorie de matières regroupe le papier/carton, le verre, le plastique et le métal issus de la collecte sélective. Les quantités générées comportent deux fractions à destination différente : une fraction récupérée par la collecte sélective et une autre recueillie à travers la collecte des ordures.

La quantité de matières recyclables collectées dans les poubelles est de 13,7% (Québec: 23,6%). Le papier/carton et le plastique représentent, comme le montre le tableau suivant, la plus grande part (5% chacun) de matières recyclables déposées dans les déchets.

Les valeurs présentées dans le tableau suivant diffèrent de beaucoup des valeurs moyennes québécoises pour le papier et carton et le plastique déposés dans la poubelle. Ce qui a entraîné un écart de plus de 25% avec les valeurs de matières recyclables éliminées proposées dans l'Outil d'inventaire. En dépit de cet écart relativement important pour le plastique et le papier et carton, les valeurs obtenues à la suite de l'étude de caractérisation des matières résiduelles en Matanie sont retenues.

Tableau 4.2 Ventilation des matières recyclables déposées dans les poubelles

Catégorie de matières	Collecte des ordures (%)
Papier et carton	5,0
Métal	1,5
Plastique	5,0
Verre	2,2
Total	13,7

Source : MRC de La Matanie. Étude de caractérisation en Matanie 2018-2019.

La quantité globale de matières recyclables récupérées par le biais de la collecte sélective est connue, puisqu'elle est pesée dans les deux centres de tri. Mais, la ventilation par matière qui est réalisée par ces derniers concerne aussi bien les matières du secteur résidentiel que celles du secteur des ICI. Tenant compte de ce fait, la ventilation proposée dans le tableau 4.3 pour le secteur résidentiel de la MRC de La Matanie est basée sur la moyenne des proportions de matières recyclables récupérées dans les unités résidentielles au niveau provincial.

Tableau 4.3 Répartition des matières recyclables de la collecte sélective

Catégorie de matières	Collecte sélective (%)
Papier et carton	58,5
Métal	4,8
Plastique	11,6
Verre	25,1
Total	100,0

Source : MRC de La Matanie. Étude de caractérisation en Matanie 2018-2019.

Dans les municipalités locales, les petits ICI sont desservis par la collecte sélective résidentielle. La quantité globale de matières recyclables générées et collectées comporte une part provenant de petits ICI. Cette part est si faible qu'elle est assimilée à la collecte résidentielle. C'est le cas des municipalités de Grosses-Roches, de Saint-Adelme, de Saint-Léandre, de Sainte-Paule et de Saint-Jean-de-Cherbourg. Au niveau provincial, la proportion de matières recyclables récupérées dans les ICI de cette façon est estimée à 9,8% et celle collectée dans les ordures et éliminée, à 21,4%⁴⁴. Ces proportions sont soustraites des quantités totales de matières recyclables collectées pour avoir uniquement les tonnages du secteur résidentiel.

⁴⁴ RECYC-QUÉBEC. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*. Version 2020.

Les quantités de matières recyclables générées dans la MRC en 2019 par les unités résidentielles sont présentées dans le tableau 4.4. La quantité totale de matières recyclables générées par les unités résidentielles de la MRC s'élèverait à 2 306 tonnes, dont 1 625 tonnes proviennent de la collecte des matières recyclables et 681 tonnes de la collecte des déchets.

Tableau 4.4 Matières recyclables générées en 2019 par les unités résidentielles

Municipalité	Catégorie de matières (tonne)									
	Papier / Carton		Plastique		Verre		Métal		Matières recyclables générées	
	C.S.	C.O.	C.S.	C.O.	C.S.	C.O.	C.S.	C.O.	C.S.	C.O.
Baie-des-Sables	37	9	6	9	16	4	3	3	62	25
Les Méchins	34	13	7	13	15	6	3	4	59	36
Matane	648	145	129	145	278	64	53	43	1 108	397
Saint-Adelme	29	7	6	7	13	3	2	2	50	19
Saint-Jean-de-Cherbourg	9	3	2	2	4	3	1	1	16	9
Grosses-Roches	13	7	3	7	6	3	1	2	23	19
Sainte-Félicité	33	16	7	16	14	7	3	5	57	44
Sainte-Paule	19	4	4	4	8	2	2	1	33	11
Saint-Léandre	19	6	4	6	8	3	2	2	33	17
Saint-René-de-Matane	44	13	9	13	19	6	4	4	76	36
Saint-Ulric	63	25	13	25	27	11	5	7	108	68
MRC de La Matanie	948	248	190	247	408	112	79	74	1 625	681
Total	1 196		437		520		153		2 306	

Notes

- C.S. : Matières recyclables issues de collecte sélective.
- C.O. : Matières recyclables collectées dans les ordures.
- En raison de l'arrondissement de certaines valeurs, la somme des parties peut ne pas être égale au total.

4.1.3.2-Matières organiques

Les catégories de matières organiques prises en compte sont les branches d'arbres et sapins de Noël, les résidus verts (herbes, feuilles), les résidus alimentaires et les autres types de résidus organiques tels les fibres sanitaires, etc. Les boues municipales sont présentées dans la prochaine section.

La quantité de matières organiques générées par les unités résidentielles de la MRC en 2019, en excluant les boues, est estimée à partir du taux de génération des divers types de matières organiques par type de logement. D'après RECYC-QUÉBEC, cité dans la note méthodologique de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR⁴⁵, ces différents taux sont les suivants :

Tableau 4.5 Taux de génération de matières organiques par type de logement
en kilogramme par unité d'occupation par année (kg/u.o./an)

Catégorie de matières	Type de logement		
	Unifamilial	Plex	Multilogements
Résidus verts	178	40	18
Résidus alimentaires	204	145	113
Autres résidus organiques	132	93	74
Branches et sapins de Noël	-	-	-

Les types de logements de la MRC étaient répartis comme suit⁴⁶ en 2019 :

- Unité résidentielle unifamiliale urbaine : 4 250 u.o.
- Unité résidentielle unifamiliale rurale : 2 929 u.o.
- Plex (2 à 9 logements) : 2 289 u.o.
- Multilogements (10 logements et plus) : 877 u.o.
- Maisons de villégiature : 1 171 u.o.

En appliquant les différents taux de génération de matières organiques de l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles* (version 2020) aux nombres d'unités d'occupation par type de logement de la MRC et en considérant que les maisons de villégiature, comme unité unifamiliale, sont occupées pendant six (6) mois de l'année, la quantité de matières organiques générées par le secteur résidentiel serait de 4 458 tonnes en 2019. Le tableau 4.6 présente en détail les quantités générées par type de matières organiques.

⁴⁵ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique. Version 2*, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

⁴⁶ Sommaire du rôle d'évaluation de la MRC de La Matanie en 2019.

Tableau 4.6 Matières organiques générées en 2019 par le secteur résidentiel

Catégorie de matières	Quantité (tonne)
Résidus verts (feuilles, gazon)	1 162
Résidus alimentaires	1 577
Branches et sapins de Noël ⁴⁷	544
Autres résidus organiques	1 175
Total	4 458

La quantité totale de matières organiques générées est probablement sous-estimée, puisque le calcul ne prend en compte que les sapins de Noël récupérés à Matane. De plus, le tonnage de branches d'arbres et feuilles brûlées à la suite de la délivrance d'un permis de brûlage est difficile à estimer.

La sous-estimation probable des quantités de matières organiques générées peut être contrebalancée par le fait que l'estimation n'a pas été pondérée par la composition ou par le nombre moyen d'occupants des logements. Or, selon les résultats du recensement de 2016 de Statistique Canada, la taille moyenne des ménages privés de la MRC est inférieure à celle de l'ensemble du Québec.

4.1.3.3-Boues municipales

4.1.3.3.1-Boues des stations d'épuration des eaux usées municipales

Bien qu'il existe dans la MRC dix stations d'épuration des eaux usées municipales, de type étangs aérés pour la plupart. Par contre, environ 58 tonnes de boues provenant du récurage des égouts et des regards ont été éliminées en 2019.

4.1.3.3.2-Boues de fosses septiques

Bien que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* considère les boues de fosses septiques comme de la matière organique putrescible, tenant compte du caractère spécifique de ces matières et eu égard à la quantité générée, nous avons décidé de les séparer des autres types de matières organiques.

⁴⁷ Le taux de génération de branches et de sapins de Noël par type de logement est inconnu au niveau provincial. Seule la ville de Matane offre une collecte résidentielle de branches et de sapins de Noël dans la MRC de La Matanie, la quantité présentée dans le tableau est celle qui a été récupérée en 2019.

Le tableau 4.7 présente le nombre de fosses septiques par municipalité et la quantité totale de boues extraites en 2019 dans les fosses vidangées dans la MRC en faisant les considérations et hypothèses suivantes :

- Toutes les fosses septiques vidangées sont conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ;
- Capacité moyenne d'une fosse septique conforme : 3,41 m³ de boues liquides ;
- Taux moyen de siccité des boues vidangées : 3,5% ;
- Taux moyen de siccité des boues déshydratées : 20%.

Tableau 4.7 Nombre de fosses septiques et quantité de boues générées en 2019

Municipalité	Nombre total de fosses			Nombre de fosses vidangées		
	Permanente	Secondaire	Total	Permanente	Secondaire	Total
Baie-des-Sables	167	22	189	145	0	145
Les Méchins	160	35	195	0	0	0
Matane	954	96	1 050	0	0	0
Saint-Adelme	152	78	230	131	20	151
Saint-Jean-de-Cherbourg	51	12	63	47	7	54
Grosses-Roches	24	10	34	22	4	26
Sainte-Félicité	96	8	104	0	0	0
Sainte-Paule	150	63	213	43	16	59
Saint-Léandre	194	54	248	175	1	176
Saint-René-de-Matane	328	108	436	243	5	248
Saint-Ulric	476	154	630	445	39	484
MRC de La Matanie	2 752	640	3 392	1 251	92	1 343

Ainsi, 400 tonnes de boues humides⁴⁷ à un taux de siccité de 20%, auraient été extraites des 1 343 fosses septiques vidangées qu'en 2019. La quantité totale de boues générée en 2019 est de 458 tonnes.

4.1.3.4-Textiles

L'estimation de la quantité de textiles générés dans la MRC est basée sur les taux de récupération et d'élimination de cette matière à l'échelle provinciale. Ces taux seraient respectivement de 6,5 kg et de 8,8 kg par personne et par année.

⁴⁷ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

En multipliant les taux de récupération et d'élimination par personne et par année par la population de la MRC de La Matanie en 2019, soit 21 043 personnes, et en supposant que les taux de récupération et d'élimination soient les mêmes en 2019, la quantité de textiles générés en 2019 serait de 321 tonnes.

4.1.3.5-Résidus domestiques dangereux (RDD) et assimilés

La quantité de résidus domestiques dangereux générés dans la MRC est basée sur les données de caractérisation de la MRC et de la quantité récupérée à l'écocentre. Selon l'étude de caractérisation de la MRC, les RDD représentent 1,9% des matières résiduelles collectées en provenance secteur résidentiel, soit 152 tonnes en 2019. En ajoutant les quantités récupérées à l'écocentre, la quantité de RDD générés dans la MRC en 2019 est estimée à 212 tonnes.

4.1.3.6-Encombrants

Les encombrants sont divisés en encombrants métalliques et non métalliques. Comme l'étude de caractérisation réalisée dans la MRC n'a pas pris en compte cette subdivision, la génération et la récupération des encombrants métalliques et non métalliques sont des estimations basées sur les études provinciales.

Selon le type d'encombrants, les taux de récupération et d'élimination, et donc de génération, sont différents. Les taux de récupération et d'élimination des encombrants métalliques sont de 22 kg et 2 kg par personne et par année⁴⁸, respectivement. Par contre, le taux d'élimination des encombrants non métalliques est de 2,2 kg par personne et par année.

En appliquant les taux de récupération et d'élimination des encombrants métalliques à la taille de la population de la MRC en 2019 et en supposant que ces taux soient les mêmes en 2019 qu'en 2010 et 2011, la quantité d'encombrants métalliques générés par le secteur résidentiel serait de 505 tonnes.

Pour ce qui est des encombrants non métalliques, en additionnant la quantité récupérée à l'écocentre de Matane en 2019 et la quantité éliminée, résultant de la multiplication du taux d'élimination des encombrants non métalliques par la taille de la population pour la même année, la quantité d'encombrants non métalliques générés serait de 62 tonnes. Le tableau 4.8 présente le tonnage total d'encombrants générés par le secteur résidentiel en 2019.

⁴⁸ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

Tableau 4.8 Encombrants générés en 2019 par le secteur résidentiel

Catégorie de matières	Quantité (tonne)
Encombrants métalliques	505
Encombrants non métalliques	62
Total	567

4.1.3.7-Matières résiduelles sous gestion particulière

Les matières résiduelles sous gestion particulière sont celles gérées à travers des programmes mis en œuvre à l'échelle provinciale et sont constituées, dans le cas de ce Plan, de pneus usagés, de véhicules hors d'usage et de contenants consignés. Les quantités générées et récupérées sont estimées à partir des données de RECYC-QUÉBEC de 2019.

Pneus hors d'usage

La quantité totale de pneus récupérés par le biais du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage* dans la MRC s'élève à 645 tonnes en 2019, selon les données de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 4.9 présente de manière détaillée le tonnage et le nombre de pneus récupérés.

Tableau 4.9 Pneus générés et récupérés en 2019

Type de pneus	Nombre	Quantité récupérée ⁴⁹ (tonne)
Auto	50 470	505
Petit	782	4
Poids lourds	2 614	136
Total	53 886	645

Source : RECYC-QUÉBEC. Outil de calcul des pneus.

Véhicules hors d'usage

Le tonnage de véhicules hors d'usage est estimé à partir des données de RECYC-QUÉBEC⁵⁰, selon les considérations suivantes :

- Taux de récupération (2011) : 46,8 kg/personne/année;
- Taux d'élimination (2011) : 22 kg/personne/année;

⁴⁹ Poids moyen d'un pneu d'auto, d'un petit pneu et d'un pneu de camion sont respectivement de 10, 5 et de 52 kg.

⁵⁰ RECYC-QUÉBEC, 2010 et 2011. Bilan 2010 des déchiqueteurs et étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 cités par RECYC-QUÉBEC, 2015 dans *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

- La quantité éliminée de véhicules hors d'usage du secteur résidentiel sera considérée dans le secteur des ICI, puisqu'elle constitue des rejets des recycleurs (déchiqueteurs). Le taux de récupération des véhicules hors d'usage devient ainsi le taux de génération du secteur résidentiel.
- Taux de récupération pour la population de la MRC en 2011 est le même que pour celle de 2019;
- Population de la MRC en 2019 : 21 043.

Ainsi, la quantité de véhicules hors d'usage générés et récupérés en 2019 dans la MRC de La Matanie serait donc de 985 tonnes.

Contenants consignés

Les matières résiduelles prises en charge à travers le système de consignation sont estimées, en 2019, à partir des données de RECYC-QUÉBEC. Les quantités générées et récupérées sont obtenues en multipliant le taux de vente et de récupération de chaque type de contenants, enregistré au Québec, par la taille de la population de la MRC en 2019.

Tableau 4.10. Contenants consignés générés par la vente et récupérés en 2019

Vente	Poids (tonne)	Taux par habitant (t/hab.)	Total MRC (tonne)
Aluminium	25 207	0,00296	62
Plastique	6 790	0,00080	17
Verre	34 508	0,00406	85
Total	66 505	-	164
Récupération			
Aluminium	17 767	0,00209	44
Plastique	4 441	0,00052	11
Verre	21 071	0,00247	52
Total	43 226	-	107

Source : RECYC-QUÉBEC, calculateur de contenants consignés, 2019.

Comme le tableau 4.10 le montre, 107 tonnes de contenants consignés auraient été récupérés en 2019 pour une quantité vendue de près de 164 tonnes. Ce qui se traduit par un taux de récupération de 65%.

4.1.3.8-Autres matières résiduelles générées

Les autres matières résiduelles générées par le secteur résidentiel comprennent toutes les autres matières qui ne peuvent être classées dans aucune des catégories précédentes. Ce sont les rejets de la collecte sélective résidentielle par les centres de tri, les résidus de balayage de rues et les résidus ultimes estimés par RECYC-QUÉBEC à 0,82%⁵¹ des quantités de résidus éliminés du secteur résidentiel.

Les quantités d'autres matières résiduelles générées dans la MRC sont des données réelles provenant des centres de tri. En 2019, elles se sont élevées à 883 tonnes et sont réparties comme suit :

Tableau 4.11 Autres matières résiduelles générées en 2019

Catégorie de matières	Quantité (tonne)
Rejets centres de tri (sans petits ICI)	282
Résidus de balayage de rues	548
Résidus ultimes	53
Total	883

Sources : Ville de Matane et RECYC-QUÉBEC.

En 2019, comme le tableau 4.12 le montre, les unités résidentielles de la MRC de La Matanie auraient généré un total de 10 541 tonnes de matières résiduelles en excluant les boues municipales. En considérant ces dernières, la quantité générée serait de près de 11 000 tonnes.

Tableau 4.12 Matières résiduelles générées en 2019 par le secteur résidentiel

Catégorie de matières	Quantité (tonne)
Matières recyclables	2 306
Matières organiques	4 458
Boues municipales	458
Textiles	321
RDD et assimilés	212
Encombrants	567
Matières sous gestion particulière	1 794
Autres matières résiduelles	883
Total	10 999

⁵¹ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

En termes de composition, les matières organiques représenteraient la plus grande part des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel. En 2019, elles auraient constitué 45% de toutes les matières résiduelles générées par les unités résidentielles. Si on exclut les boues municipales, la fraction organique des matières résiduelles générées en représenterait 42%. Les matières recyclables, dans ce cas, en représenteraient 22%.

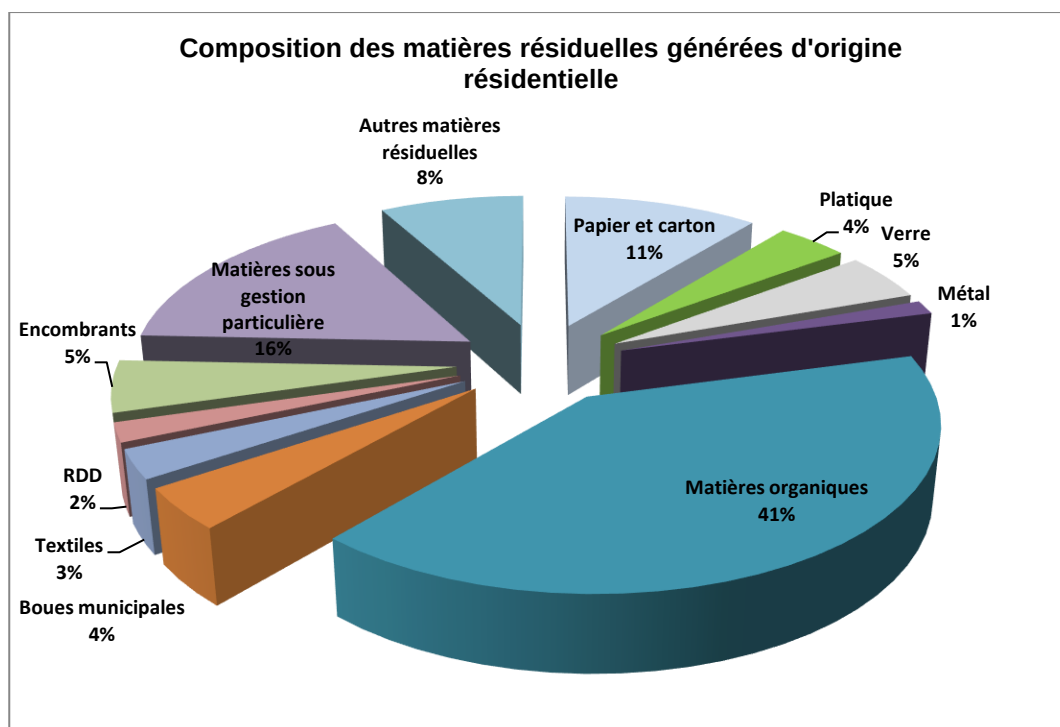


Figure 4.1 Composition des matières résiduelles générées en 2019 par le secteur résidentiel

4.1.4-Matières résiduelles récupérées

4.1.4.1-Matières recyclables

En 2019, les matières recyclables issues du secteur résidentiel ont été acheminées au centre de tri du Groupe Bouffard à Matane et à Mont-Joli.

Les quantités de matières recyclables récupérées par le secteur résidentiel pour chaque municipalité et traitée aux centres de tri sont connues. Mais, la répartition par type de matières et par municipalité ne l'est pas. Pour déterminer la composition de matières recyclables récupérées, on s'est basé donc sur la composition enregistrée au cours de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de la MRC de La Matanie et illustrée au tableau 4.3.

Comme les petits ICI sont également desservis par la collecte sélective résidentielle, une quantité représentant une proportion de 9,8%⁵² a été soustraite de la quantité totale de matières recyclables issues de la collecte sélective résidentielle.

Les quantités totales de matières recyclables récupérées s'élèveraient à 1 625 tonnes en 2019, comme le tableau 4.13 le montre.

⁵² RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

Tableau 4.13 Matières recyclables récupérées en 2019 par la collecte sélective

Municipalité	Catégorie de matières (tonne)										Taux de récupération (%)
	Papier / Carton		Plastique		Verre		Métal		Matières recyclables		
	G	R	G	R	G	R	G	R	G	R	
Baie-des-Sables	46	37	15	6	20	16	6	3	87	62	71
Les Méchins	47	34	20	7	21	15	7	3	95	59	62
Matane	793	648	274	129	342	278	96	53	1 505	1 108	74
Saint-Adelme	36	29	13	6	16	13	4	2	69	50	72
Saint-Jean-de-Cherbourg	12	9	4	2	7	4	2	1	25	16	64
Grosses-Roches	20	13	10	3	9	6	3	1	42	23	55
Sainte-Félicité	49	33	23	7	21	14	8	3	101	57	56
Sainte-Paule	23	19	8	4	10	8	3	2	44	33	75
Saint-Léandre	25	19	10	4	11	8	4	2	50	33	66
Saint-René-de-Matane	57	44	22	9	25	19	8	4	112	76	68
Saint-Ulric	88	63	38	13	38	27	12	5	176	108	61
MRC de La Matanie	1 196	948	437	190	520	408	153	79	2 306	1 625	
Taux de récupération (%)	79		43		78		52		70		

Notes :

G : Matières recyclables générées (totales) issues de collecte sélective (données réelles).

R : Matières recyclables récupérées issues de collecte sélective (données réelles).

En raison de l'arrondissement de certaines valeurs, la somme des parties peut ne pas être égale au total.

4.1.4.2-Matières organiques

Les quantités de matières organiques récupérées sont déterminées par la conjonction de la mesure des quantités récupérées à l'écocentre, de la collecte des branches, de sapins de Noël, de feuilles et de résidus de jardins, de l'estimation de la quantité de matière organique détournée de l'enfouissement par compostage domestique et par la prise en compte des activités de sensibilisation à l'herbicyclage qui permettrait de détourner de l'enfouissement environ 2%⁵³ des résidus verts générés (1 162 tonnes en 2019).

La quantité de matières organiques putrescibles mise en valeur par compostage domestique, à l'aide de composteurs non artisanaux, est estimée à 60 tonnes en 2019, en tenant compte du fait que six cents (600) composteurs domestiques ont été distribués aux ménages de la MRC de 2007 à 2012 et en retenant l'hypothèse selon laquelle l'utilisation d'un composteur domestique pour la réalisation de compost détournerait environ 100 kg de matières organiques de l'enfouissement par unité et par an⁵⁴ et en supposant que les composteurs distribués sont encore en service en 2019.

Nous ne disposons pas de données sur la quantité de matières organiques putrescibles détournées de l'enfouissement, par les ménages, en utilisant des composteurs de fabrication artisanale. Pourtant, cette quantité ne serait pas négligeable si l'on croit les résultats d'un sondage, réalisé en 2012 par une firme spécialisée pour le compte de la MRC de La Matanie, selon lesquels 43% des citoyens déclaraient s'adonner au compostage domestique. En considérant que la taille moyenne des ménages est de 2 personnes⁵⁵ et que la population en 2019 s'élevait à 21 043 personnes, le compostage domestique serait pratiqué par un peu plus de 4 500 ménages. Déterminer la quantité de matières organiques réduites à la source et détournées de l'enfouissement par ménage à l'aide des composteurs artisanaux permettrait de mieux évaluer la mise en valeur (réduction à la source) de ces matières.

Les quantités de matières organiques récupérées auprès des unités résidentielles en 2019 seraient de 824 tonnes. Le tableau 4.14, en plus de présenter la quantité totale, détaille les différentes composantes de matières organiques récupérées dans la MRC.

⁵³ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

⁵⁴ RECYC-QUÉBEC, 2006. Guide technique sur la collecte et le compostage des matières organiques du secteur municipal.

⁵⁵ Statistique Canada. 2017. Profil du recensement. Recensement de 2016.

Tableau 4.14 Matières organiques récupérées en 2019

Type de matières	Quantité (tonne)
Résidus verts	197
Branche d'arbres et sapins de Noël	544
MOP détournées par compostage domestique	60
Autres résidus verts (sensibilisation)	23
Total	824

4.1.4.3-Boues municipales

4.1.4.3.1-Boues des étangs d'épuration

Aucun étang d'épuration n'a été vidangé au cours de l'année 2019 ni au cours des cinq années antérieures. Par contre, les 58 tonnes de boues provenant du récurage des égouts et des regards ont été entièrement enfouies.

4.1.4.3.2-Boues de fosses septiques

En 2019, un total de 400 tonnes de boues auraient été vidangées dans les fosses septiques des résidences isolées. Les boues liquides générées ont été décantées et déshydratées au site de traitement des boues d'un entrepreneur localisé à Matane. Les boues sèches obtenues ont toutes été recyclées par épandage dans les champs agricoles à proximité du site de traitement.

La quantité totale de boues municipales récupérée en 2019 serait de 400 tonnes, tel que présenté dans le tableau 4.15.

Tableau 4.15 Boues municipales récupérées en 2019

Type de matières	Quantité (tonne)
Boues d'étang d'épuration et d'égouts	0
Boues de fosses septiques	400
Total	400

Sources : Ville de Matane et MRC de La Matanie, 2019.

4.1.4.4-Textiles

La quantité de textiles récupérés provient des estimations de l'Outil d'inventaire. En 2019, en tenant compte de la population, la quantité de textiles récupérés à la MRC en provenance du secteur résidentiel serait de 136 tonnes pour une quantité générée estimée à 321 tonnes. Ce qui représente un taux de récupération de 42%.

4.1.4.5-Résidus domestiques dangereux (RDD) et assimilés

Les quantités de résidus domestiques dangereux et assimilés proviennent des données 2019 de l'écocentre de Matane. Nous n'avons pas pu récupérer les données du territoire des organismes québécois chargés d'administrer les programmes de récupération des RDD assujettis à la responsabilité élargie des producteurs. Les quantités récupérées dans ces entités sont considérées comme issues du secteur résidentiel, étant donné que les entreprises, dans la grande majorité, ne récupèrent que des RDD d'origine domestique. Environ 60 tonnes de RDD et produits électroniques ont été récupérés à l'écocentre en 2019.

4.1.4.6-Encombrants

La détermination de la quantité d'encombrants métalliques récupérés est basée sur l'estimation du taux de récupération enregistré au niveau provincial. Celui-ci est de 22 kg par personne et par année⁵⁶. Le taux de récupération des encombrants non métalliques n'étant pas connu à l'échelle provinciale, la quantité récupérée est celle collectée à l'écocentre⁵⁷.

En multipliant le taux de récupération des encombrants métalliques par la taille de la population de la MRC en 2019 et en supposant que ce taux, enregistré en 2010, soit le même qu'en 2019, la quantité d'encombrants métalliques récupérés par le secteur résidentiel serait de 463 tonnes.

En 2019, la quantité d'encombrants non métalliques récupérés à l'écocentre est de 16 tonnes.

La quantité totale d'encombrants récupérés à la MRC en 2019 serait de 479 tonnes comme le tableau 4.16 le montre.

Tableau 4.16 Encombrants récupérés en 2019

Catégorie de matières	Quantité (tonne)
Encombrants métalliques	463
Meubles non métalliques	-
Matelas	16
Total	479

Sources : La Ville de Matane, 2019 et RECYC-QUÉBEC, 2015.

⁵⁶ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

⁵⁷ Les quantités totales d'encombrants non métalliques récupérées à l'écocentre en 2019 ne sont pas disponibles, à l'exception des 16 tonnes de matelas et sont donc très probablement sous-estimées. De plus, nous ne disposons pas des données liées aux ventes (marchés aux puces, ventes de garage, etc.) qui constituent du réemploi.

4.1.4.7-Autres matières résiduelles récupérées

Les autres matières résiduelles récupérées en 2019 sont des résidus de balayage de rues qui sont mises en valeur comme matériaux de recouvrement de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Matane. Environ 548 tonnes de balayures de rues ont été collectées et récupérées.

Au final, comme le tableau 4.17 le montre, 5 809 tonnes de matières résiduelles auraient été récupérées auprès des unités résidentielles dans la MRC de La Matanie au cours de l'année 2019.

Tableau 4.17 Matières résiduelles récupérées en 2019

Catégorie de matières	Quantité (tonne)
Matières recyclables	1 625
Matières organiques	824
Boues municipales	400
Textiles	136
RDD et assimilés	60
Encombrants	479
Matières sous gestion particulière	1 737
Autres matières résiduelles	548
Total	5 809

En ce qui a trait à la composition, comme illustré par la figure 4.2 à la page suivante, les matières recyclables de la collecte sélective constitueraient le tiers (28%) des matières résiduelles récupérées en 2019. Cette proportion augmenterait à 30% si on exclut les boues municipales.

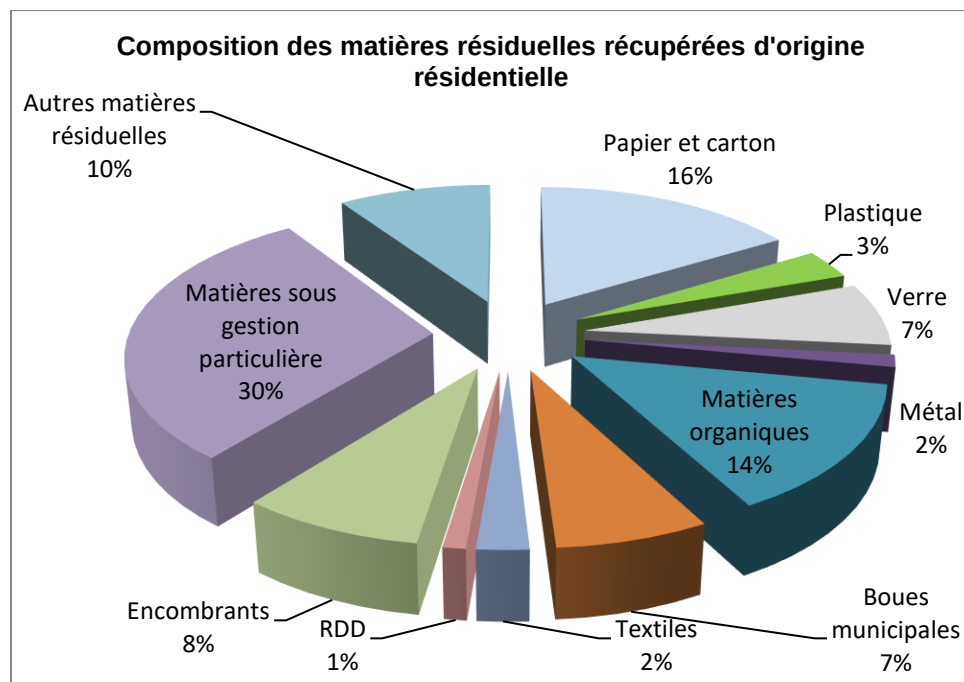


Figure 4.2 Composition des matières résiduelles récupérées en 2019 auprès des résidences

4.1.5-Bilan du secteur résidentiel

En 2019, les unités résidentielles de la MRC de La Matanie auraient généré environ 11 000 tonnes de matières résiduelles (tableau 4.18). La quantité estimée de matières résiduelles récupérées pour la même année serait de 5 809 tonnes. Quant à la quantité éliminée, elle serait de 5 190 tonnes.

Les principales matières générées par les unités résidentielles seraient les matières organiques et les matières recyclables (papier et carton en particulier).

Tableau 4.18 Bilan du secteur résidentiel en 2019

Catégories de matières	Quantité (tonne)			Taux de récupération (%)
	Générée	Récupérée	Éliminée	
Matières recyclables	2 306	1 625	681	70
Matières organiques	4 458	824	3 634	18
Boues municipales	458	400	58	87
Textiles	321	136	185	42
RDD et assimilés	212	60	152	28
Encombrants	567	479	88	84
Matières sous gestion	1 794	1 737	57	97
Autres matières résiduelles	883	548	335	62
Total	10 999	5 809	5 190	53

Les quantités totales de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées présentées dans le tableau 4.18 sont, dans l'ensemble, des estimations basées sur des moyennes provinciales et des données de l'étude de caractérisation du secteur résidentiel de la MRC. La quantité de matières résiduelles réellement pesées dans les installations de gestion, issues de la collecte résidentielle, et prises en charge par les services municipaux (centre de traitement de boues et centres de tri) de la MRC, en 2019, s'élève à 8 106 tonnes pour le secteur résidentiel. De cette quantité, 6 495 tonnes de déchets ont été enfouis et 1 611 tonnes de matières recyclables ont été récupérées.

La ville de Matane est, sans surprise, la municipalité dont le secteur résidentiel a généré le plus de matières résiduelles en 2019. Mais, en ramenant la quantité générée par personne (population permanente) pour la même année, pour permettre la comparaison entre les municipalités, il ressort que les municipalités de Saint-Ulric, de Baie-des-Sables, de Sainte-Paule et de Grosses-Roches sont celles dont la population a généré le plus de matières résiduelles. Les populations de Matane, de Saint-René-de-Matane et de Saint-Jean-de-Cherbourg en ont généré le moins.

Quant à l'élimination et à la récupération de matières résiduelles issues de la collecte résidentielle, pour l'année 2019, les municipalités de Sainte-Félicité, des Méchins, de Saint-Ulric et de Grosses-Roches sont, respectivement, celles où l'on a enregistré les plus grandes quantités de matières résiduelles éliminées par personne, alors que les plus fortes quantités de matières récupérées sont enregistrées dans les municipalités de Sainte-Paule, de Matane et de Baie-des-Sables, respectivement.

Dans l'ensemble en 2019, comme le tableau 4.19 le démontre, le taux de génération des matières résiduelles enregistré à la MRC est 385 kg par personne, alors que les taux d'élimination et de récupération sont de 321 et 64 kg par personne, respectivement.

**Tableau 4.19 Génération, élimination et valorisation par personne de
matières résiduelles d'origine résidentielle en 2019 (collecte résidentielle)**

Municipalité	Quantité en kg/personne			Taux de récupération/ personne (%)
	Génération	Élimination	Récupération	
Baie-des-Sables	486	401	85	17
Les Méchins	453	400	53	12
Ville de Matane	349	283	66	19
Saint-Adelme	429	354	75	17
Saint-Jean-de-Cherbourg	427	356	71	16
Grosses-Roches	463	418	45	10
Sainte-Félicité	450	408	42	9
Sainte-Paule	478	375	103	22
Saint-Léandre	438	370	68	16
Saint-René	425	361	64	15
Saint-Ulric	493	436	57	12
MRC de La Matanie	385	321	64	17

Note : Pour les calculs, seules les matières résiduelles recueillies lors de la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables (avec rejets) et des grosses vidanges des résidences ont été considérées⁵⁸.

Pour ce qui est des matières recyclables de la collecte résidentielle, pour l'ensemble de la MRC de La Matanie, 79% des papiers et cartons générés par les unités résidentielles seraient récupérés. Le taux de récupération pour le verre serait de 78%. Les taux de récupération du métal et du plastique seraient de 52% et 43%, respectivement (cf. tableau 4.13).

Les taux de récupération des matières recyclables de la collecte résidentielle varient d'une municipalité à l'autre, oscillant entre 55% à 75% (cf. tableau 4.13). La municipalité de Sainte-Paule présenterait le taux de récupération des matières recyclables le plus élevé, soit 75%. Elle est suivie de la ville de Matane (74%), des municipalités Saint-Adelme et de Baie-des-Sables avec, respectivement, des taux de récupération de 72% et de 71 %. Les municipalités de Grosses-Roches et de Sainte-Félicité accuseraient le plus faible taux de récupération, soit respectivement 55% et 56%. Pour l'ensemble de la MRC, le taux de récupération des matières recyclables d'origine résidentielle aurait atteint 70% en 2019.

Les matières organiques, même sans les boues municipales, représenteraient la plus grande part des matières résiduelles générées par les unités résidentielles de la MRC, soit 41%. Pourtant, seulement 14% de toute la quantité générée serait récupérée. Ce faible taux peut être expliqué par plusieurs facteurs.

⁵⁸ Par exemple en 2019, génération : 6 165 t + 1 353 t + 258 t + 329 t = 8 105 t. Pour une population de 21 043, le taux de génération de matières résiduelles est de 385 kg.

D'abord, l'absence d'un système de collecte de toutes les matières organiques sur l'ensemble de la MRC. Ensuite, la sous-estimation des quantités de matières organiques récupérées, particulièrement des quantités de résidus alimentaires et verts détournés de l'enfouissement par compostage domestique. Enfin, les quantités de matières organiques récupérées proviennent uniquement de la ville de Matane qui effectue trois collectes résidentielles de résidus verts par année. Près de 87% des boues municipales générées en 2019 seraient récupérées. La quantité récupérée provient entièrement des boues de fosses septiques des résidences isolées déshydratées et recyclées par épandage agricole.

La quantité de textiles récupérés auprès des résidences par les friperies et la ressourcerie de la MRC est de 136 tonnes. Sachant que la quantité générée est estimée à 321 tonnes, 42% des textiles seraient récupérés pour réemploi et recyclage.

Les quantités de RDD et assimilés récupérés en 2019 (60 tonnes) par rapport à la quantité théorique générée de 212 tonnes sont relativement faibles. Ce qui donne un taux de récupération de 28%. Celui-ci est, de toute évidence, sous-estimé, puisque les quantités de produits électroniques récupérés et assimilés aux RDD et d'autres RDD sous REP provenant des résidences en vertu du *Programme de récupération et de recyclage des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs*, administré par l'ARPE-Québec, ne nous sont pas disponibles.

Les encombrants présenteraient un fort taux de récupération, soit 84%. L'importance de ce taux serait due au fort taux de récupération des encombrants métalliques. Les quantités d'encombrants non métalliques récupérés, basées sur des données réelles mais incomplètes, sont très faibles en comparaison aux encombrants métalliques (estimation). Le taux de récupération est très fortement surestimé si l'on tient compte du fait que les encombrants non métalliques collectés sont en grande partie enfouis.

Le taux de récupération global enregistré pour le secteur résidentiel pour l'ensemble de la MRC serait de 53% en 2019. Ce faible taux doit cependant être relativisé dans la mesure où les quantités générées de toutes les catégories de matières ont été estimées à partir des valeurs moyennes enregistrées au niveau provincial, alors que les quantités récupérées pour certaines catégories de matières, comme les matières recyclables de la collecte sélective, les matières organiques, les textiles, les encombrants non métalliques et les RDD sont des quantités réelles prises en charge par les différents acteurs et organismes impliqués dans la gestion directe des matières résiduelles.

4.2-Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Cette section présente l'inventaire des matières résiduelles générées et récupérées en provenance des ICI de la MRC de La Matanie.

4.2.1-Méthodologie

Dans les municipalités rurales de la MRC de La Matanie, la collecte des matières résiduelles se fait en même temps aussi bien pour le secteur résidentiel que pour les petits ICI. Pour la ville de Matane, la collecte dans la plupart des ICI se fait séparément de la collecte résidentielle. Cependant, les ICI générant de gros volumes, plus d'un mètre cube par collecte, se chargent eux-mêmes de la gestion de leurs matières résiduelles et doivent avoir un contrat de collecte ou une entente de gestion avec une entreprise de gestion des matières résiduelles. Dans ces conditions, une grande quantité de matières résiduelles n'est pas collectée par les services municipaux.

En absence d'études de caractérisation de matières résiduelles réalisées dans la MRC pour le secteur des ICI, les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sont des estimations, pour la plupart des catégories de matières, basées sur des valeurs moyennes provinciales.

4.2.1.1-Matières recyclables assimilables à la collecte sélective

La détermination des quantités générées, récupérées et éliminées dans les ICI est basée sur le nombre d'employés que comportent ces derniers et sur les taux de récupération et d'élimination de matières recyclables enregistrés par employé et par année.

Les ICI sont classés en fonction de leur secteur d'activités selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). À chaque secteur SCIAN auquel appartient un ICI correspond un taux de récupération et d'élimination de matières recyclables estimé par employé et par année.

Les taux de récupération et d'élimination de matières recyclables par employé, par année et par secteur SCIAN sont obtenus à partir de la note méthodologique de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR⁵⁹ et sont présentés à l'annexe 6.

⁵⁹ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

Le nombre d'employés par secteur d'activités SCIAN est disponible pour l'année 2016 pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent⁶⁰. Le nombre d'employés par secteur SCIAN de la MRC de La Matanie est estimé en multipliant le nombre total d'employés par secteur SCIAN du Bas-Saint-Laurent en 2016 par le nombre total d'employés de la MRC de La Matanie⁶¹ pour la même année et en divisant le résultat obtenu par le nombre total d'employés du Bas-Saint-Laurent en 2016. Pour cela les hypothèses suivantes ont été considérées :

- La proportion d'employés par rapport à la population totale du Bas-Saint-Laurent est similaire à celle de la MRC de La Matanie⁶² ;
- La répartition des emplois selon les secteurs SCIAN du Bas-Saint-Laurent est similaire à celle de la MRC de La Matanie⁶³.

Le tableau suivant présente le nombre d'employés par secteur d'activités aussi bien dans le Bas-Saint-Laurent que dans la MRC de La Matanie.

Tableau 4.20 Nombre d'employés par secteur SCIAN en 2016

Secteurs d'activités	Nombre d'employés	
	MRC de La Matanie	Bas-Saint-Laurent
Agriculture	585	7 045
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz		
Construction	475	5 800
Fabrication (manufacturier)	1 275	10 300
Commerce	1 605	14 340
Transport et entreposage	490	4 180
Finance, assurances, immobilier et location	395	2 985
Services publics	90	685
Services professionnels, scientifiques et techniques	305	3 530
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	250	2 700
Services d'enseignement	700	7 235
Soins de santé et assistance sociale	1 340	13 920
Information, culture et loisirs	270	3 320
Hébergement et restauration	660	6 300
Autres services	460	5 165
Administrations publiques	770	5 305
Total	9 670	92 810

⁶⁰ Statistique Canada. 2017. Profil du recensement. Recensement de 2016.

⁶¹ Ce nombre est obtenu en multipliant le nombre total d'employés du Bas-Saint-Laurent par la taille de la population de la MRC et en divisant le résultat obtenu par la taille de la population du Bas-Saint-Laurent.

⁶² Adapté de RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

⁶³ Ibid.

Les quantités de matières recyclables récupérées et éliminées sont obtenues en multipliant respectivement les taux de récupération et d'élimination de matières recyclables par secteur SCIAN par le nombre d'employés que comporte chaque ICI en fonction du secteur SCIAN dans lequel il est classé. Les quantités générées sont obtenues par la somme des quantités récupérées et éliminées.

4.2.1.2-Matières organiques

Les matières organiques considérées sont celles provenant des industries agroalimentaires, les résidus verts, les résidus alimentaires et les autres types (papier à main, essuie-tout, serviettes de table, etc.). Les méthodes de détermination des quantités générées, récupérées et éliminées varient selon la catégorie de matières organiques.

Pour les matières organiques de l'industrie de transformation agroalimentaire, le taux d'élimination par employé par année est estimé à environ 275 kg (0,2747 t)⁶⁴. Le taux de génération varie selon le sous-secteur d'activités (tableau 4.21). Pour l'ensemble des industries agroalimentaires, ce taux est obtenu en multipliant le nombre moyen d'employés travaillant dans chaque sous-secteur par le taux de génération de chacun des sous-secteurs d'activités. Le tableau 4.21 présente les sous-secteurs de l'industrie agroalimentaire, le taux de récupération et le nombre d'employés par sous-secteur en 2012 et en supposant que les valeurs sont sensiblement les mêmes qu'en 2019.

⁶⁴ Selon le MDDELCC et Solinov (2013), 500 tonnes de résidus organiques seraient enfouis annuellement dans la région du Bas-Saint-Laurent en provenance des industries agroalimentaires. Sachant que, selon cette étude, 2002 employés travaillent dans ces industries, le taux d'élimination par employé et par année serait approximativement de 275 kg. À noter que l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude a été menée en 2012. Les données plus récentes concernant le secteur agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent ne sont pas disponibles.

**Tableau 4.21 Nombre d'employés et taux de génération de
matières organiques par employé dans l'industrie agroalimentaire**

Sous-secteurs SCIAN	Code SCIAN	Nombre d'industries	Nombre d'employés ⁶⁵	Nombre moyen d'employés ⁶⁶	Taux de génération ⁶⁷ (t/employé/année)
Fabrication d'aliments pour animaux	3111	0	0	0	2
Mouture de céréales et de graines oléagineuses	3112	0	0	0	0
Fabrication de sucre et de confiseries	3113	0	0	0	0
Mise en conserve de fruits et légumes et fabrication de spécialités alimentaires	3114	0	0	0	0
Fabrication de produits laitiers	3115	1	5 à 19	12	28
Fabrication de produits de la viande	3116	1	105	105	29
Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	3117	1	100 à 199	150	5
Boulangeries et fabrication de tortillas	3118	1	5 à 19	12	3
Fabrication d'autres aliments	3119	0	0	0	7
Fabrication de boissons et de produits de tabac	312	2	5 à 19 et 5 à 19	10	7
Total	-	6	-	289	-

Sources : Emploi-Québec, entreprises de la MRC, 2014. Les nombres ont été arrondis.

Quant aux matières organiques des autres industries, des commerces et des institutions, les taux de génération sont considérés par hypothèse comme équivalents aux taux d'élimination, puisqu'il n'existe aucun système de collecte municipale de résidus organiques dans les commerces, institutions et industries dans la MRC.

Les taux de génération de matières organiques des commerces et institutions par employé et par année sont tirés de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et sont présentés dans le tableau 4.22.

⁶⁵ Tiré du site Web d'Emploi-Québec :

http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4, consulté le 2 septembre 2014.

⁶⁶ Le nombre moyen d'employés est obtenu par la moitié de la somme des valeurs minimales et maximales du nombre d'employés par sous-secteur. S'il y a plus d'une entreprise par sous-secteur, il est obtenu par la somme des nombres moyens d'employés. Cependant, le nombre d'employés de l'entreprise de fabrication des produits de la viande a été obtenu directement auprès de celle-ci.

⁶⁷ MDDELCC et Solinov, 2013. Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation.

**Tableau 4.22 Taux de génération de matières organiques
par secteur SCIAN des commerces et institutions**

Secteur économique	Taux de génération (kg/employé/année)
Commerces	
Hébergement et services de restauration	1073,2
Commerces de gros et de détail	452,5
Services et bureaux	8,2
Transport et entreposage	89,1
Institutions	
Services d'enseignement	71,4
Soins de santé et d'assistance sociale	32,8

Sources : RECYC-QUÉBEC et MDDELCC, 2015.

Les quantités totales de matières organiques générées par les commerces et institutions sont obtenues par la multiplication des taux générés par les différents secteurs présentés dans le tableau précédent au nombre d'employés que comporte chaque secteur.

Les matières organiques représentent environ 16,4% du total des matières résiduelles générées par les autres industries⁶⁸. Les quantités de matières organiques générées par ces dernières sont déterminées en multipliant le nombre d'employés de chaque sous-secteur industriel SCIAN par les taux d'élimination des différentes catégories de matières organiques enregistrés par employé par année par sous-secteur d'activités SCIAN⁶⁹ et en supposant que les quantités éliminées soient équivalentes à celles générées, comme il n'y a pas de programme municipal de collecte. Les taux d'élimination sont tirés de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR et sont présentés à l'annexe 6.

Pour ce qui est de la composition moyenne des matières organiques, les résidus alimentaires en représentent environ les trois quarts. La proportion de chaque catégorie est présentée pour tous les ICI (sans égard aux secteurs d'activités) au tableau 4.23.

⁶⁸ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

⁶⁹ Quantité de matières organiques générées = taux d'élimination SCIAN * 16,4% * Nombre d'employés SCIAN (Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Méthodologie et calculs. Note méthodologique).

Tableau 4.23 Composition de matières organiques générées par les ICI

Matières	Proportion moyenne (%)
Résidus verts	10,7
Résidus alimentaires	74,5
Autres matières organiques	15,5

Sources : RECYC-QUÉBEC et MDDELCC, 2015.

4.2.1.3-Résidus de sablage

Ces résidus spécifiques de transformation industrielle sont constitués de résidus de sablage provenant des chantiers maritimes (industrie de la construction de navires et d'embarcations) admissibles comme matériaux de recouvrement. Les quantités générées sont des données réelles obtenues auprès de la ville de Matane.

4.2.1.4-Autres matières résiduelles

Les autres matières résiduelles sont constituées des rejets des centres de tri, des rejets de l'écocentre et des résidus ultimes.

Les rejets des centres de tri sont constitués de matières non recyclables provenant des ICI. Les quantités sont des valeurs réelles obtenues auprès de la ville de Matane.

Les rejets de l'écocentre sont constitués de matières résiduelles non récupérables destinées à l'élimination. Les valeurs réelles sont obtenues auprès de la ville de Matane.

Les résidus ultimes sont constitués de particules fines et d'autres matières trop dégradées en provenance des ICI. Ils sont évalués par RECYC-QUÉBEC à 3,82% de toutes les matières éliminées en provenance des ICI⁷⁰.

⁷⁰ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

4.2.2-Source des données

Le tableau 4.24 présente les différentes sources de données utilisées pour colliger les matières générées, récupérées et éliminées en provenance du secteur des ICI.

Tableau 4.24 Sources des données

Catégorie de matières	Source de données	Méthode de calcul
Papier/carton, plastique, verre et métal	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Matières organiques	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Résidus de transformation industrielle	✓ Ville de Matane	Pesée
Rejets centres de tri	✓ Ville de Matane	Pesée
Rejets écocentre	✓ Ville de Matane	Pesée
Résidus ultimes	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée

4.2.3-Matières résiduelles provenant des ICI

En 2019, le secteur des ICI aurait généré 15 820 tonnes de matières résiduelles. Les matières organiques représenteraient la plus forte proportion de résidus générés par ce secteur, soit 42%. Les matières recyclables assimilables à la collecte sélective constitueraient, quant à elles, 34% des matières résiduelles générées par les ICI.

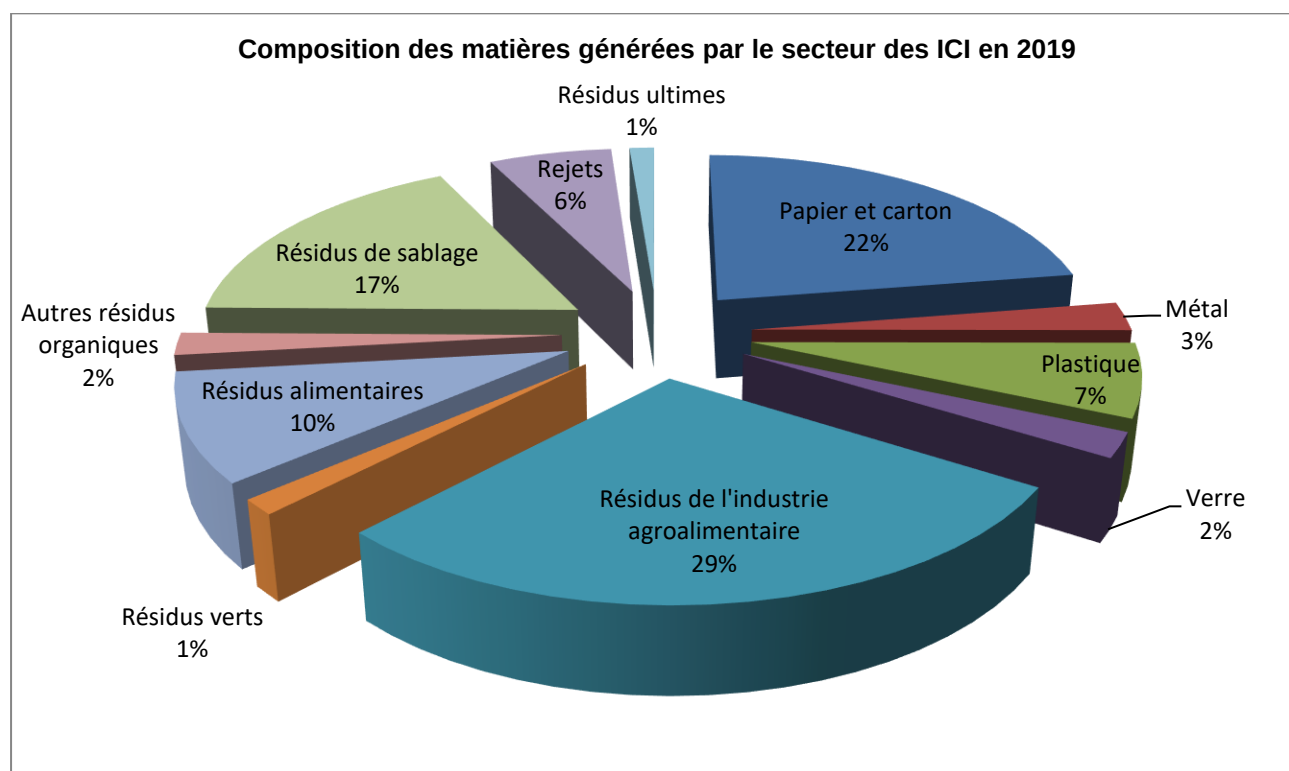


Figure 4.3 Composition des matières résiduelles générées en 2019 auprès des ICI

Les quantités de matières résiduelles récupérées en 2019 seraient de 9 049 tonnes. Les matières organiques de l'industrie agroalimentaire compteraient pour près de la moitié (46%) des quantités récupérées, suivi des résidus spécifiques de transformation industrielle qui en représenteraient 29% et enfin les matières recyclables assimilables à la collecte sélective, soit 25%.

Quant à l'élimination des matières résiduelles des ICI, elle serait de 5 780 tonnes. La quantité réellement enfouie et déclarée par la Ville de Matane, propriétaire du LET, au MELCC, pour l'année 2019, est de 5 987 tonnes. Il y aurait donc un écart, une surestimation, de 207 tonnes entre la quantité de matières résiduelles réellement enfouies et la quantité qui serait éliminée, estimée à travers cette méthodologie. La surestimation est de l'ordre de 3% environ.

L'ensemble des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées en 2019 en provenance du secteur des ICI sont présentées dans le tableau 4.25 à la page suivante.

Tableau 4.25 Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées provenant des ICI en 2019

Catégories de matières	Quantité de matières par type d'ICI et selon le type de gestion (tonne)												Taux de récupération (%)	
	Industrie			Commerce			Institution			Total ICI				
	Gén.	Réc.	Élim.	Gén.	Réc.	Élim.	Gén.	Réc.	Élim.	Gén.	Réc.	Élim.		
Papier et carton	657	76	582	2 370	1 464	906	325	271	55	3 352	1 811	1 543	54	44
Métal	160	81	79	195	75	120	26	16	10	381	172	209	45	
Plastique	424	54	370	498	103	396	46	7	39	968	164	805	17	
Verre	36	10	26	281	75	206	12	6	7	329	91	239	28	
Résidus de l'industrie agroalimentaire	4 248	4 168	79	0	0	0	0	0	0	4 248	4 168	79	98	68
Résidus verts	41	0	41	151	0	151	13	0	13	205	0	205	0	
Résidus alimentaires	283	0	283	1 051	50	1 051	92	0	92	1 426	50	1 426	4	
Autres résidus organiques	59	0	59	218	0	218	19	0	19	296	0	296	0	
Résidus de sablage	2 593	2593	0	0	0	0	0	0	0	2 593	2 593	0	100	
Rejets centres de tri										453	0	453	-	
Rejets écocentre										342	0	342	-	
Résidus ultimes										183	0	183	-	
Total	8 501	6 982	1 519	4 764	1 767	3 048	533	300	235	14 776	9 049	5 780	-	
Taux de récupération	82%			37%			56%			61%				

Notes :

- Gén., Réc. et Élim. : Quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées.
- En raison de l'arrondissement de certaines valeurs, la somme des parties peut ne pas être égale au total.
- Certains restaurants et épiceries (Métro, IGA, Maxi) de la MRC récupèrent et distribuent des produits alimentaires à la Cuisine collective de la région de Matane. Environ 50 tonnes d'aliments (matières organiques) ont ainsi été détournés en 2019 (gaspillage alimentaire évité - réduction à la source).

4.2.4-Bilan du secteur industriel, commercial et institutionnel

L'analyse du bilan du secteur industriel, commercial et institutionnel fait ressortir un taux de récupération global de 61% (tableau 4.25).

Les taux de récupération des différents sous-secteurs du secteur des ICI sont très variables. Ainsi, le sous-secteur industriel serait le plus performant avec un taux de récupération de 82% des matières résiduelles générées. Le rôle joué par l'industrie agroalimentaire et celle de la construction de navires dans cette performance serait considérable du fait des grandes quantités de matières résiduelles qui y seraient récupérées. Une proportion de 56% des matières résiduelles du sous-secteur institutionnel serait récupérée. Le sous-secteur commercial accuserait la plus faible performance en termes de taux de récupération, puisque celui-ci serait de 37% en 2019.

Les performances des sous-secteurs du secteur des ICI divergent aussi selon les catégories de matières récupérées. En effet, si le sous-secteur industriel présente, dans l'ensemble, un fort taux de récupération des matières organiques (90%), ce sous-secteur accuserait, par contre, une très faible performance dans la récupération des matières recyclables assimilables à la collecte sélective, puisque le taux de récupération de ces matières serait de 17%. Les sous-secteurs commercial et institutionnel seraient plus performants par rapport à la récupération des matières recyclables assimilables à la collecte sélective en affichant des taux de récupération de 51% et de 73%, respectivement. Cependant, à l'égard de la récupération des matières organiques, en l'absence d'une collecte municipale, les taux de récupération enregistrés dans ces sous-secteurs seraient nuls.

De manière globale, pour l'ensemble des ICI, moins de la moitié (44%) des matières recyclables assimilables à la collecte sélective générées serait récupérée. Parmi ces matières, plus de la moitié des quantités de papiers et cartons générées serait récupérée (54%). Mais, seulement 17% du plastique généré serait récupéré. Pour les matières organiques, le taux de récupération serait de 68%. Ce haut niveau de performance des ICI relativement à la récupération des matières organiques serait attribuable à l'industrie agroalimentaire, dont 98% des résidus générés seraient récupérés.

Les résidus de sablage et autres résidus assimilables générés par les ICI de la MRC sont entièrement utilisés au lieu d'enfouissement technique de Matane comme matériaux de recouvrement. Ils sont, de ce fait, considérés comme récupérés pour être mis en valeur.

Il est à noter que pour le secteur des ICI, les quantités de matières résiduelles de la MRC sont, en grande partie, estimées selon des études réalisées à l'échelle provinciale. Les valeurs présentées doivent être considérées comme des ordres de grandeur et interprétées en conséquence.

4.3-Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

4.3.1-Méthodologie

Les entreprises du secteur CRD apportent des résidus CRD au centre de tri du Groupe Bouffard à Matane pour le tri et la récupération. Les résidus non récupérables sont enfouis au lieu d'enfouissement technique de la même ville. Cependant, en absence d'études de caractérisation, les quantités prises en charge dans les installations municipales ne représentent pas les quantités réelles générées dans ce secteur. De ce fait, les quantités des diverses catégories de résidus CRD générés et récupérés présentées dans cette section sont basées sur des estimations. Par contre, pour certaines catégories de matières comme le gypse et les bardeaux d'asphalte, les quantités récupérées dans la MRC sont supérieures aux valeurs moyennes enregistrées au niveau provincial. Pour ces matières, les valeurs réelles de récupération sont privilégiées.

L'inventaire des résidus de CRD présenté dans cette section est réalisé à partir de la valeur des permis de bâtir délivrés sur l'ensemble de la MRC. Pour l'année 2019, cette valeur serait d'un peu plus de 22 millions de dollars, selon l'ISQ.

Les résidus du secteur CRD sont divisés en résidus d'agrégats et résidus non agrégats⁷¹. Les données sur les résidus de bois de deuxième transformation industrielle ne sont pas disponibles.

4.3.1.1-Agrégats

Les agrégats sont constitués de béton, d'asphalte, de brique et de pierre. Selon RECYC-QUÉBEC et le MELCC⁷², les taux estimés de récupération et d'élimination des résidus d'agrégats sont, respectivement, de 202,5 kg et de 12,6 kg par année et par millier de dollars de permis de bâtir délivrés (kg/an/k\$). La quantité totale de résidus d'agrégats récupérés ou éliminés dans la MRC est obtenue en multipliant le taux de récupération ou d'élimination de résidus d'agrégats par la valeur des permis de bâtir délivrés en 2019 dans la MRC et en divisant la valeur ainsi obtenue par 1000. La somme des quantités récupérées et éliminées est égale à la quantité de résidus d'agrégats générés.

⁷¹ RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

⁷² RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015 et Note méthodologique mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, décembre 2020.

4.3.1.2-Résidus non-agrégats

Les résidus non-agrégats sont composés de bois de construction, de bardeaux, de gypse, de verre plat, etc. Les taux de récupération et d'élimination sont différents selon qu'il s'agisse du bois ou d'autres résidus non agrégats.

Les taux de récupération et d'élimination des résidus non agrégats et agrégats estimés sont présentés dans le tableau suivant, tiré de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC et du MELCC (2015).

Tableau 4.26 Taux de récupération et d'élimination des résidus agrégats et non agrégats du secteur CRD

Résidus de CRD	Taux de récupération (kg/an/k\$)	Taux d'élimination (kg/an/k\$)
Résidus CRD totaux	252,2	72,0
Agrégats	202,5	12,6
Non agrégats - Bois	48,0	26,6
Non agrégats - Autres	1,7	32,9

Sources : RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015.

Les quantités totales de résidus non agrégats récupérés ou éliminés dans la MRC sont obtenues en multipliant les taux de récupération ou d'élimination de résidus non agrégats correspondants par la valeur des permis de bâtir délivrés en 2019 dans la MRC et en divisant la valeur ainsi obtenue par 1000. La somme des quantités de résidus non agrégats récupérés et éliminés est égale à la quantité de résidus non agrégats générés.

4.3.2-Sources des données

Le tableau 4.27 présente les différentes sources de données utilisées pour estimer les matières générées, récupérées et éliminées en provenance du secteur CRD.

Tableau 4.27 Sources des données du secteur CRD

Catégorie de matières	Source de données	Méthode de calcul
Agrégats	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Bois de construction	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Gypse (génération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Gypse (récupération)	✓ Ville de Matane	Pesée
Bardeaux d'asphalte (génération)	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée
Bardeaux d'asphalte (récupération)	✓ Ville de Matane	Pesée
Autres résidus CRD	✓ RECYC-QUÉBEC et MELCC	Estimée

4.3.3-Matières résiduelles provenant du secteur CRD

En 2019, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition aurait généré une quantité de résidus de 7 138 tonnes pour une quantité récupérée de 5 776 tonnes. Quatre-vingt-un pourcent (81%) des résidus de CRD générés seraient récupérés.

Tableau 4.28 Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées provenant du secteur CRD en 2019

Catégorie de matières	Quantité (tonne)			Taux de récupération (%)
	Générée	Récupérée	Éliminée	
Agrégats	4 733	4 458	275	94
Gypse	278	56	222	20
Bardeaux d'asphalte	252	205	47	81
Bois de construction	1 643	1 057	586	64
Autres résidus CRD	232	0	232	0
Total	7 138	5 776	1 362	81

Comme le tableau 4.28 le montre, les agrégats, tels le béton, l'asphalte, la brique, présenteraient le plus fort taux de récupération, alors que le gypse, le verre plat et autres résidus mélangés en présenteraient les plus faibles taux.

Les valeurs estimées dans le tableau 4.28 peuvent présenter un certain écart par rapport aux données réelles de la MRC pour plusieurs raisons. D'une part, les différents taux considérés pour l'estimation des quantités générées, éliminées et récupérées proviennent d'études effectuées à l'échelle provinciale qui ne reflètent pas nécessairement la réalité régionale. D'autre part, au niveau régional, la valeur des permis de bâtir, à partir de laquelle les quantités sont estimées, peut être sous-estimée dans la mesure où certains travaux de rénovation ou de démolition dans les communautés éloignées des périmètres urbains peuvent ne pas être déclarés et donc réalisés sans permis. Les quantités présentées doivent donc être considérées avec prudence.

4.4-Bilan global des secteurs générateurs de matières résiduelles

En 2019, les différents générateurs de matières résiduelles de la MRC de La Matanie auraient généré 32 913 tonnes de matières résiduelles (tableau 4.29).

Une partie non négligeable des matières résiduelles produites par les différents générateurs n'emprunte pas la voie des installations municipales, soit parce qu'elles sont réutilisées par les générateurs eux-mêmes, soit parce qu'elles sont récupérées pour être mises en valeur hors du territoire de la MRC. Ainsi, la quantité réelle de matières résiduelles prises en charge à travers l'écocentre et le LET, en provenance des différents générateurs, s'élève à 31 841 tonnes en 2019.

Comme le tableau 4.29 le montre, la quantité de matières résiduelles totales récupérées en 2019 serait de 20 634 tonnes. Le taux de récupération global pour l'ensemble des générateurs des matières résiduelles de la MRC serait de 63%.

La quantité de déchets enfouis, en provenance de tous les secteurs générateurs et prise en charge par les services municipaux, serait, quant à elle, de 12 279 tonnes. Cette quantité théorique diffère logiquement de celle pesée et réellement enfouie au lieu d'enfouissement technique de Matane en 2019, qui était de 13 687 tonnes, pour au moins deux raisons : les quantités générées de certaines catégories de matières et de certains secteurs ont été estimées en se basant sur des données d'études réalisées au niveau provincial, d'une part, mais, d'autre part, les résidus de certains produits ou de certaines catégories de produits sont gérés à travers des programmes distincts, qui ne sont pas sous contrôle des instances municipales.

La quantité réelle de déchets éliminés par personne dans la MRC s'élevait ainsi à 650 kg en 2019. Rappelons que selon l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de La Matanie en 2019 était de 21 043 personnes.

Si on considère l'importance des secteurs générateurs en termes de production de matières résiduelles, le secteur industriel, commercial et institutionnel serait celui qui aurait généré, en 2019, la plus forte proportion de matières résiduelles, soit 45%. Le secteur résidentiel, quant à lui, aurait généré 33% des matières résiduelles. Le secteur CRD aurait généré la part la plus faible, soit 22%, ce qui traduit bien la faible valeur des permis de bâtir délivrés cette année (voir la figure 2.2 du chapitre 3). De même, si l'on considère l'importance des secteurs par rapport à la récupération des matières résiduelles, le secteur CRD

serait celui où l'on aurait enregistré, en 2019, la plus forte proportion de matières résiduelles récupérées, soit 44% du total récupéré. Les proportions pour les secteurs ICI et résidentiel seraient de 28% chacun. Par rapport aux objectifs quantitatifs par catégorie de matières visées dans le Plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC de La Matanie fait bonne figure en ce qui a trait à la récupération des résidus de CRD. Par contre, il faut poursuivre nos efforts pour augmenter le pourcentage de récupération des matières organiques et des matières recyclables de la collective sélective.

La proportion de papier et carton, de plastique, de verre et de métaux récupérés aurait atteint en 2012 un taux de 53%. Cependant, celui-ci ne tient pas compte des matières récupérées à travers le système de consignment, non géré par les municipalités, dont le taux de récupération serait d'environ 65% dans la MRC en 2019. De plus, ce taux est un taux global qui prend en compte la quantité totale de matières recyclables qui seraient générées. Le taux de mise en valeur⁷³ des matières recyclables récupérées dans les résidences et les ICI à travers la collecte sélective, transportées aux centres de tri, et acheminées vers différents recycleurs est de 84% en 2019.

Pour ce qui est des matières organiques putrescibles, 49% de la quantité générée en 2019 aurait été récupérée.

Environ 81% des résidus de construction, de rénovation et de démolition générés dans la MRC seraient récupérés. Le taux de récupération varie considérablement entre les agrégats et les non-agrégats. Le taux de récupération des agrégats serait très élevé, soit 94%, alors que seulement 55% des non-agrégats seraient récupérés.

Le taux de récupération des résidus domestiques dangereux et assimilables serait de 28%. Bien que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ne définisse pas d'objectifs quantitatifs pour les RDD à l'égard des municipalités, les différents programmes de gestion de ces matières devront être plus largement portés à la connaissance du public en vue d'augmenter la performance de récupération de ces catégories de produits. Le taux de récupération du textile en 2019 est de 42%.

⁷³ Taux d'acheminement aux fins de recyclage des matières recyclables (assimilables à la collecte sélective) provenant des résidences et des ICI; le taux de rejet du centre de tri étant de 16%.

Tableau 4.29. Bilan global des matières résiduelles générées et récupérées pour tous les secteurs⁷⁴ (année 2019)

Matières	Secteurs générateurs								Taux de récupération (%)
	Quantité générée (tonne)				Quantité récupérée (tonne)				
	Résidentiel	ICI	CRD	Total	Résidentiel	ICI	CRD	Total	
Papier / Carton	1 196	3 352		4 548	948	1 811		2 759	53
Plastique	437	968		1 405	190	164		354	
Verre	520	329		849	408	91		499	
Métal	153	381		534	79	172		251	
Matières organiques	4 458	6 175		10 633	824	4 218		5 042	49
Boues municipales	458			458	400			400	
Encombrants	567			567	479			479	84
Textiles	321			321	136			136	42
RDD et assimilables	212			212	60			60	28
Matières sous gestion particulière	1 794			1 794	1 737			1 737	97
Résidus de transformation industrielle		2 593		2 593		2 593		2 593	100
Résidus de CRD			7 138	7 138			5 776	5 776	81
Autres matières résiduelles	883	978		1 861	548	0		548	29
Total	10 999	14 776	7 138	32 913	5 809	9 049	5 776	20 634	63

Note : les chiffres ont été arrondis. Les totaux peuvent ne pas être égaux à la somme des parties.

⁷⁴ Il existe de légères différences entre les valeurs retenues pour le bilan et celles proposées par l'outil d'inventaire développé par RECYC-QUÉBEC étant donné que, pour certaines catégories de matières, ce sont les valeurs réelles qui ont été prises en compte. L'annexe 7 présente le bilan global obtenu à l'aide de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (version 2020).

V-DIAGNOSTIC DU SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre comporte trois sections. La première présente le bilan du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de 2016 à 2020. La deuxième section fait la synthèse des éléments du portrait en identifiant les forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles dans la MRC. Les orientations et objectifs du nouveau plan de gestion des matières résiduelles sont définis dans la troisième section.

5.1-Bilan du PGMR en vigueur

La mise en œuvre du PGMR 2016-2020, depuis son entrée en vigueur, a permis d'atteindre la plupart des objectifs définis. Les trois quarts des mesures prévues (28 mesures sur 37) ont été réalisées. Quatre (4) ont été partiellement mises en œuvre et cinq (5) n'ont pu être réalisées pour diverses raisons.

Étalées sur la période de 2016 à 2020, les mesures prévues et inscrites dans le tableau 5.1 rendent compte de tous les efforts entrepris depuis l'entrée en vigueur du PGMR.

5.1.1- Collecte des matières résiduelles et offre de services

La plupart des 16 mesures prévues relatives à la collecte des matières résiduelles et la fourniture des services ont été réalisées. Les mesures telles que la collecte des plastiques d'ensilage du milieu agricole, le financement des projets visant à réduire l'enfouissement en général et le gaspillage alimentaire en particulier, le tri et la récupération des encombrants récupérables, entre autres, ont permis d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement sur la période 2016-2020, bien que certains objectifs définis au niveau régional n'aient pas été atteints.

La quantité moyenne de déchets éliminés par habitant, tous secteurs confondus, a été de 617 kg. La cible, définie par le gouvernement du Québec, durant la période a été de 700 kg ou moins par habitant. Pour ce qui est des matières recyclables, environ 137 kg de matières ont été déposées en moyenne par habitant, tous secteurs confondus; une augmentation moyenne de 8 kg de plus par habitant par rapport à la période précédente (2005-2015).

5.1.2- Acquisition de connaissances et infrastructures

Toutes les mesures d'acquisition de connaissances relatives à la gestion des matières résiduelles et de la mise en place d'infrastructures de traitement ont été mises en œuvre en totalité.

Une étude de caractérisation a été menée sur la période visant à déterminer les quantités et la qualité des matières résiduelles générées et récupérées au niveau résidentiel. Elle a permis de mettre en lumière les points sur lesquels la MRC doit mettre l'emphasis pour améliorer sa performance en gestion des matières résiduelles. L'intensification et la réorientation stratégique des activités de sensibilisation sont, parmi d'autres, les résultats de cette étude.

Préalablement à l'implantation de la collecte des plastiques d'ensilage dans les fermes, un sondage a été effectué auprès des agriculteurs concernés. De 2017 à 2020, cette collecte a permis de détourner de l'enfouissement près d'une centaine de tonnes de résidus de plastique d'enrobage de balles de foin.

La fermeture de la ressourcerie de la MRC au cours de la période de mise en œuvre du PGMR a favorisé la mobilisation des acteurs des différentes friperies du territoire en vue de la mise en place d'une structure de gestion des matières textiles ne reposant pas sur un seul organisme, mais géré par une friperie, en concertation avec les autres friperies, sous la supervision de la SADC de la région de Matane, de la ville de Matane et de la MRC de La Matanie.

Réduire l'enfouissement des matières résiduelles dans un système qui repose sur un modèle linéaire d'extraction/production, de transport, de consommation et d'élimination de matières a montré ses limites. Pour contribuer et participer à la transition vers un modèle d'économie circulaire, la SADC de la région de Matane, en collaboration avec la ville de Matane et la MRC de La Matanie, avec le support d'autres organismes intervenant en gestion des matières résiduelles et l'aide financière de RECYC-QUEBEC, a mis en place l'organisme à but non lucratif Synergie Matanie. L'une des missions de ce dernier est de favoriser sur une base permanente la réalisation de maillages entre ICI en vue d'optimiser la gestion de leurs matières résiduelles, dans une perspective de réduction des déchets.

5.1.3- Information, sensibilisation et éducation

La stratégie retenue pour inciter la population matanienne à changer son comportement en gestion des matières résiduelles est l'information, la sensibilisation et l'éducation. La MRC a intensifié ses activités de sensibilisation notamment auprès des jeunes et des personnes âgées.

Les activités de sensibilisation à l'amélioration de la quantité et de la qualité des matières résiduelles dans les écoles ont repris par le biais de divers projets tels que le lombricompostage en classes et l'éducation relative au principe des 3RV-E. Des activités conçues spécifiquement pour les personnes plus âgées sont

réalisées, en plus des activités de porte en porte visant le grand public.

Les médias sociaux, à côté des médias traditionnels comme les bulletins municipaux, les stations de radio et journaux locaux, sont d'autres canaux utilisés pour sensibiliser la population.

Le tableau 5.1 présente l'ensemble des mesures du premier PGMR et leur état de réalisation.

Tableau 5.1 Niveau de réalisation des mesures

No	Mesure	Niveau de réalisation	Commentaires
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)			
1	Concierter avec les acteurs concernés par la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage du milieu agricole	Réalisé	Diverses rencontres entre le conseil d'administration de l'Union des producteurs agricoles de La Matanie, les fournisseurs potentiels de sacs spécialement conçus pour disposer des résidus de plastiques d'ensilage, un représentant du centre de tri qui dessert toutes les municipalités et la MRC ont été organisées en vue de définir les modalités de la mise en place du Programme
2	Planter un service de collecte à la ferme des plastiques d'ensilage ou faire en sorte que les entreprises agricoles détiennent un contrat de collecte et de récupération des plastiques d'ensilage	Réalisé	Pour inciter davantage d'agriculteurs à participer à la collecte de résidus de plastiques d'ensilage, la MRC a mis gratuitement des sacs à leur disposition pour le dépôt des pellicules. - Nombre de rouleaux utilisés en 2016-2017 : 21. Taux de récupération : 57% - Nombre de rouleaux utilisés en 2018 : 26. Taux de récupération : 65% - Nombre de rouleaux utilisés en 2019 : 11. Taux de récupération : 28% - Nombre de rouleaux utilisés en 2020 : 17. Taux de récupération : 43%. - Quantité de plastiques détournés de l'enfouissement : 95 tonnes environ.
3	Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés	Réalisé	Un seul étang a été vidangé sur la période à la ville de Matane pour un total de 978 tonnes de boues (base sèche) recyclées sur les terres en culture situées dans trois municipalités de la MRC
4	Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées et utiliser un outil logiciel de suivi des vidanges avec fonction de géolocalisation	Réalisé	Taux de vidange des installations septiques sur la période : - 2016 : 98% - 2017 : 95% - 2018 : 99,6% - 2019 : 95% - 2020 : 95%
5	Exiger des utilisateurs des chalets du TNO de Rivière-Bonjour de fournir une preuve de vidange de leurs installations septiques	Réalisé	Les utilisateurs concernés ont été contactés et ceux dont les chalets sont localisés dans les secteurs carrossables ont fourni la preuve de vidange de leur installation septique
6	Convenir d'une entente avec deux intervenants majeurs du TNO de Rivière-Bonjour, localisés aux deux entrées les plus fréquentées, en vue de mettre en place des conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire	Réalisé en partie	Une entente a été conclue avec un opérateur ayant ses activités dans le secteur nord-ouest du territoire non organisé pour la desserte du secteur couvert par celui-ci. Les matières déposées dans les installations de l'opérateur sont acheminées aux infrastructures de traitement et d'enfouissement de Matane. Le secteur sud-est n'est pas couvert. Aucune entente n'a été conclue avec un opérateur de ce secteur.

Tableau 5.1 Niveau de réalisation des mesures (suite)

No	Mesure	Niveau de réalisation	Commentaires
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)			
7	Soutenir financièrement les organismes en GMR en vue d'améliorer l'offre de services de collecte et de récupération de matières résiduelles	Réalisé	Plusieurs projets en lien avec la gestion des matières résiduelles portés par divers organismes ont été financés par la MRC de La Matanie et la Ville de Matane. Près de 200 000 dollars ont servi à financer ces projets au cours de la période 2016-2020.
8	Faire du principe des 3RV une priorité régionale en vue de soutenir financièrement tout projet d'une entreprise d'économie sociale et solidaire qui vise à réduire à la source, à réutiliser et à recycler diverses catégories de matières résiduelles		
9	Maintenir la collecte annuelle/bisannuelle des encombrants et exiger la récupération des matières récupérables	Réalisé en partie	Deux municipalités du territoire, représentant 75% de la population du territoire, obligent désormais la récupération des matières récupérables lors des collectes des encombrants.
10	Maintenir et améliorer les services de collecte des matières recyclables assimilables à la collecte sélective du milieu résidentiel et des petits ICI	Réalisé	Sur la période de 2016 à 2020, une quantité moyenne de 137 kg de matières recyclables par habitant a été récupérée pour l'ensemble des secteurs générateurs. Une augmentation moyenne de 8 kg par habitant sur la période.
11	Adopter et modifier la réglementation municipale relative à la gestion des matières résiduelles pour : - <i>interdire le dépôt dans le bac à déchets du bois, du papier, du carton, des RDD, des résidus verts et alimentaires.</i>	Non réalisé	Mesure reportée jusqu'à la mise en place de la collecte des matières organiques putrescibles.
	- <i>exiger le tri ou l'acheminement des résidus CRD vers un centre de tri.</i>	Réalisé	Les résidus CRD sont triés vers un nouveau centre de tri du territoire.
	- <i>interdire l'enfouissement des résidus CRD au LET de Matane.</i>	Non réalisé	
	- <i>exiger des ICI non desservis par la collecte municipale de transmettre aux Municipalités une copie de leur contrat de collecte de matières résiduelles.</i>	Non réalisé	Mesure reportée jusqu'à la mise en place de la collecte des matières organiques putrescibles.

Tableau 5.1 Niveau de réalisation des mesures (suite)

No	Mesure	Niveau de réalisation	Commentaires
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)			
12	Contribuer à l'établissement de partenariats de distribution de surplus de produits alimentaires entre les supermarchés et les organismes d'économie solidaire visant à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaires de certaines couches de la population	Réalisé	Le partenariat établi entre le principal organisme de dépannage alimentaire du territoire (Cuisine collective de la région de Matane) et les épiceries, facilité, entre autres, par la MRC de La Matanie a permis de distribuer dans la communauté et de détourner de l'enfouissement : - 2017 : 51 tonnes - 2018 : 60 tonnes - 2019 : 46 tonnes - 2020 : non disponible.
13	Inciter les organisateurs d'un événement réunissant un grand nombre de gens à mettre en place, pour toute la durée de l'évènement, des contenants à trois voies pour le dépôt de matières résiduelles	Non réalisé	
14	Renouveler les bacs de recyclage et de déchets dans les aires publiques et en équiper les nouveaux lieux publics	Réalisé	Plus d'une vingtaine d'îlots de récupération et de dépôt de déchets ont été mis en place dans les aires publiques en Matanie, notamment dans la ville de Matane.
15	Traiter les résidus en provenance des ICI au futur centre de traitement des matières organiques putrescibles	Non réalisé	La Ville de Matane a déposé, pour autorisation et financement, un projet de construction d'une plateforme de compostage des matières organiques à aire ouverte au MELCC. Les matières organiques des municipalités de la MRC et des ICI seront collectées et traitées dans cette plateforme de compostage.
16	Maintenir les opérations d'exploitation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement	Réalisé	

Tableau 5.1 Niveau de réalisation des mesures (suite)

No	Mesure	Niveau de réalisation	Commentaires
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES			
17	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI afin de mieux cibler les interventions	Réalisé	
18	Réaliser un sondage préalable à la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage auprès des producteurs agricoles et diffuser les résultats auprès des acteurs concernés	Réalisé	En collaboration avec l'Union des producteurs (UPA Matanie), tous les producteurs de La Matanie ont été informés par lettre de la mise en place et des modalités de mise en œuvre du Programme de collecte des plastiques d'ensilage. En collaboration avec la ville de Matane, un dépliant expliquant la procédure de collecte a été préparé et distribué aux producteurs agricoles. Voir les commentaires de la mesure no 2.
19	- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques putrescibles par biométhanisation. - Décider du choix de traitement des matières organiques putrescibles et modifier le PGMR, le cas échéant.	Réalisé	La Ville de Matane a opté pour le traitement des matières organiques par compostage en andains retournés sur aire ouverte. Les matières organiques des municipalités de la MRC seront collectées et traitées dans cette plateforme de compostage. La Ville de Matane a déposé, pour autorisation et financement, un projet de construction d'une plateforme de compostage des matières organiques à aire ouverte au MELCC.
20	Étudier la possibilité d'établir un réseau local de réemploi de matières résiduelles (économie circulaire)	Réalisé	Différents acteurs impliqués dans la transition vers l'économie circulaire en Matanie ont lancé l'organisme à but non lucratif "Synergie Matanie" en vue de créer des maillages entre industries, commerces et institutions (ICI) et d'optimiser, entre autres, leurs matières résiduelles. Différentes études ont été réalisées en vue de concrétiser des synergies et de réduire l'enfouissement de matières résiduelles sur le territoire.
21	Faire de la veille des technologies et procédés de recyclage du polystyrène en vue d'une éventuelle récupération dans le bac de recyclage (plastique # 6).	Réalisé	Les matières plastiques no 6 (plastique rigide) sont maintenant acceptées au centre de tri desservant les municipalités de La Matanie. Par contre, le styromousse (plastique no 6 non extrudé) n'est pas encore accepté.
22	Encourager l'implantation d'une collecte municipale ou la mise en place d'un point de dépôt municipal des RDD et assimilables tels les piles, les batteries et les résidus de TIC.	Réalisé	La MRC de La Matanie a fourni de l'assistance technique à plusieurs municipalités dans leur démarche de mettre en place un mini centre de récupération écologique sur leur territoire.

Tableau 5.1 Niveau de réalisation des mesures (suite)

No	Mesure	Niveau de réalisation	Commentaires
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION			
23	Informier et sensibiliser les gestionnaires d'ICI sur les mesures d'une saine gestion des matières résiduelles	Réalisé en partie	
24	Fournir un service-conseil personnalisé aux ICI en vue de les aider à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles	Réalisé	
25	Mettre en œuvre des activités de reconnaissance des ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles	Non réalisé	
26	Inciter les conseils municipaux à réduire l'utilisation du papier au cours de leurs rencontres (« Conseil sans papier »)	Réalisé en partie	La Ville de Matane et la MRC de La Matanie ont adopté depuis plusieurs années la formule du "Conseil sans papier". La sensibilisation à l'adoption de cette formule continue pour les autres municipalités.
27	Sensibiliser et informer les gestionnaires d'épiceries et de supermarchés sur le gaspillage alimentaire et les moyens d'y remédier	Réalisé	
28	Élaborer et diffuser des dépliants sur le tri des résidus de CRD notamment au cours de l'émission par les municipalités des permis de construction, de rénovation et de démolition	Réalisé	
29	Promouvoir auprès des entreprises de construction le nouveau service de tri des résidus de CRD disponible dans la MRC	Réalisé	
30	Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO de Rivière-Bonjour de l'emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles	Réalisé	

Tableau 5.1 Niveau de réalisation des mesures (suite et fin)

No	Mesure	Niveau de réalisation	Commentaires
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION			
31	Informier et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d'ensilage	Réalisé	Nombre d'agriculteurs concernés sensibilisés par année : - 2017 : 21. Taux de récupération : 50% - 2018 : 26. Taux de récupération : 70% - 2019 : 11. Taux de récupération : 40% - 2020 : 17. Taux de récupération : 32%
32	Renforcer et améliorer les campagnes d'été d'information et de sensibilisation à la récupération des matières résiduelles	Réalisé	Diverses activités de sensibilisation ont été réalisées au cours de la période 2016-2020 : porte-à-porte en vue de la sensibilisation en gestion des matières résiduelles, inspection de bacs, projets de sensibilisation dans les écoles et camps de jour, activités de nettoyage de dépotoirs sauvages, sensibilisation dans les journaux, bulletins municipaux et dans les médias sociaux. Le bilan des différentes activités sont les suivantes : - Porte-à-porte : 1 100 résidences visitées en moyenne par année ; - Nombre de bacs de récupération inspectés : 930 en moyenne par année ; - Nombre d'élèves sensibilisés : 675 en moyenne par année.
33	Faire connaître l'existence des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs	Réalisé	
34	Promouvoir le programme de subvention à l'achat de couches lavables de la ville de Matane et inciter les autres municipalités à mettre en place un programme similaire	Non réalisé	
35	Réaliser un suivi conjoint des mesures de réduction des matières résiduelles enfouies au LET de Matane entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie	Non réalisé	
36	Produire et diffuser un bilan annuel par municipalité relatif à la gestion des matières résiduelles	Réalisé	
37	Rendre publics les résultats des mesures et actions entreprises par les municipalités et la MRC	Réalisé	

5.2-Forces et faiblesses du système de gestion actuel

5.2.1-Atouts et forces

Cette section présente les principaux éléments sur lesquels les administrations municipales locales et la MRC de La Matanie s'appuient pour continuer à améliorer la performance du territoire dans la gestion des matières résiduelles. Ces différents atouts, qui font la force de la MRC dans son ensemble, sont d'ordre organisationnel, infrastructurel et populationnel.

Les principaux atouts identifiés dans le PGMR de 2016-2020 demeurent les mêmes. Il faut désormais ajouter une mobilisation citoyenne. Celle-ci sert de locomotive visant à contribuer activement à améliorer la performance de la MRC en gestion de matières résiduelles et, de surcroît, à inciter les autres acteurs (résidences et ICI) du milieu à faire leur part.

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR (2005-2015) de la MRC de La Matanie, l'organisation générale du système de gestion des matières résiduelles a eu le temps nécessaire d'être structurée et tourne à présent autour d'un ensemble d'éléments dont les rôles sont bien définis et dont les interactions concourent à son bon fonctionnement.

Les administrations municipales locales et la MRC de La Matanie qui représentent les organismes gestionnaires des matières résiduelles jouent, respectivement, leur rôle dans la gestion courante et dans la planification régionale de la gestion de celles-ci. Les municipalités locales ont mis en place au cours des dernières années un ensemble de programmes de gestion dont l'objectif final est, d'une part, de valoriser la plus grande quantité possible de matières résiduelles et, d'autre part, de disposer de celles qui ne sont pas valorisées de façon la moins dommageable possible pour l'environnement. À titre d'exemple, le programme de gestion des ordures, à travers lequel sont desservies quasiment toutes les unités d'occupation résidentielles, vise à collecter les ordures et à les éliminer dans un lieu d'enfouissement construit selon les normes en vigueur en la matière pour éviter toute contamination du milieu.

Pour s'assurer de la réussite de ces programmes, les municipalités locales et la MRC de La Matanie établissent des ententes de gestion et d'utilisation des installations municipales et renouvellent, sur une base périodique, des contrats de collecte et de transport, avec des entrepreneurs, de différentes matières résiduelles faisant l'objet des programmes couvrant les territoires municipalisés et non municipalisés.

La plupart des administrations municipales locales et la MRC de La Matanie se sont dotées, chacune dans leurs champs de compétences respectifs, des outils qui fixent le cadre réglementaire relatif aux programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.

Le lancement d'appels d'offres conjoints en vue de fournir un contrat de collecte, de transport et de traitement de matières résiduelles est une pratique de plus en plus courante dans les MRC. Avoir un contrat conjoint peut offrir de nombreux avantages aux municipalités : harmonisation des services à inclure, uniformisation de la fréquence des collectes, possibilité d'avoir un nombre plus important de soumissionnaires, du fait que la quantité de portes à desservir pour un même contrat est plus élevée, et éventuellement une réduction des coûts dans certains cas.

Toutes les administrations municipales de La Matanie, à l'exception de Saint-Léandre, sont liées par un contrat conjoint de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles. S'il est encore trop tôt pour évaluer les bénéfices d'un tel partenariat, l'initiative de regroupement des contrats municipaux suit une pratique qui a donné des résultats concluants dans la plupart des municipalités qui l'ont mise en œuvre.

Le territoire de la MRC de La Matanie est le siège de la plupart des infrastructures de gestion des matières résiduelles du territoire (écocentre, centre de tri, centre de traitement de boues, friperies, lieu d'enfouissement technique, etc.).

Qu'elles soient sous gestion publique ou sous gestion privée, les installations constituent un atout indéniable dans le processus d'une saine gestion des matières résiduelles. Aucune problématique liée à la capacité des installations, par rapport aux besoins futurs de traitement et d'élimination de matières résiduelles de la MRC, n'est appréhendée.

La présence sur le territoire de la MRC de plusieurs intervenants offrant ou servant de points de collecte pour la récupération de différentes matières résiduelles concernées par divers programmes gouvernementaux et de programmes mis en place par des regroupements d'entreprises est un atout dont la promotion doit se poursuivre.

Beaucoup de gens de la population matanienne sont de plus en plus conscients de l'impact de leurs actions sur l'environnement qu'ils habitent et décident de contribuer à réduire leur empreinte écologique, dont la réduction des matières résiduelles en est une composante. Les activités de corvées de nettoyage

des dépotoirs clandestins de déchets et de mise en lumière des bons coups des entreprises du territoire en gestion des matières résiduelles sont, entre autres, des initiatives résultant d'une implication citoyenne de plus en plus importante en Matanie.

5.2.2-Considérations générales sur les faiblesses du système et enjeux de gestion des matières résiduelles

En dépit des différents éléments identifiés comme faisant la force du système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie, il n'en demeure pas moins que les efforts visant l'amélioration et l'augmentation de la performance de la MRC doivent se poursuivre.

Les problématiques générales identifiées concernent divers aspects. On peut citer : l'absence de programmes de collecte de certaines catégories de matières et la faiblesse de certains programmes, une grande disparité des coûts de collecte et de transport de matières résiduelles par habitant entre les municipalités, la réglementation inexistante pour certaines municipalités ou incomplète pour d'autres, le modèle de tarification du LET, la quantité relativement élevée de déchets générés par habitant notamment dans les municipalités situées à l'est du territoire, la stagnation des quantités de matières reçues à l'écocentre et le taux d'acheminement de ces matières vers la mise en valeur.



Les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Certains programmes municipaux de gestion de certaines matières résiduelles accusent des déficiences qui méritent d'être corrigées. C'est le cas, par exemple, du programme de gestion des encombrants. D'autres programmes, comme la gestion des RDD et des différents types de matières organiques, doivent être améliorés ou implantés dans les municipalités.

Bien que la ville de Matane et la municipalité de Saint-Ulric, qui abritent près de 75% de la population, exigent dans leur contrat le tri et la récupération des encombrants récupérables, une quantité non négligeable d'encombrants non métalliques collectés prennent la voie de l'enfouissement.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun programme de collecte des RDD dans les municipalités locales de la MRC. Ceux-ci, pour être récupérés, doivent être apportés à l'écocentre à Matane. Or, la localisation de celui-ci par rapport aux municipalités situées notamment à l'est de la MRC ne favorise pas leur récupération. De plus, les points de dépôt des résidus et contenants des produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* sont également tous localisés à Matane.

À l'égard des matières organiques putrescibles (boues exclues), seulement trois municipalités offrent un service de collecte une ou deux fois par année de certaines matières compostables, comme les résidus verts. D'ailleurs, tous les types de résidus verts ne sont pas nécessairement récupérés. De plus, le programme de collecte et de récupération des résidus alimentaires (incluant les résidus verts) est encore en voie d'implantation.

- **Enjeu 1. L'élargissement des programmes municipaux à d'autres catégories de matières résiduelles, tout en améliorant ceux existants.**



La réglementation

Certaines municipalités locales ne se sont toujours pas dotées d'un cadre réglementaire qui régit la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Pourtant, la réglementation peut avoir un effet dissuasif et peut, avec les mesures de sensibilisation et d'information, inciter à changer les comportements.

Les règlements sur les matières résiduelles de la plupart des municipalités qui en sont pourvues ne régissent que certains aspects de la gestion tels que la fréquence des collectes, les types de contenants, la tarification, etc. L'aspect relatif à la gestion particulière de certaines catégories de matières résiduelles n'est pas traité. Les dispositions réglementaires touchent essentiellement les matières recyclables à la collecte sélective et les ordures. Par exemple, peu de règlements comportent des dispositions ayant trait à la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD), des encombrants et des résidus verts et alimentaires.

De plus, il est nécessaire d'harmoniser les règlements des municipalités locales pour éviter les actions antagoniques et pour améliorer la performance globale de la MRC.

- **Enjeu 2. L'adaptation de la réglementation municipale aux enjeux, objectifs et stratégies de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.**



Le modèle de tarification de l'enfouissement des déchets au LET de Matane

Le modèle actuel de tarification de l'enfouissement des déchets au LET est basé sur une quantité fixe de déchets enfouis par habitant au lieu de la quantité réellement enfouie par municipalité.

Selon l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services d'élimination des déchets solides au LET de Matane, les coûts d'immobilisation, d'opération et d'administration du LET et de l'écocentre sont

répartis au prorata de la quantité de déchets enfouis par municipalité. Cette quantité est établie en multipliant la population de chaque municipalité par 500 kg.

Le mode actuel de calcul des coûts fait en sorte que les municipalités les plus performantes, celles dont les quantités de déchets enfouis par habitant sont les plus faibles, payent pour les municipalités les moins performantes. Ce qui, d'une part, n'encourage pas les municipalités les moins performantes à inciter leur population à réduire leurs déchets et, d'autre part, n'incite pas les municipalités les plus performantes à faire davantage d'efforts de réduction de déchets à la source.

Les administrations municipales impliquées dans l'entente intermunicipale du LET devraient revoir le modèle de tarification des coûts de gestion du LET et de l'écocentre pour prendre en compte les quantités réelles de déchets enfouis par municipalité. La fin de cette entente le 31 décembre 2025 en offre une bonne occasion.

- **Enjeu 3. L'adoption au LET et à l'écocentre de Matane d'une tarification adaptée aux objectifs de réduction à la source des matières résiduelles.**



Le taux d'enfouissement inégal de déchets par habitant

L'enfouissement de déchets par habitant montre une tendance inégale sur le territoire de la MRC de La Matanie. La plupart des municipalités situées à l'est du territoire accusent un taux relativement élevé de la quantité annuelle de déchets enfouis par habitant comparativement à la moyenne annuelle de la MRC.

En plus du modèle de tarification du LET expliqué précédemment, certains secteurs dans certaines municipalités du territoire, pour des raisons d'accessibilité et de géographie, ne sont pas desservis par la collecte de porte en porte. Des conteneurs placés à certains endroits spécifiques des municipalités concernées sont remplis à une fréquence beaucoup trop élevée pour le nombre de personnes qu'ils desservent. Ces municipalités présentent en général les taux moyens annuels d'enfouissement les plus élevés par habitant et sont les moins performantes en recyclage.

- **Enjeu 4. La réorganisation de la desserte des rues non accessibles aux camions de vidange.**



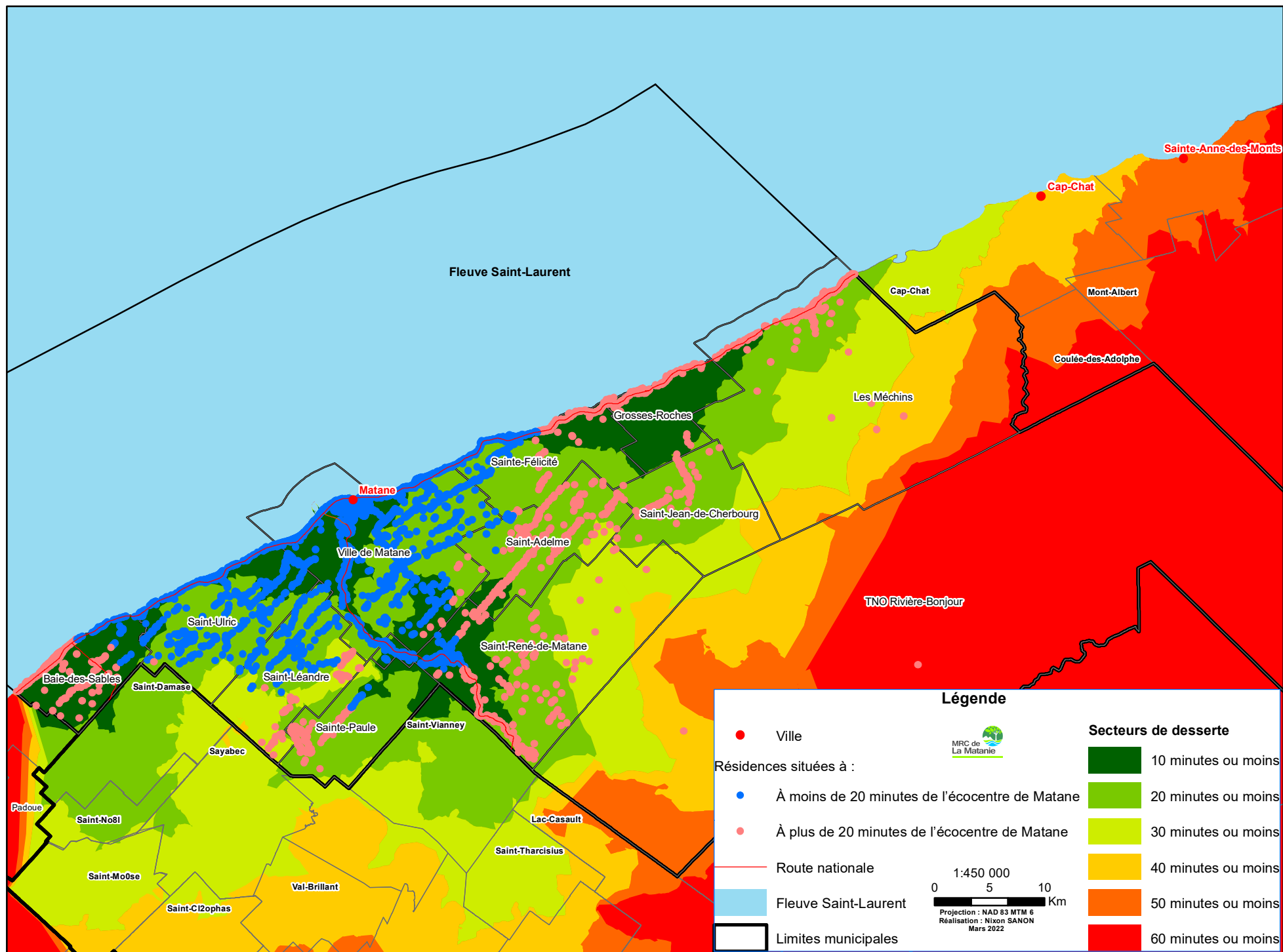
Valorisation au niveau local des matières apportées à l'écocentre

Les matières apportées à l'écocentre sont, en grande partie, réacheminées à l'extérieur du territoire. Depuis plusieurs années, le taux de réacheminement des matières apportées stagne et avoisine 80% bien que le nombre de visites de particuliers ne cesse d'augmenter annuellement.

Il n'existe présentement aucun service de réparation, de vente ou d'offres de matières (meubles, portes, etc.) encore utilisables. Il y a lieu d'élargir l'offre de services à l'écocentre de Matane en vue de stimuler le réemploi de matières résiduelles réparables ou en bon état.

Un seul écocentre dessert tout le territoire de La Matanie. Près de la moitié des adresses résidentielles sont localisées à plus de 10 minutes de voiture de l'écocentre situé à Matane et près de 25%, à plus de 20 minutes (voir carte 9). Il a été démontré que la distance du lieu de résidence d'un particulier à un écocentre a une incidence sur sa fréquentation. En d'autres termes, les gens se déplacent moins pour apporter leurs matières à un écocentre relativement éloigné de leur domicile.

- **Enjeu 5. L'optimisation de l'écocentre de Matane et la mise en place de micro-écocentres affiliés.**



Carte 9. Localisation des résidences et temps de déplacement à l'écocentre de Matane

5.2.3-Problématiques et enjeux de gestion des matières résiduelles par générateur

5.2.3.1-Secteur résidentiel

L'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel en Matanie (2018-2019) a permis de constater que :

- Près de 20% des matières déposées dans le bac bleu sont des contaminants;
- Les matières organiques constituent près de la moitié du contenu de la poubelle;
- Plus de 75% des matières déposées dans la poubelle sont des matières valorisables, c'est-à-dire des matières pour lesquelles il existe présentement des voies de mise valeur.

Si l'on s'en tient à l'inventaire des matières résiduelles réalisées pour l'année de référence 2019 (voir le chapitre 5), le secteur résidentiel est celui qui s'en tire le moins bien, puisque seulement 53% des matières résiduelles générées par les unités résidentielles seraient récupérées. Et si l'on considère les performances de récupération par matière, il reste beaucoup d'efforts à réaliser pour la récupération et la mise en valeur des résidus verts, des résidus alimentaires et des résidus domestiques dangereux et assimilables.

Les matières organiques putrescibles qui, en excluant les boues, représenteraient près de la moitié (41%) des matières résiduelles générées par les unités résidentielles seraient récupérées dans une très faible proportion de 14%.

Les matières recyclables assimilables à la collecte sélective présenteraient un taux de récupération relativement appréciable, près de 70%. Un taux inférieur à l'objectif de 75% du plan d'action 2019-2024 de la *Politique*, certes, mais tout de même important si l'on considère que les quantités récupérées des unités résidentielles sont de vraies valeurs, tandis que les quantités générées sont estimées à l'aune des valeurs moyennes provinciales.

Pour ce qui est de la récupération par type de matières recyclables assimilables à la collecte sélective, le métal et le plastique présentent un taux de récupération plus faible que celui du papier/carton et du verre.

Les performances des municipalités sont loin d'être égales en ce qui a trait à la récupération et à l'élimination de matières résiduelles par personne. Des efforts de sensibilisation doivent être poursuivis et ajustés dans les municipalités les moins performantes.

- **Enjeu 6. L'amélioration de la performance de récupération de toutes les catégories des matières résiduelles d'origine résidentielle, particulièrement des résidus alimentaires et verts, du métal et du plastique.**

5.2.3.2-Secteur ICI

Contrairement aux unités résidentielles, tous les ICI ne sont pas desservis par la collecte municipale, une grande partie de données issues de ce secteur échappent aux instances municipales. Il est donc difficile, par exemple, de connaître les quantités générées et valorisées d'une manière ou d'une autre par les entités de ce secteur. La mise en place de mesures spécifiques de gestion pour les ICI est plus compliquée dans ce contexte.

Les niveaux de performance en termes de récupération des différentes composantes du secteur des ICI sont très variables en se basant sur les résultats de l'inventaire. Si, dans l'ensemble, les industries et les institutions récupèrent la plus grande partie des matières qu'elles génèrent, les commerces, par contre, éliminent les deux tiers de toutes les matières résiduelles qu'ils génèrent.

Bien qu'il n'existe présentement aucun programme de collecte et de récupération des matières organiques putrescibles pour le secteur des ICI comme pour les résidences, celui-ci présente un niveau très élevé de récupération de ces matières. Cette performance est attribuable aux entreprises de l'industrie agroalimentaire qui mettent en valeur la quasi-totalité des résidus générés.

Les ICI, dans l'ensemble, sont peu performants dans la récupération des matières recyclables assimilables à la collecte sélective. Outre le papier et carton, dont plus de la moitié de la production est récupérée, le faible niveau de récupération du métal, à un degré moindre, mais surtout du verre et du plastique est préoccupant.

- **Enjeu 7. L'augmentation de la performance de récupération des ICI, particulièrement les nombreux commerces du territoire.**

5.2.3.3-Secteur CRD

La performance du secteur CRD varie selon les types de résidus considérés. Si les résidus agrégats sont en très grande partie récupérés pour recyclage, la situation est différente pour les résidus non agrégats mélangés. Les efforts de tri débutés de ces derniers, au cours de la mise en oeuvre du PGMR 2016-2020, doivent être poursuivis en vue d'améliorer leur taux de récupération.

- **Enjeu 8. L'amélioration et l'augmentation des quantités de résidus CRD du segment du bâtiment triés et récupérés.**

VI-ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

6.1-Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est l'outil de planification stratégique de la gestion des matières résiduelles au Québec. Ce document présente les principes, les enjeux, les orientations et les stratégies d'intervention sur lesquels repose la gestion des matières résiduelles. L'objectif fondamental poursuivi par la *Politique*, à travers ces éléments de planification stratégique, est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Pour y parvenir, le plan d'action 2019-2024 de cette *Politique* définit un ensemble d'objectifs quantitatifs à atteindre. Il s'agit de d'ici à 2023 de :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD.

À l'égard de la matière organique, les objectifs de la stratégie de valorisation (SVMO) sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

6.2-Orientations stratégiques de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie

Les priorités d'action de la MRC de La Matanie s'inscrivent dans une vision globale qui vise à faire de la gestion des matières résiduelles une opportunité d'affaires selon l'approche d'économie circulaire.

Aussi, les orientations privilégiées dans le cadre du PGMR sont les suivantes :

- Détourner les matières organiques putrescibles de l'enfouissement;
- Encourager la réduction des matières résiduelles à la source;
- Augmenter le taux de participation à la récupération des matières recyclables;
- Encourager les industries, commerces et institutions à adopter des mesures visant à augmenter la récupération des matières résiduelles;
- Réduire l'élimination de déchets sur le territoire.

6.3-Objectifs de mise en valeur

Les objectifs sont déclinés en deux ordres : ceux calqués sur les objectifs du plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et les objectifs régionaux, spécifiques à certaines problématiques identifiées dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. La plupart des objectifs quantitatifs régionaux sont fixés sur une base progressive, et ce, pour favoriser un meilleur suivi annuel des indicateurs et pour apporter, si nécessaire, une réponse rapide et adaptée aux différentes actions qui concourent à leur atteinte. Les objectifs à atteindre découlant des orientations de gestion sont présentés dans le tableau 6.1 de la page suivante.

Tableau 6.1 Objectifs de mise en valeur de matières résiduelles pour la période de 2023-2029 selon les orientations

Objectifs ou stratégies du plan d'action 2019-2024 de la <i>Politique</i>	Orientations du PGMR	Objectifs de la MRC de La Matanie	Échéancier
Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	- Augmenter le taux de récupération des matières recyclables - Encourager les industries, commerces et institutions à adopter des mesures visant à augmenter la récupération des matières résiduelles	Collaborer avec les organismes de gestion désignés en vue de l'atteinte des taux de récupération des matières recyclables et plastiques agricoles prescrits par la réglementation	2029
Recycler 60% des matières organiques (résidentiel et ICI) d'ici 2024	Détourner les matières organiques de l'enfouissement	Recycler 40% résidus verts et alimentaires	2023
		Recycler 60% des résidus verts et alimentaires	2024
		Recycler 100% des résidus verts, alimentaires et des boues municipales	2029
Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD	Encourager les industries, commerces et institutions à adopter des mesures visant à augmenter la récupération des matières résiduelles	Orienter vers un centre de tri 100% des résidus de CRD	2029
Réduire de 10% d'ici 2024 par rapport à 2015 la quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement	Réduire l'élimination de déchets sur le territoire	Réduire de 30% la quantité de verre utilisé comme matériaux alternatifs de recouvrement au LET de Matane	2025
		Réduire de 100% la quantité de verre utilisé comme matériaux alternatifs de recouvrement au LET de Matane	2029
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant	- Encourager la réduction à la source - Réduire l'élimination de déchets sur le territoire	Réduire à 525 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	2024
		Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	2029

6.4-Objectifs d'élimination

De 2016 à 2020, la quantité moyenne de matières éliminées par habitant pour l'ensemble de la MRC est de 617 kg, une diminution moyenne (sur la période) de seulement 1 kg par personne par rapport à la période 2006-2015⁷⁵. L'analyse de l'évolution des quantités de matières résiduelles enfouies sur la période de 2016-2020 fait ressortir que la diminution de la population n'entraîne pas une diminution des matières enfouies. Au contraire, pour certaines années, les quantités enfouies ont augmenté pendant que la population a décliné. L'augmentation du revenu disponible par habitant en Matanie au cours de cette période serait une hypothèse plausible à cette augmentation de l'enfouissement⁷⁶. Il a déjà été observé qu'une augmentation du revenu disponible des ménages entraîne une augmentation de la consommation et de génération de matières résiduelles.

Tableau 6.2 Enfouissement annuel de matières résiduelles

Année	Population	Quantité totale enfouie (T)	Quantité enfouie par habitant (kg)
2016	21 346	12 734	598
2017	20 957	12 877	614
2018	21 140	11 983	567
2019	21 043	13 687	650
2020	20 938	13 700	654
Moyenne	-	12 996	617

Sur la période de 2006 à 2020 (2006 étant l'année du début de l'utilisation du LET), l'analyse de l'évolution des quantités enfouies de déchets annuellement montre que le taux moyen de diminution de l'enfouissement est nul. En effet, de 2006 à 2013, le taux moyen annuel de réduction de l'enfouissement a été de 1,17% (taux de -1,17%); de 2014 à 2020, au lieu de diminuer, l'enfouissement a connu en moyenne une augmentation, avec un taux moyen d'accroissement de 1,46% (taux de +1,46%) de telle sorte que sur l'ensemble de la période de mise en service du LET (2006-2020), il n'y a pas eu de réduction de l'enfouissement des déchets en Matanie.

Aussi, pour fixer les objectifs d'élimination pour 2023 à 2029, le rendement de la collecte des matières organiques enregistré dans les MRC du Québec ayant déjà implanté une telle collecte est considéré comme l'élément de référence (la collecte et le traitement des résidus alimentaires et verts vont être

⁷⁵ En 2013, il y a eu exceptionnellement à Matane la première vidange de trois étangs d'épuration (3 282 tonnes), en service depuis plusieurs décennies, et dont toutes les boues vidangées ont été enfouies. La quantité de boues extraites (3 282 tonnes) a été soustraite de la quantité totale de matières enfouies au cours de cette année et de la moyenne de la période 2006-2015.

⁷⁶ ISQ, juillet 2021. Revenu disponible par habitant, MRC et ensemble du Québec.

implantés à l'automne 2022). Ce choix se justifie par le fait que, comme mentionné précédemment, sur les quinze dernières années, il n'y pas eu de réduction de l'enfouissement des déchets sur le territoire malgré la diminution de la population. La tendance est au contraire vers une augmentation. Nous jugeons ainsi qu'il est plus prudent de considérer que tout effort de réduction doit se baser notamment sur les mesures de retrait de matières organiques dans la poubelle. D'autant plus que celles-ci en représentent près de la moitié (46%) du contenu.

Les quantités de matières organiques récupérables (résidus alimentaires et verts) dans les secteurs résidentiel et ICI en Matanie sont estimées respectivement à 2 290 tonnes et 1 090 tonnes⁷⁷. En se basant sur une estimation de récupération de 20% en 2022⁷⁸, de 40% en 2023 et de 60% en 2024, les quantités récupérées seront environ de 700 tonnes en 2022, de 1 400 tonnes en 2023 et plus de 2 000 tonnes en 2024.

Les objectifs d'élimination, en considérant les projections de la population de l'ISQ et en soustrayant les quantités de matières organiques récupérées de la moyenne des quantités enfouies (2016-2019) avant la pandémie de la COVID-19, sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 6.3 Objectifs d'élimination de 2023 à 2029

Année	Population	Rendement de la collecte des matières organiques (%)	Quantité à enfouir (T)	Quantité enfouie par habitant (kg)
2023	20 535	40	11 400	555
2024	20 432	60	10 700	524
2025	20 320	70	10 400	511
2026	20 197	70	10 000	515
2027	20 063	80	10 400	498
2028	19 930	90	9 700	487
2029	19 796	100	9 400	475

⁷⁷ Solinov 2013. Étude de faisabilité et analyse de scénarios de gestion des matières résiduelles organiques de la MRC de Matane. 44 pages + annexes.

⁷⁸ Basé sur une estimation de collecte de 60 à 80 kg de résidus alimentaires (et verts) par unité d'occupation et par an (référence : Solinov 2014 pour RECYC-QUEBEC. Analyse synthèse des éléments à considérer lors de l'implantation de la collecte des matières organiques pour maximiser la récupération des résidus alimentaires. Étude de cas municipaux québécois et ontariens).

6.5-Besoins en élimination

Les besoins en élimination de matières résiduelles sont fixés en considérant les hypothèses mentionnées dans la section précédente. Ils seront de 10 700 tonnes en 2024 et de 9 400 tonnes en 2029. Les quantités à éliminer par habitant (tous secteurs confondus) en 2024 et en 2029 seront de 524 kg et de 475 kg, respectivement.

Selon les estimations de Ville de Matane, l'implantation de la collecte des résidus verts et alimentaires en vue de leur traitement en compost prolongerait de dix (10) années supplémentaires la durée de vie du LET. La date de fermeture initialement prévue en 2060 se prolongerait jusqu'en 2070.

6.6-Droit de regard sur l'enfouissement

Conformément au deuxième alinéa de l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* selon lequel une MRC qui veut interdire ou limiter la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire doit faire état de son intention dans le PGMR, la MRC de La Matanie entend limiter la quantité de matières résiduelles enfouies annuellement au lieu d'enfouissement technique de Matane.

Compte tenu des besoins en élimination de matières résiduelles de la MRC et tenant compte des dispositions du décret 527-2015 du gouvernement du Québec⁷⁹, la MRC entend poursuivre la limitation à 25 000 tonnes la quantité maximale annuelle de matières résiduelles (matériaux de recouvrement non inclus) pouvant être enfouies au LET de Matane.

La MRC a adopté en 2017 le règlement numéro 271-2017 limitant la mise en décharge ou l'incinération des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de La Matanie. Selon l'article 3 de ce règlement, la mise en décharge ou l'incinération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Matanie provenant de l'extérieur est limitée à une quantité maximale de 25 000 tonnes métriques.

Comme la limitation mentionnée à l'article 3 du règlement numéro 271-2017 s'étend sur la durée du PGMR actuel (2016-2022), après l'approbation du projet de PGMR 2023-2029, le règlement existant sera modifié pour étendre cette limitation sur toute la durée d'application du PGMR, soit de 2023 à 2029.

⁷⁹ Décret modifiant le décret numéro 1112-2004 du 2 décembre 2004 relatif à la soustraction du projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement sanitaire de Matane à l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de ce projet par la ville de Matane.

VII-MESURES PROPOSÉES

Pour atteindre les objectifs du Plan d'action de la Politique et de la MRC, les actions des municipalités vont se porter sur les axes d'intervention suivants :

- la mise en place d'infrastructures;
- le renforcement des programmes de gestion de matières résiduelles existants;
- la mise en œuvre de nouvelles mesures de gestion et le renforcement des mesures existantes qui ont prouvé leur efficacité.

Une nouvelle infrastructure pour soutenir les actions de récupération et de recyclage des résidus verts et alimentaires est en voie d'être implantée à Matane.

En plus de cette nouvelle installation, des programmes qui visent à réduire l'élimination de matières résiduelles, à sensibiliser les citoyens et les gestionnaires d'ICI, et à reconnaître les actions de ces derniers pour se démarquer par la mise en œuvre de mesures d'une saine gestion des matières résiduelles, vont être renforcés.

La *Loi sur la qualité de l'environnement* a établi une hiérarchie dans le mode de gestion des matières résiduelles. Selon les dispositions y relatives, les actions du PGMR doivent viser, par ordre de priorité, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation, et l'élimination en dernier recours. Les mesures proposées dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR s'inscrivent dans le respect de cette hiérarchie.

7.1-Infrastructures

Pour répondre aux exigences du gouvernement relatives à la mise en valeur des matières organiques putrescibles, l'option de traitement retenue est la construction d'une plateforme de compostage à aire ouverte. Celle-ci servira de lieu de traitement des matières organiques de toutes les municipalités de La Matanie, à l'exception de Saint-Léandre, et des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie.

7.1.1-Traitement centralisé de la matière organique

Pour comprendre les implications techniques et financières que requièrent la construction et l'opération d'une installation de compostage, la ville de Matane, en collaboration avec les autres administrations municipales de la MRC, a financé en 2013 une étude⁹⁴ visant à valider la faisabilité d'implanter une installation de compostage sur un site identifié par la Ville.

Trois scénarios de gestion des matières organiques résiduelles ont été considérés dans cette étude :

- Scénario 1a : Aménagement d'une installation de compostage pour le traitement des matières organiques générées uniquement dans la MRC de La Matanie;
- Scénario 1b : Traitement conjoint des matières organiques générées sur les territoires des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;
- Scénario 2 : Transbordement au LET de Matane et transport des résidus organiques de la MRC de La Matanie à la MRC de Rivière-du-Loup en vue de leur traitement par biométhanisation et compostage, sur un site appartenant à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (Sémer, à environ 200 km de Matane).

Les scénarios 1a et 1b impliquaient l'aménagement d'une nouvelle installation de compostage sur le territoire de la MRC. Un site situé à proximité du lieu d'enfouissement à Matane est retenu pour la construction.

Après analyse des scénarios et après la signature d'une entente relative à la collecte et au traitement des matières organiques entre la ville de Matane, les autres municipalités de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie, le scénario 1b a été retenu.

Le procédé de traitement retenu est la *méthode des andains retournés sur aire ouverte* (compostage ouvert). L'installation, dont le début de la construction est prévu pour l'été 2022, va être dimensionnée pour un traitement annuel de près de 5 000 tonnes de matières organiques en provenance des résidences et des ICI. Le compost produit sera distribué aux citoyens, utilisé en agriculture ou dans l'aménagement des espaces verts des municipalités participantes ou valorisé par d'autres moyens présentement permis au Québec. L'aménagement du site de compostage est illustré par la figure 7.1 de la page suivante.

⁹⁴ Solinov, 2013. Étude de faisabilité et analyse de scénarios de gestion des matières organiques de la MRC de Matane.

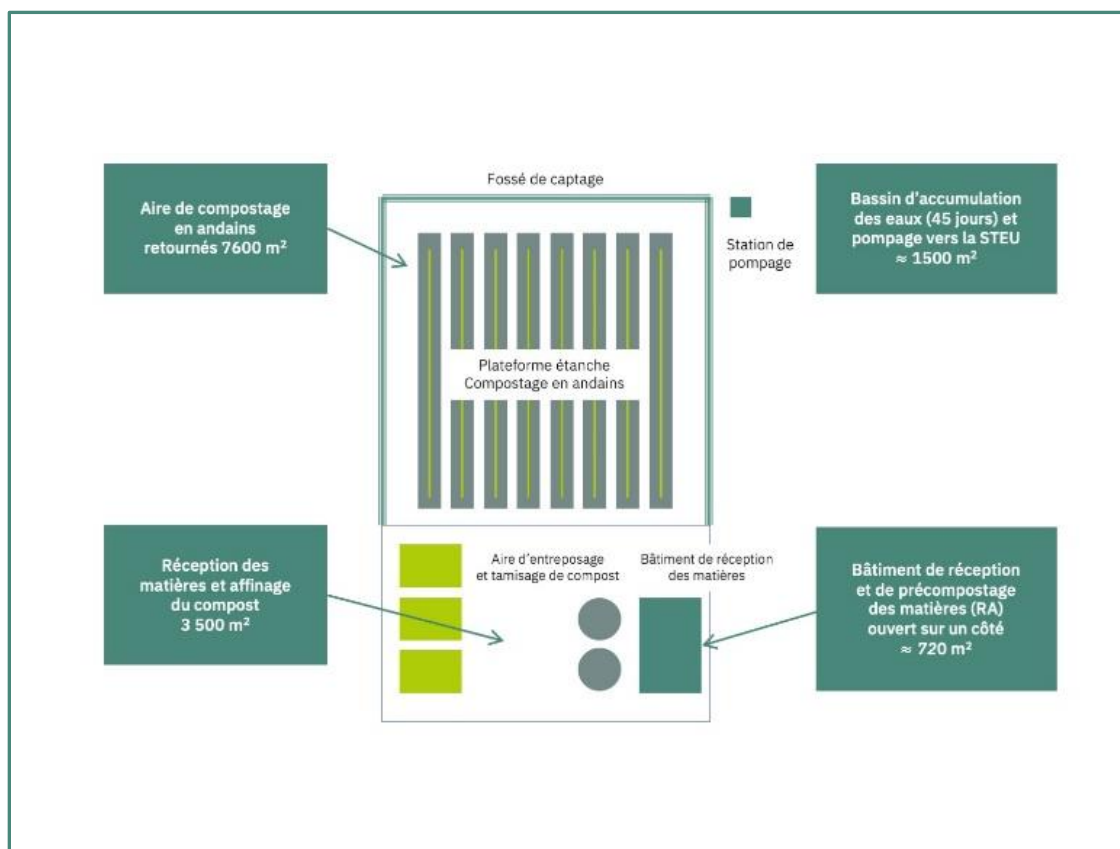


Figure 7.1. Aménagement type d'une installation de compostage à l'emplacement disponible

(Source : Étude de faisabilité et analyse de scénarios de gestion des matières organiques de la MRC de Matane. Solinov, 2013.)

Le coût total de la plateforme de compostage, incluant les coûts de construction, de réalisation d'études avant-projet, d'achat d'équipements, a été estimé en 2016 par la ville de Matane à plus de 6,3 millions de dollars. Le tableau 7.1 présente les coûts détaillés.

Tableau 7.1 Estimation des coûts de la plateforme de compostage

Type de dépenses	Coût (\$)
Avant-projet	
Étude de faisabilité	20 000
Études et plans	
Étude d'éligibilité	4 500
Étude détaillée du projet	4 000
Demande de certificat d'autorisation	22 000
Autres études	25 000
Plans et devis	45 000
Sous-total	100 500
GES	
Quantification des GES avant-projet	10 000
Validation des GES par un tiers avant-projet	10 000
Quantification des GES pendant l'exploitation	5 000
Validation des GES pendant l'exploitation	5 000
Sous-total	30 000
Infrastructure	
Aménagement du site	175 500
Plateforme (active, maturation, stockage)	2 003 000
Traitement des eaux	489 800
Bâtiments	586 500
Surveillance de construction (bureau et chantier)	41 500
Sous-total	3 296 300
Équipements	
Tamiseur, chargeur	450 000
Bacs	1 622 300
Sous-total	2 072 300
Total des dépenses	5 519 100
TPS	275 955
TVQ	550 530
Coût total du projet	6 345 585

Source : Ville de Matane, 2016.

Le choix du scénario 1b implique le tri à la source des résidus alimentaires et verts. Les municipalités locales offriront à l'automne 2022 sur leur territoire respectif un service de collecte des résidus verts et alimentaires.

Les résidences unifamiliales et les résidences de 2 à 8 logements seront desservies au cours des trois premières années d'implantation (2022-2024). Le service de collecte sera offert aux résidences de 9

logements et plus au cours des années subséquentes.

Aussi, une troisième collecte de porte en porte, par bac roulant et sans sac de plastique, s'ajoutera aux deux collectes présentement en place et visera, dans un premier temps, 70% des unités d'occupation résidentielles des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie, les commerces, notamment les épiceries et restaurants, et les petits ICI déjà desservis à travers les collectes municipales. Par la suite, la collecte et le traitement de la matière organique viseront 100% des unités d'occupation des deux MRC d'ici à 2025.

Compte tenu des réalités locales différentes et compte tenu de la répartition inégale de la population sur le territoire, les municipalités locales détermineront la fréquence de collecte (hiver et reste de l'année) et la capacité des bacs roulants. La MRC de La Matanie contribuera, avec les municipalités locales, à la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation relatifs à cette nouvelle collecte.

7.1.2-Traitement local de la matière organique

Malgré le choix du traitement centralisé des résidus organiques de la MRC, une administration municipale locale, à l'exception de la ville de Matane, peut néanmoins opter pour un traitement local, c'est-à-dire un traitement réalisé à l'intérieur des limites de son territoire, des matières organiques générées sur son territoire, par compostage communautaire ou par un autre procédé approuvé par le gouvernement du Québec.

À l'exception de la municipalité de Saint-Léandre, toutes les municipalités de la MRC de La Matanie ont signé une entente avec la ville de Matane pour le traitement de la matière organique à la plateforme de compostage de Matane.

La municipalité de Saint-Léandre a opté pour un traitement de la matière organique générée sur son territoire par compostage domestique et communautaire. Le coût total pour l'ensemble des activités de mise en place et de maintien de ce service sur la durée d'application du PGMR est estimé par la municipalité à 150 000 dollars.

Les matières organiques provenant des entreprises agricoles seront traitées par compostage communautaire (mise en place d'un composteur communautaire en 2023 sur une ferme pour desservir les huit (8) autres fermes). Un composteur domestique sera distribué à l'automne 2023 à chaque ménage pour le traitement à domicile des matières organiques générées par résidence. Des activités d'ISÉ et de

formation seront préalablement organisées pour les résidents et les producteurs agricoles. Ces activités seront reconduites chaque année en vue d'ancrer cette nouvelle pratique, pour la plupart des résidents, dans les habitudes.

7.1.3-Mise en place et consolidation des points de dépôt municipaux des matières sous REP

En plus des infrastructures de traitement des résidus organiques, les efforts visant à encourager les municipalités locales, qui ne sont pas encore dotées, de points de dépôt et de récupération de matières qui ne font pas l'objet de collecte municipale, particulièrement celles visées par le principe de la *Responsabilité élargie des producteurs* (REP), soit les piles et batteries, les lampes au mercure, les produits électroniques, vont se poursuivre.

Une ressource de la MRC sera disponible pour fournir aux municipalités, entre autres, une assistance dans l'élaboration de projets visant à mettre en place de telles installations. Cette ressource agira également comme interface vis-à-vis des différents regroupements de producteurs et d'entreprises qui ont mis en place, dans le sillage du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, des programmes de récupération de divers produits et matières à l'échelle de la province.

7.1.4-Mise en place d'écocentres satellites et optimisation de l'écocentre de Matane

Un seul écocentre dessert tout le territoire de La Matanie. Près de la moitié des adresses résidentielles sont localisées à plus de 10 minutes de voiture de l'écocentre situé à Matane et près de 25%, à plus de 20 minutes. Il a été démontré que la distance du lieu de résidence d'un particulier à un écocentre a une incidence sur sa fréquentation. En d'autres termes, les gens se déplacent moins pour apporter leurs matières à un écocentre relativement éloigné de leur domicile.

La municipalité des Méchins offre à ses citoyens un lieu de dépôt de diverses matières, dont des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Ce lieu de dépôt ne peut être considéré comme un centre de récupération écologique vu que les matières qui y sont déposées sont envoyées à l'enfouissement et que très peu de règles régissent son fonctionnement. Il s'avère ainsi nécessaire de transformer ce lieu de dépôt en un mini-écocentre desservant la population de cette municipalité située à l'extrême est de La Matanie et la plus éloignée de Matane. Pour optimiser la couverture du territoire en lieux pouvant permettre de récupérer le plus de matières possible, un écocentre satellite devra être mis en place à l'ouest du territoire.

La municipalité des Méchins et les autres municipalités voulant mettre en place un écocentre satellite à celui de Matane pour desservir leur population seront soutenues techniquement par la MRC de La Matanie.

La mise en place des écocentres satellites assurera une couverture de l'accès à un écocentre à moins de 20 minutes en voiture pour 93% des résidences.

7.2-Programmes

7.2.1-Collecte et récupération du plastique d'ensilage du milieu agricole

Les plastiques constituent l'une des matières les plus utilisées par les producteurs agricoles. Servant d'emballage pour assurer la conservation des balles de foin dans les cultures fourragères, de paillis et de matériel de recouvrement de tunnel dans la production maraîchère et des petits fruits, les matières plastiques sont aussi utilisées en acériculture.

Dans la MRC de La Matanie, la majorité des entreprises agricoles pratiquent l'élevage et disposent de superficies agricoles en cultures fourragères. L'utilisation de pellicules de plastique pour enrober les balles de foin est une pratique courante. La quantité générée annuellement en Matanie est estimée à 66 tonnes⁹⁵.

Depuis 2016, la MRC de La Matanie administre un programme de collecte des plastiques d'ensilage dans les fermes. Il consiste en la distribution par la MRC, en collaboration avec les municipalités, de poches en plastique aux producteurs agricoles participants. Les résidus de films de plastique sont mis dans les poches et déposés dans le bac de récupération pour être collectés avec les autres matières recyclables de la collecte municipale.

Si cette approche a permis de détourner de l'enfouissement près d'une centaine de tonnes de plastiques d'ensilage du milieu agricole (voir le bilan du PGMR au chapitre 6), elle ne convient pas aux grandes fermes qui génèrent par jour des quantités importantes de pellicules de plastique à cause de la limite du nombre de bacs permis ou de l'insuffisance de bacs de récupération, dont l'achat n'est pas subventionné. Ce qui constitue un frein à la participation d'un plus grand nombre de producteurs agricoles au programme. Pour pallier cet inconvénient et pour amoindrir la réticence d'un nombre encore important de

⁹⁵ Élyme conseils, JMP Consultants, Synergie BSL, 2021. Les plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent, portrait des gisements de l'entreprise agricole au récupérateur. MAPAQ-BSL : 48 pages.

producteurs agricoles, en collaboration avec l'OGD dans le cadre du REP des plastiques agricoles, une nouvelle approche basée sur la collecte dans des points de dépôt sera adoptée.

Des points de dépôt des pellicules de plastique pourraient être aménagés chez des producteurs agricoles volontaires à proximité des grandes fermes ou dans les grandes fermes ou un point de dépôt pourrait être mis en place à l'écocentre de Matane en vue de récupérer annuellement une plus grande quantité de résidus plastiques agricoles.

7.2.2-Reconnaissance des ICI

Au-delà des mesures spécifiques qui seront mises en œuvre visant les ICI, la MRC de La Matanie, en collaboration avec ses partenaires, va continuer de mettre en lumière, à travers les médias sociaux, les ICI qui font des efforts concrets pour réduire les matières résiduelles qu'ils gèrent et envoient à l'enfouissement.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, la MRC de La Matanie et ses partenaires feront connaître les mesures de réduction des ICI à travers des portraits ou d'autres moyens appropriés.

7.2.3-Collecte et récupération de matières résiduelles sur les terres et aires publiques

Les usagers des terres publiques du territoire non organisé de Rivière-Bonjour ont accès depuis 2017 à un point de dépôt de matières recyclables et de déchets à l'entrée ouest de la réserve faunique de Matane (accueil John de la Sépaq). L'un des autres points d'accès les plus fréquentés au sud-est n'est pas encore pourvu d'un point de dépôt, faute d'avoir trouvé un opérateur voulant l'accueillir.

Concrètement, à l'instar du point de dépôt localisé au point d'accès ouest, il s'agit de poursuivre les démarches en vue de convenir d'une entente avec un opérateur (commerces, camp forestier, etc.) du secteur en vue de mettre en place, sous leur supervision, un ensemble de conteneurs pour le dépôt des catégories de matières résiduelles les plus courantes.

Les matières recyclables assimilables à la collecte sélective, en provenance du point de dépôt est, sont acheminées vers un centre de tri du secteur de Matane, les autres matières recyclables ou récupérables sont apportées à l'écocentre de Matane et les déchets, au lieu d'enfouissement de Matane. Les actions d'information et de sensibilisation des utilisateurs du territoire public se poursuivront.

Les aires et les parcs publics des territoires municipalisés de la MRC sont pourvus en équipements pour le dépôt des matières recyclables assimilables à la collecte sélective et des déchets. Les équipements déjà en place et défectueux seront remplacés.

Pour amplifier la collecte et la récupération de matières résiduelles hors foyer, les municipalités locales devront, par des dispositions réglementaires, inciter les promoteurs d'événements publics à avoir sur place des équipements de dépôt de matières résiduelles à trois voies. La mise en place de ces équipements devra être ajoutée aux critères conditionnels à la délivrance d'une autorisation municipale à la tenue de ces activités publiques. Parallèlement, les municipalités locales seront accompagnées par la MRC à travers la tenue des activités d'ISÉ au cours de ces événements. Les mesures 23, 29, 30 et 51 présentées au tableau 7.2 concourent à la réalisation du programme de collecte des matières résiduelles sur les terres et aires publiques.

7.3-Mesures de gestion

Cette section présente les nouvelles mesures qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années et des mesures existantes qui feront l'objet d'une amélioration notable. Elles répondent aux exigences de la *Politique* et de son Plan d'action, et s'accordent au cadre de conformité défini par RECYC-QUÉBEC.

Le tableau 7.2 présenté plus loin dans ce chapitre est complémentaire aux mesures décrites dans cette section. Il s'agit dans cette section de mettre en contexte les mesures, de présenter les résultats attendus, les moyens de mise en œuvre, les générateurs visés et les services à offrir en vue de leur mise en application.

En lien avec le rapport du BAPE sur la gestion des résidus ultimes⁹⁶, la MRC de La Matanie souhaite mettre l'accent sur la hiérarchie des composantes du principe des 3RV-E en vue de diminuer les quantités de déchets enfouis sur le territoire.

7.3.1-Réduction à la source

7.3.1.1-Participation et soutien aux activités d'économie circulaire

Au cours des dernières années, la SADC de la région de Matane, en collaboration avec la ville de Matane et la MRC de La Matanie, a lancé, avec l'aide de RECYC-QUÉBEC, le projet Synergie Matanie. Celui-ci a permis

⁹⁶ BAPE, 2022. L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Rapport 364. 696 pages.

a réalisation de diverses actions qui encouragent et supportent les ICI à faire la transition vers l'économie circulaire tout en réalisant des gains financiers et en améliorant leur performance environnementale.

La MRC de La Matanie va poursuivre sa collaboration avec les organismes et ICI impliqués dans le projet de transition vers l'économie circulaire. Ce qui implique la participation technique et financière dans les projets visant à réduire les quantités de matières enfouies au lieu d'enfouissement de Matane tels que les projets de création de maillages entre entreprises en vue d'échanges de matières résiduelles, de recyclage de résidus de pales d'éolienne dans du béton, etc.

7.3.1.2-Participation et soutien à la mise en place d'ateliers de réparation

La réalisation sur une base annuelle d'au moins un atelier de type café réparation en vue de prolonger la durée de vie des objets, de lutter contre l'obsolescence programmée et d'inciter la population à modifier ses habitudes de consommation.

Loin de culpabiliser ou de moraliser, les activités de sensibilisation en lien avec ces ateliers viseront à encourager les Mataniens à donner une deuxième vie à leurs objets, à réduire leurs déchets dans une perspective de faire des économies et à surtout mettre l'accent sur les coûts payés par chacun et par toute la communauté pour enfouir des volumes annuels de plus en plus importants de matières résiduelles.

7.3.1.3-Mise en place d'initiatives zéro déchet

Cette démarche visera à fournir les outils et à encourager la population à réfléchir sur les actions qui pourraient être réalisées pour générer moins de déchets. Elle consistera notamment en l'organisation d'ateliers et de conférences à l'intention des citoyens par des gens qui ont développé une expertise du concept Zéro déchet.

7.3.1.4-Réduction du gaspillage alimentaire

Bien qu'il existe déjà un partenariat de récupération alimentaire entre la Cuisine collective de Matane (et ses cuisines satellites) et les diverses épiceries du territoire, le diagnostic effectué par la MRC de La Matanie dans la cadre de la réalisation de son Plan d'agriculture urbaine (PAU) montre qu'une partie relativement considérable de denrées alimentaires est encore gaspillée sur le territoire.

La MRC de La Matanie s'attellera au cours des prochaines années à réaliser, en collaboration avec ses

partenaires, un portrait précis et complet des offres de denrées disponibles et les besoins réels en aide alimentaire.

7.3.2-Réemploi de matières résiduelles

7.3.2.1-Encombrants

Les encombrants constituent encore une partie non négligeable des matières résiduelles éliminées malgré les efforts de certaines municipalités d'exiger le tri de la partie récupérable de ces matières pour qu'elles n'aboutissent pas à l'enfouissement. Ce tri est toutefois réalisé à fins de recyclage, étant donné que les encombrants sont collectés de façon pêle-mêle.

Permettre la réutilisation des encombrants encore utilisables est la prochaine étape à laquelle les municipalités devront s'atteler. La meilleure option sera, dans un premier temps, d'encourager la population à se départir des encombrants encore utilisables, qui seront collectés et apportés à l'écocentre de Matane. Ensuite, les encombrants non utilisables devront être collectés par le contractant pour en faire un tri, afin de récupérer la partie récupérable. Toutes les municipalités devront obtenir de leur contractant qu'il trie les encombrants récupérables.

7.3.2.2-Textiles

La MRC de La Matanie continuera d'apporter son soutien aux friperies du territoire dans leurs efforts soutenus d'augmenter la réutilisation de matières textiles. Le financement des opérations visant à réacheminer les textiles invendus à des fins de réutilisation est appelé à se poursuivre. La prochaine étape est, au lieu d'acheminer les invendus à l'extérieur du territoire dont le transport génère des gaz à effet de serre, d'en créer de nouveaux produits leur donnant ainsi une valeur ajoutée.

7.3.2.3-Écocentres

Un seul écocentre dessert toute La Matanie. Une bonne partie des citoyens habitent à plus d'une vingtaine de kilomètres de l'emplacement de l'écocentre à Matane. Cette distance constitue probablement un frein à sa fréquentation par une bonne partie de la population et influe négativement sur le taux de récupération de matières qui ne font pas l'objet de collectes municipales régulières.

Malgré l'augmentation constante du nombre de visites reçues annuellement à l'écocentre de Matane, le taux de récupération des matières acceptées pour des fins de mise en valeur ne connaît aucune augmentation majeure depuis plusieurs années (taux de réacheminement à des fins de mise en valeur

d'environ : 80%). Ce qui semble indiquer que le système de gestion actuel de l'écocentre de Matane a atteint son pic. Un réaménagement et une bonification de l'offre de services nous paraissent être des options à étudier et à mettre en œuvre.

Le réaménagement consistera à aménager l'espace existant de façon telle que la circulation des véhicules et des personnes soit facilitée ou à agrandir l'espace existant pour un aménagement plus fluide, mais aussi à fournir à la population de nouveaux services.

La mise en place d'aires d'échanges ou de vente de matières, l'implantation d'un magasin libre-service gratuit ou non, la mise en place d'un service de démantèlement de matières en vue d'en valoriser des composantes font partie de la panoplie de services devant être ajoutés pour améliorer l'efficacité de l'écocentre de Matane et donner plus de choix aux citoyens voulant se départir de leurs objets utilisables de façon écoresponsable.

Parallèlement aux actions visant à augmenter le taux de récupération et de réacheminement de matières à des fins de mise en valeur à l'écocentre de Matane, pour optimiser la desserte du territoire en écocentres de proximité, la MRC encouragera et accompagnera les municipalités voulant implanter un écocentre satellite de l'écocentre de Matane ou voulant mettre en place un écocentre indépendant.

7.3.3-Recyclage

7.3.3.1-Plastique d'ensilage

Les mesures 25, 26 et 50 du tableau 7.2 concernent le plastique d'ensilage des balles de foin et ciblent principalement les producteurs agricoles, et ce, en vue de diminuer l'élimination de ces matières. La première vise à susciter l'intérêt et à obtenir l'adhésion des acteurs clés à la démarche de collecte et de récupération des plastiques d'ensilage. Cette mesure consiste essentiellement à rencontrer, en concertation avec l'OGD, les agriculteurs intéressés et les encourager à fournir un espace de leur exploitation agricole pour l'implantation d'un bac-compresseur en vue de déposer les pellicules de plastique et de les compresser en ballots.

La collecte des plastiques dans les petites fermes selon la méthode de collecte actuellement en vigueur se poursuivra, en collaboration avec l'OGD, durant les premières années de mise en œuvre du PGMR. Ainsi, les plastiques d'ensilage devront être déposés dans le bac de récupération après avoir été mis préalablement dans un sac en plastique recyclable. Cette méthode impliquera, pour les nouvelles fermes

adhérentes, par exemple pour un producteur possédant une cinquantaine de vaches laitières et qui produit le fourrage nécessaire à l'alimentation de son troupeau, l'acquisition de deux (2) nouveaux bacs ou, dans le cas où les entreprises agricoles ont un contrat de collecte avec un entrepreneur privé, un conteneur de récupération. Par la suite, l'OGD déterminera le meilleur moyen d'organiser la collecte et la récupération (voir la section 7.2.1).

7.3.3.2-Biosolides municipaux

Les mesures 27 et 28 du tableau 7.2 concourent à la gestion des boues d'étangs d'épuration des eaux usées et des fosses septiques.

Boues d'étangs d'épuration

Conformément à la *stratégie de valorisation de la matière organique* et dans la continuité de ce qui a déjà été initié en Matanie, les boues devront être recyclées. Chaque municipalité devra attribuer un contrat de gestion à une entité spécialisée, comme les groupes-conseils agricoles, en vue de la mise en valeur de boues vidangées de façon sporadique. L'adjudicataire se chargera de caractériser les boues et de trouver les superficies agricoles réceptrices, pour la valorisation le cas échéant, par entente d'épandage avec des agriculteurs. Préalablement à l'attribution du contrat, chaque municipalité locale procédera à la déshydratation des boues.

Les principaux défis associés à la réalisation de cette mesure concernent l'acceptabilité sociale du recyclage des boues d'épuration sur les terres agricoles et le changement de perception souvent exagérée de mauvaises odeurs des boues municipales au moment de leur épandage.

Boues de fosses septiques

La MRC de La Matanie continuera à exercer sa compétence en matière de vidange, de transport et de traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées. La MRC de La Matanie assurera, en collaboration avec les municipalités locales, la coordination de la vidange des installations septiques des résidences isolées sur tout le territoire. Le recyclage de la quasi-totalité de ces boues étant acquis, exercer un contrôle et un suivi régulier des installations septiques constitue le nouveau défi. D'où la pertinence d'assurer la maintenance du logiciel de suivi développé par la MRC qui permet de maintenir à jour les principales données reliées aux installations septiques (date de vidange, type d'installation, identification d'éléments de non-conformité pouvant occasionner des rejets dans l'environnement, etc.).

Les stratégies pour maintenir et améliorer la qualité de ce service sont, d'une part, de :

- procéder par appel d'offres pour la sélection d'un entrepreneur pour effectuer la vidange, le transport et la valorisation des boues;
- assurer la surveillance de la vidange en effectuant des inspections surprises;
- assurer la maintenance de l'outil logiciel présentement en utilisation;
- intégrer les informations reçues de l'entrepreneur relatives aux installations dans la solution logicielle;
- fournir aux municipalités locales les éléments potentiels de non-conformités identifiés pendant les vidanges.

D'autre part, pour s'assurer que les boues des fosses septiques des résidences isolées situées sur tout le territoire sont vidangées de façon périodique, les utilisateurs des immeubles (chalets, camps forestiers, etc.) du TNO de Rivière-Bonjour devront fournir, tous les quatre ans, une preuve de vidange de leur installation septique.

Enfin, le règlement régional numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées du territoire devra être amendé pour formaliser le recyclage obligatoire des boues de fosses septiques vidangées.

7.3.4-Valorisation

En respect de la hiérarchie des 3RV-E, d'autres formes de valorisation des matières résiduelles permises par le gouvernement du Québec pourront être utilisées quand aucune voie de mise valeur parmi les formes mentionnées précédemment dans la hiérarchie n'est possible.

7.3.5-Élimination

Les matières résiduelles pour lesquelles il n'existe aucune voie de valorisation dans les conditions actuelles doivent être éliminées selon l'ordre de priorité établi dans l'article 53.4.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. L'objectif de la MRC de La Matanie est d'en éliminer par enfouissement le moins possible sur son territoire. La MRC s'attelle ainsi, à travers le PGMR, à mettre à la disposition des Municipalités le plus d'outils possible, en plus de ceux fournis dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de gestion matières résiduelles, en vue de minimiser les quantités de déchets enfouis.

L'option pour les administrations municipales de pouvoir mettre en place la tarification incitative, mettant en application le principe pollueur-payeur ou utilisateur-payeur, des services de collecte des déchets est une voie à étudier dans les efforts de réduction à la source des déchets.

Le mode de tarification actuel du LET de Matane à l'égard des municipalités ne les incite pas à encourager leurs citoyens à réduire les quantités de déchets enfouis. Il en résulte un taux d'enfouissement inégal de déchets par habitant et par municipalité. Les efforts des citoyens des municipalités les plus performantes en gestion des matières résiduelles ne sont pas nécessairement récompensés dans ce mode de partage actuel des actifs du LET selon l'entente intermunicipale qui régit les opérations de cette infrastructure.

La MRC de La Matanie est d'avis que le mode de tarification du LET doit être revu pour prendre en compte les efforts de réduction des déchets des citoyens de certaines municipalités. La tarification devra être basée sur les quantités réellement enfouies par municipalité. De plus, pour encourager les efforts de réduction à la source des déchets et en phase avec la tarification incitative, les coûts d'enfouissement devraient être revus eu égard au respect des dispositions réglementaires applicables aux tarifs des lieux d'enfouissement technique.

Comme il est mentionné dans la section 3.2.2, les matériaux alternatifs de recouvrement représentent en moyenne 40% des matières enfouies au LET de Matane. Dans un souci de réduction de l'élimination de matières résiduelles sur le territoire et dans l'optique de minimiser les coûts supportés par les municipalités locales reliés à l'ajout de nouvelles redevances aux matières utilisées comme matériaux de recouvrement, l'utilisation du verre, comme matière alternative, sera bannie du LET.

Le verre broyé, utilisé en recouvrement provient du principal centre de tri desservant le territoire, représente en moyenne 26% du matériel de recouvrement alternatif au LET, soit en moyenne près de 3 125 tonnes par année. La mise en œuvre de cette mesure de bannissement par la ville de Matane est d'autant plus pertinente que l'élargissement de la consigne ouvrira probablement de nouvelles perspectives pour la valorisation de verre. Les rejets du centre de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition, potentiellement appelés à augmenter étant donné l'obligation pour la ville de Matane d'orienter vers un centre les résidus de CRD non triés, pallieront la diminution, dans un premier temps, et le bannissement, par la suite, du verre.

7.3.6-Soutien aux organismes de gestion des matières résiduelles

La réduction de l'élimination des matières résiduelles fait partie, entre autres, des priorités d'intervention de La Matanie. Pour encourager les acteurs du milieu à adopter des actions visant la réalisation d'une ou de plusieurs composantes du principe des 3RV-E (en excluant l'élimination), la MRC de La Matanie continuera de financer, par le biais du Fonds régions et ruralité, entre autres, dans le respect des critères définis pour l'utilisation des volets de cette source de financement, des projets qui visent à favoriser notamment la réduction à la source et le réemploi de matières résiduelles. Les mesures 10 à 19 contribueront à mettre en place un réseau de réemploi de matières résiduelles dans la MRC.

Les organismes du milieu qui promeuvent et qui participent concrètement à la réduction à la source, à l'augmentation du réemploi et du recyclage de matières résiduelles continueront d'être invités, à soumettre des projets ciblant les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel. Les projets qui répondent aux critères d'admissibilité seront financés, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires.

7.3.7-Cadre réglementaire

Conformément au troisième alinéa de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités devront mettre à jour leur réglementation relative à la gestion des matières résiduelles en conformité avec les prescrits du PGMR, dans les douze (12) mois suivant son entrée en vigueur.

Les municipalités locales ayant déjà adopté un règlement sur la gestion des matières résiduelles devront l'amender pour interdire le dépôt de matières organiques dans le bac à déchets, exiger l'acheminement ou diriger les résidus de CRD des ICI apportés au LET de Matane vers un centre de tri, exiger des citoyens le tri de ces résidus avant de les acheminer à l'écocentre de Matane et d'acheminer vers une installation de traitement les matières recyclables et de collecter et transporter les déchets vers un lieu d'élimination. La ville de Matane, propriétaire du lieu d'enfouissement technique du territoire, devra y interdire l'enfouissement des résidus CRD recyclables du segment du bâtiment.

Dans la foulée du vaste mouvement mondial visant à limiter la pollution des océans et des écosystèmes terrestres par le plastique, et dans un souci de diminuer à la source les matières résiduelles générées sur le territoire et le gaspillage de ressources, les municipalités seront encouragées à adopter un règlement limitant l'utilisation des produits à usage unique dans les commerces et les installations municipales notamment.

7.3.8-Information, sensibilisation et éducation

La MRC a réorienté ses actions en matière de sensibilisation à la suite de la publication des résultats de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel. Cette étude a montré que 63% à 77% du contenu du bac à déchets est constitué de matières pour lesquelles il existe, présentement, au Québec des voies de valorisation. Les activités de terrain qui se déroulaient uniquement durant l'été, avec des étudiants embauchés pour l'occasion, sont dorénavant menées durant toute l'année et visent toutes les strates de la population.

Aussi, pour s'assurer de la diffusion des nouvelles mesures et pour maintenir les acquis des messages relatifs au principe des 3RV-E véhiculés au cours des dernières années, les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) continueront de jouer un rôle important du PGMR.

Les mesures d'ISÉ prévues sont destinées aussi bien au secteur résidentiel qu'au secteur industriel, commercial et institutionnel. Pour une large diffusion de l'information, différents moyens seront utilisés pour toucher les jeunes, les aînés, les gestionnaires d'ICI en particulier et le grand public en général. Il est prévu également de rencontrer les citoyens dans leur milieu de vie et dans des contextes variés: comités locaux, café-réparation, événements communautaires, festival local, marché public, salles de classe, camps de jour, en pleine nature, sur les médias sociaux et traditionnels, porte-à-porte, clubs des cinquante (50) ans et plus, ateliers de cuisine, etc.

Les «patrouilles vertes» constituées d'étudiants feront du porte-à-porte du mois de mai au mois d'août. Les citoyens de toutes les municipalités seront visés, mais l'emphasis sera mise sur les municipalités les moins performantes, c'est-à-dire, celles dont le taux annuel de récupération de matières recyclables par habitant est le plus faible et dont le taux d'enfouissement de déchets par habitant est le plus élevé. De plus, la présence des patrouilles vertes sera assurée dans la plupart des événements festifs de la période estivale.

Des activités spécifiques, telles que celles faisant état du cycle de vie des objets, des principes de l'économie circulaire et de la décomposition de la matière organique, viseront les jeunes des écoles primaires, secondaires et des camps de jours considérés comme des vecteurs de transmission de nouvelles connaissances dans leur famille. Des activités de sensibilisation visant les aînés également seront tenues afin de mettre en valeur leurs savoirs écoresponsables.

Les ICI seront invités à participer aux activités de reconnaissance dans le but de faire des émules. Par ailleurs, le service-conseil personnalisé proposé aux ICI, par la MRC de La Matanie, Synergie Matanie et les autres partenaires de la MRC, sera maintenu et amélioré. Il consiste, entre autres, à leur fournir une assistance technique, telles la recherche de solutions pour valoriser ou disposer de matières résiduelles particulières, la formation sur le compostage domestique à leurs employés ou l'aide à l'élaboration de projets pour des organismes ne disposant pas de ressources humaines suffisantes, en vue de rechercher du financement pour mettre en valeur des matières résiduelles.

Les médias sociaux et les médias traditionnels, comme la radio et les journaux (incluant les bulletins municipaux), continueront à être utilisés pour diffuser de l'information destinée au grand public. Des messages de sensibilisation et d'information à la récupération de matières recyclables assimilables à la collecte sélective, à l'herbicyclage, à la localisation des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) et à la localisation des points de dépôt sur le territoire non organisé seront bonifiés et diffusés.

Enfin, en plus des sites Web des organismes municipaux, qui constitueront également des canaux prioritaires de transmission de messages de sensibilisation, les outils d'information tels que des dépliants et des affiches traitant de diverses thématiques, telles la réduction à la source, la récupération des encombrants, le compostage domestique, le recyclage des résidus de CRD, la récupération des RDD et la récupération des matières recyclables de la collecte sélective, seront préparés et améliorés pour distribution.

Le tableau 7.2 présente l'ensemble des mesures précédemment décrites. Les responsables de la réalisation, les orientations, enjeux de mise en oeuvre et objectifs auxquels elles concourent, et le calendrier prévisionnel de l'exécution de ces mesures y sont également mentionnés.

Tableau 7.2 Description des mesures et calendrier de réalisation

No	Mesure	Bien-fondé / Orientation / Enjeu de mise en œuvre	Objectif régional	Responsable	Échéancier						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réduction à la source											
1	Participer activement à la démarche visant à réduire le gaspillage alimentaire	Réduire à la source la génération des résidus alimentaires	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	MRC	En continu						
2	Soutenir financièrement les initiatives locales et régionales d’organismes communautaires de réduction du gaspillage alimentaire (frigos partagés, cuisines collectives, etc.)	Réduire à la source la génération des résidus alimentaires	Idem	MRC	En continu						
3	Réaliser et maintenir à jour le portrait du gaspillage alimentaire chez les transformateurs, commerces et restaurateurs du territoire en accord avec le plan d’agriculture urbaine de la MRC de La Matanie	Réduire à la source la génération des résidus alimentaires	Idem	MRC, Cuisine collective de Matane et COSSMOSS	Début : 2023/En continu						
4	Organiser des ateliers et conférences à l’intention du grand public sur le concept Zéro déchet	Encourager la population à instaurer la démarche zéro déchet	Idem	MRC	En continu						
5	Organiser une exposition d’un modèle de logement d’une famille adoptant le mode de vie zéro déchet	Encourager la population à instaurer la démarche zéro déchet	Idem	MRC		X					
6	Contribuer à la réalisation annuelle d’un atelier de réparation d’objets	Réduire à la source les matières résiduelles	Idem	MRC	En continu						
7	Soutenir et participer au service d’accompagnement existant visant à aider les ICI dans leur transition vers l’économie circulaire	Créer des maillages entre entreprises	Idem	Synergie Matanie, MRC et Matane	En continu						
8	Accompagner les municipalités qui souhaitent implanter la tarification incitative du service de collecte des déchets	Détourner les matières résiduelles de l’enfouissement	Idem	MRC	En continu						
9	Étudier la possibilité d’un partenariat pour faire connaître le service existant de location de vaisselles et d’ustensiles de cuisine réutilisables	Encourager la population à instaurer la démarche zéro déchet	Idem	MRC	X	En continu					
Réemploi											
10	Optimiser la desserte du territoire par la mise en place d’au moins deux écocentres satellites de l’écocentre de Matane	Augmenter le taux de réemploi des matières résiduelles	Idem	Les Méchins et Grosses-Roches	X	X	X				
11	Mettre en place un site Web d’échanges d’objets utilisables ou faire la publicité pour les sites existants desservant le territoire de La Matanie	Augmenter le taux de réemploi des matières résiduelles	Idem	MRC	X	X	X	X	X	X	X
12	Accompagner les municipalités dans la mise en place des écocentres satellites	Avoir une bonne couverture géographique des infrastructures de dépôt des matières résiduelles	Idem	MRC	X	X	X				

Tableau 7.2 Description des mesures et calendrier de réalisation (suite)

No	Mesure	Bien-fondé / Orientation / Enjeu de mise en œuvre	Objectif régional	Responsable	Échéancier						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
13	Convenir d’une entente intermunicipale pour le fonctionnement, incluant le mode de gouvernance, des écocentres satellites dans les municipalités et de l’écocentre central à Matane	S’assurer de la mise en valeur des matières déposées dans les écocentres satellites	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	Matane, Grosses-Roches et Les Méchins	X	X	X				
14	Réaménager l’écocentre de Matane pour en améliorer l’efficacité (agrandissement, mise en place d’aires d’échanges, de réparation d’objets)	Augmenter le taux de récupération et de réacheminement des matières à des fins de mise en valeur	Idem	Matane				X	X		
15	Mettre en place à l’écocentre de Matane ou ailleurs à Matane une écoboutique d’objets réutilisables	Bonifier l’offre de service pour augmenter le réemploi	Idem	Matane				X	X		
16	Offrir un service d’apport et de dépôt d’encombrants utilisables à l’écocentre de Matane	Favoriser le réemploi d’encombrants utilisables	Idem	Matane				X	X	X	X
17	Évaluer la possibilité de moduler les horaires d’ouverture de l’écocentre de Matane en fonction de la fréquentation hebdomadaire	Faciliter l’accès aux citoyens à l’écocentre et augmenter la quantité de matières acheminées	Idem	Matane				X	X		
18	Exiger dans le processus d’appels d’offres le tri des encombrants encore utilisables et des encombrants récupérables lors des collectes et en assurer un suivi	Réduire l’enfouissement d’encombrants	Idem	Municipalités	En continu						
19	Soutenir financièrement et accompagner les friperies du territoire dans leurs projets de mise en valeur des matières textiles	Augmenter le taux de réemploi de textiles	Idem	MRC	En continu						
Récupération – Recyclage – Valorisation											
20	Poursuivre l’implantation de la collecte et du traitement de la matière organique dans les résidences unifamiliales, les résidences de 2 à 5 logements, de 6 à 9 logements et de 10 logements et plus	Réduire l’enfouissement de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Municipalités	X	X	X	En continu			
21	Instaurer la collecte et le traitement de la matière organique dans les ICI	Fournir le service au ICI	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Municipalités	X	X	X	En continu			
22	Instaurer le compostage domestique dans les résidences et petits ICI et le compostage communautaire dans les fermes à Saint-Léandre	Réduire l’enfouissement de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Saint-Léandre	X	X	En continu				
23	Ajouter à long terme des équipements de récupération de la matière organique aux équipements existants dans les lieux publics	Réduire l’enfouissement de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Municipalités				X	X	X	X

Tableau 7.2 Description des mesures et calendrier de réalisation (suite)

No	Mesure	Bien-fondé / Orientation / Enjeu de mise en œuvre	Objectif régional	Responsable	Échéancier						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
24	Distribuer à la population et utiliser dans l'aménagement paysager le compost provenant de la collecte et du traitement de la matière organique	Susciter l'adhésion et stimuler la participation citoyenne à la collecte de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Matane	X	En continu					
25	Identifier et recruter les producteurs agricoles pour la mise en place des sites de collecte de plastiques agricoles en concertation avec l'OGD	Responsabiliser les entreprises agricoles dans la gestion des résidus plastiques	Récupérer 80% des résidus de plastiques d'ensilage du milieu agricole	En collaboration avec l'OGD	X						
26	Mettre en place des sites de collecte de plastiques agricoles dans les grandes fermes productrices tout en maintenant la collecte de porte en porte dans les plus petites fermes en concertation avec l'OGD	Responsabiliser les entreprises agricoles dans la gestion des résidus plastiques	Récupérer 80% des résidus de plastiques d'ensilage du milieu agricole	En collaboration avec l'OGD	X	X	En continu				
27	Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés	Diminuer l'enfouissement des boues municipales	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	Municipalités	En continu						
28	Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées	Augmenter la récupération de la matière organique	Idem	MRC	En continu						
29	Convenir d'une entente avec un opérateur du secteur sud-est du territoire non organisé Rivière-Bonjour en vue de la mise en place de conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire	Éviter la prolifération des dépôts sauvages sur les terres publiques et desservir tout le territoire	Récupérer 75% du verre, du métal et d'autres plastiques récupérables des secteurs résidentiel et ICI	MRC	X	En continu					
30	Consolider la desserte en conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles du secteur ouest du territoire non organisé Rivière-Bonjour	Éviter la prolifération des dépôts sauvages sur les terres publiques et desservir tout le territoire	Idem	MRC	En continu						
31	Accompagner les municipalités locales dans la démarche provinciale de modernisation de la collecte sélective et de la consigne	S'assurer que les municipalités jouent pleinement leur rôle dans la démarche de modernisation	Idem	MRC	En continu						
32	Encourager la mise en place de points municipaux des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	Faciliter l'accès aux installations de récupération à la population en vue de diminuer l'enfouissement de matières résiduelles	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	MRC	En continu						

Tableau 7.2 Description des mesures et calendrier de réalisation (suite)

No	Mesure	Bien-fondé / Orientation / Enjeu de mise en œuvre	Objectif régional	Responsable	Échéancier						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Élimination											
33	Déterminer avec les municipalités concernées les meilleures options de gestion des points de dépôt de matières résiduelles desservant les secteurs non accessibles aux camions de vidange	Détourner les matières résiduelles de l'enfouissement et améliorer la desserte du service de collecte	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	Municipalités et MRC	X	X					
34	Renouveler l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides	Permettre aux municipalités de La Matanie d'utiliser le LET de Matane	Idem	Municipalités			X				
35	Revoir le mode de tarification de l'enfouissement des déchets au LET pour refléter les quantités réelles enfouies par municipalité	Détourner les matières résiduelles de l'enfouissement	Idem	Matane			X				
36	Réduire la quantité de verre utilisé comme matériau de recouvrement au LET de Matane	Augmenter la durée de vie du LET en diminuant l'enfouissement	Réduire de 100% la quantité de verre utilisé comme matériaux alternatifs de recouvrement au LET de Matane	Matane	X	X	X	X	X	X	X
Règlementation											
37	Adopter ou amender les règlements municipaux pour interdire le dépôt de matières organiques, de résidus CRD, de RDD dans la poubelle	Détourner la matière organique et les résidus CRD de l'enfouissement	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires / Orienter 100% des résidus de CRD vers le tri	Municipalités	X	X					
38	Interdire l'enfouissement des résidus CRD au LET de Matane et exiger le tri ou l'acheminement des résidus CRD vers un centre de tri	Détourner les matières résiduelles de l'enfouissement	Orienter vers un centre de tri 100% des résidus de CRD	Matane	X	X					
39	Adopter un règlement visant à réduire l'utilisation des produits à usage unique et mettre en place une stratégie visant à accompagner les ICI	Détourner les matières résiduelles de l'enfouissement	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	Municipalités	X	X	X	En continu			
Information – Sensibilisation – Éducation											
40	Poursuivre les activités de diffusion visant à mettre en valeur les ICI qui entreprennent des initiatives concrètes pour réduire les déchets générés par leurs activités	Responsabiliser les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	MRC	En continu						
41	Diffuser les dépliants de sensibilisation en lien avec le tri des résidus de CRD au cours de l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition	Diminuer l'enfouissement de résidus de CRD	Orienter vers un centre de tri 100% des résidus de CRD	MRC	En continu						
42	Organiser des activités variées de sensibilisation à la collecte et au traitement de la matière organique (vidéos, rencontres de groupes, bulletins municipaux, médias sociaux et traditionnels, marché public, festivals d'été, etc.)	Augmenter le taux de récupération de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Matane et MRC	En continu						

Tableau 7.2 Description des mesures et calendrier de réalisation (suite et fin)

No	Mesure	Bien-fondé / Orientation / Enjeu de mise en œuvre	Objectif régional	Responsable	Échéancier						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Information – Sensibilisation – Éducation											
43	Former et sensibiliser les résidents et producteurs agricoles de Saint-Léandre au compostage domestique et communautaire	Augmenter le taux de récupération de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Saint-Léandre et MRC	En continu						
44	Utiliser les patrouilles vertes pour sensibiliser les gestionnaires d’ICI à la collecte et au traitement de la matière organique	Augmenter le taux de récupération de la matière organique	Recycler 100% des résidus verts et alimentaires	Matane et MRC	En continu						
45	Réaliser des activités de sensibilisation adaptées aux élèves primaires, secondaires et aux jeunes des camps de jour	Faire des jeunes des ambassadeurs de réduction des matières résiduelles dans leur famille	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	Matane et MRC	En continu						
46	Réaliser des activités spécifiques pour mettre en valeur le savoir-faire écoresponsable des aînés	Augmenter le taux de récupération chez les aînés	Idem	MRC	En continu						
47	Maintenir et renforcer les activités de sensibilisation de porte en porte durant l’été (inspection de bacs, distribution de dépliants, etc.)	Informier et éduquer la population à une saine gestion des matières résiduelles	Idem	MRC et Matane	En continu						
48	Sensibiliser la population aux services fournis à l’écocentre de Matane et aux écocentres satellites, le cas échéant	Promouvoir la réutilisation des matières résiduelles	Idem	Matane et MRC	En continu						
49	Faire connaître la localisation des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	Diminuer l’enfouissement de résidus des RDD et des produits électroniques	Idem	MRC	En continu						
50	Informier et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d’ensilage en concertation avec l’OGD	Responsabiliser les entreprises agricoles dans la gestion des résidus plastiques	Récupérer 80% des résidus de plastiques d’ensilage du milieu agricole	En collaboration avec l’OGD	En continu						
51	Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO Rivière-Bonjour de l’emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles	Éviter la prolifération de dépôts sauvages de déchets	Récupérer 75% du verre, du métal et d’autres plastiques récupérables des secteurs résidentiel et ICI	MRC	En continu						
52	Participer au comité régional de gestion des matières résiduelles en vue de trouver des solutions communes aux problèmes de GMR	Maintenir la concertation en GMR au Bas-Saint-Laurent	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	MRC	En continu						
53	Produire et diffuser un bilan annuel de la performance en gestion des matières résiduelles des municipalités locales et des secteurs générateurs	Suivre l’évolution de la performance des municipalités	Idem	MRC	En continu						
54	Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	Évaluer le niveau d’atteinte des objectifs et apporter des corrections, le cas échéant	Idem	MRC	En continu						

7.4-Coûts et échéanciers reliés à la mise en œuvre du PGMR

Selon les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relatives à la planification de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit comprendre des prévisions budgétaires reliées à la mise en œuvre des mesures prévues. Cette section fait état de l'estimation des coûts de la mise en œuvre des mesures.

Les coûts reliés aux services de gestion des matières résiduelles déjà offerts à la population (exploitation écocentre et LET, maintien des services de collecte sélective, de déchets, d'encombrants et autres) ne sont pas pris en compte. Seuls les coûts reliés aux mesures prévues au PGMR sont estimés.

Les coûts relatifs à la poursuite des activités de collecte et de traitement de la matière organique constituent les coûts d'opération actualisés à partir des coûts de 2013 de Solinov⁹⁶, les coûts de construction sont indiqués dans le tableau 7.1. Les coûts des activités de sensibilisation sont notamment reliés aux salaires des ressources humaines (nombre d'heures consacrées à la sensibilisation).

Les revenus nécessaires à la mise en œuvre des mesures proviendront du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables avant sa fin prévue avec la modernisation de la collecte sélective, des quoteparts des administrations municipales locales, des taxes foncières et des subventions allouées à travers les programmes gouvernementaux (redistribution des redevances pour l'élimination, PTMOBC, programmes de RECYC-QUÉBEC, etc.). À titre d'exemple, en 2021, les municipalités ont reçu près de 750 000 dollars du régime de compensation et du programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Les coûts, les sources de revenus identifiées et les mesures associées sont présentés dans le tableau 7.3.

⁹⁶ Solinov, 2013. Étude de faisabilité et analyse de scénarios de gestion des matières organiques de la MRC de Matane.

Tableau 7.3 Coûts de mise en œuvre

No	Mesure	Échéancier et coûts (dollars)							Source de revenus	Revenu 2021	Revenu potentiel
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
Réduction à la source											
1	Participer activement à la démarche visant à réduire le gaspillage alimentaire	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	Quote-part	52 520	Similaire
2	Soutenir financièrement les initiatives locales et régionales d’organismes communautaires de réduction du gaspillage alimentaire (frigos partagés, cuisines collectives, etc.)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	FRR	Subvention projet similaire : 35 000	Similaire
3	Réaliser et maintenir à jour le portrait du gaspillage alimentaire chez les transformateurs, commerces et restaurateurs du territoire en accord avec le plan d’agriculture urbaine de la MRC de La Matanie	13 430	RH : 2 700	RH : 2 700	RH : 2 700	RH : 2 700	RH : 2 700	RH : 2 700	PAU	NA	NA
4	Organiser des ateliers et conférences à l’intention du grand public sur le concept Zéro déchet	3 500							Quote-part	52 520	Similaire
5	Organiser une exposition d’un modèle de logement d’une famille adoptant le mode de vie zéro déchet		7 000						Quote-part	52 520	Similaire
6	Contribuer à la réalisation annuelle d’un atelier de réparation d’objets	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	Quote-part	52 520	Similaire
7	Soutenir et participer au service d’accompagnement existant visant à aider les ICI dans leur transition vers l’économie circulaire	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	Quote-part	52 520	Similaire
8	Accompagner les municipalités qui souhaitent implanter la tarification incitative du service de collecte des déchets	RH : 3 200	RH : 3 200	RH : 3 200	RH : 3 200	RH : 3 200	RH : 3 200	RH : 3 200	Quote-part	52 520	Similaire
9	Étudier la possibilité d’un partenariat pour faire connaître le service existant de location de vaisselles et d’ustensiles de cuisine réutilisables	RH : 700	RH : 500						Quote-part	52 520	Similaire
Réemploi											
10	Optimiser la desserte du territoire par la mise en place d’au moins deux écocentres satellites de l’écocentre de Matane	200 000							Programme RECYC-QUÉBEC Taxes municipales	NA	70% du montant total (demandé)
11	Mettre en place un site Web d’échanges d’objets utilisables ou faire la publicité pour les sites existants desservant le territoire de La Matanie	17 000	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	FRR	Subvention projet similaire : 20 000	Similaire
12	Accompagner les municipalités dans la mise en place des écocentres satellites	12 650	RH : 2 850	RH : 2 850					Quote-part	52 520	Similaire

Tableau 7.3 Coûts de mise en œuvre (suite)

No	Mesure	Échéancier et coûts (dollars)							Source de revenus	Revenu 2021	Revenu potentiel
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
13	Convenir d’une entente intermunicipale pour le fonctionnement, incluant le mode de gouvernance, des écocentres satellites dans les municipalités et de l’écocentre central à Matane	RH : 700							Quote-part	52 520	Similaire
14	Réaménager l’écocentre de Matane pour en améliorer l’efficacité (agrandissement, mise en place d’aires d’échanges, de réparation d’objets)				300 000				Taxes municipales	NA	-
15	Mettre en place à l’écocentre de Matane ou ailleurs à Matane une écoboutique d’objets réutilisables				75 000				Taxes municipales	NA	-
16	Offrir un service d’apport et de dépôt d’encombrants utilisables à l’écocentre de Matane				36 000	36 000	36 000	36 000	Taxes municipales	NA	-
17	Évaluer la possibilité de moduler les horaires d’ouverture de l’écocentre de Matane en fonction de la fréquentation hebdomadaire				RH : 700				Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
18	Exiger dans le processus d’appels d’offres le tri des encombrants encore utilisables et des encombrants récupérables lors des collectes et en assurer un suivi	RH : 700							Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
19	Soutenir financièrement et accompagner les friperies du territoire dans leurs projets de mise en valeur des matières textiles	25 000							FRR	Subvention projet similaire : 35 000	Similaire
Récupération – Recyclage – Valorisation											
20	Poursuivre l’implantation de la collecte et du traitement de la matière organique dans les résidences unifamiliales, les résidences de 2 à 5 logements, de 6 à 9 logements et de 10 logements et plus	403 850	403 850	403 850	403 850	403 850	403 850	403 850	PTMOBC / Redistribution des redevances à l'élimination	Redistribution : 128 820	Similaire
21	Instaurer la collecte et le traitement de la matière organique dans les ICI										
22	Instaurer le compostage domestique dans les résidences et petits ICI et le compostage communautaire dans les fermes à Saint-Léandre	150 000							ACDC / Redistribution des redevances à l'élimination	Redistribution : 128 820	Similaire
23	Ajouter à long terme des équipements de récupération de la matière organique aux équipements existants dans les lieux publics	25 000							Redistribution des redevances à l'élimination	Redistribution : 128 820	Similaire

Tableau 7.3 Coûts de mise en œuvre (suite)

No	Mesure	Échéancier et coûts (dollars)							Source de revenus	Revenu 2021	Revenu potentiel
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
24	Distribuer à la population et utiliser dans l'aménagement paysager le compost provenant de la collecte et du traitement de la matière organique	Compris dans les coûts des mesures 20 et 21							Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
25	Identifier et recruter les producteurs agricoles pour la mise en place des sites de collecte de plastiques agricoles en concertation avec l'OGD	RH : 950							Quote-part	52 520	Similaire
26	Mettre en place des sites de collecte de plastiques agricoles dans les grandes fermes productrices tout en maintenant la collecte de porte en porte dans les plus petites fermes en concertation avec l'OGD	RH : 950	RH : 950	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	Quote-part	52 520	Similaire
27	Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés	81 000							Redistribution des redevances à l'élimination / Taxes municipales	Redistribution : 128 820	Similaire
28	Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées	324 650	332 580	340 510	340 510	348 440	348 440	348 440	Taxes municipales	-	-
29	Convenir d'une entente avec un opérateur du secteur sud-est du territoire non organisé Rivière-Bonjour en vue de la mise en place de conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Budget TNO	10 085	Similaire
30	Consolider la desserte en conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles du secteur ouest du territoire non organisé Rivière-Bonjour	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Budget TNO	10 085	Similaire
31	Accompagner les municipalités locales dans la démarche provinciale de modernisation de la collecte sélective et de la consigne	RH : 3 160	RH : 3 160	RH : 3 160	RH : 3 160	RH : 3 160	RH : 3 160	RH : 3 160	Quote-part	52 520	Similaire
32	Encourager la mise en place de points municipaux des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	RH : 1 600	Quote-part	52 520	Similaire

Tableau 7.3 Coûts de mise en œuvre (suite)

No	Mesure	Échéancier et coûts (dollars)							Source de revenus	Revenu 2021	Revenu potentiel
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
Élimination											
33	Déterminer avec les municipalités concernées les meilleures options de gestion des points de dépôt de matières résiduelles desservant les secteurs non accessibles aux camions de vidange	RH : 6 325	RH : 6 325						Quote-part	52 520	Similaire
34	Renouveler l’entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière d’élimination des déchets solides			RH : 7 250					Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
35	Revoir le mode de tarification de l’enfouissement des déchets au LET pour refléter les quantités réelles enfouies par municipalité			RH : 7 250					Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
36	Réduire la quantité de verre utilisé comme matériau de recouvrement au LET de Matane	RH : 6 325							Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
Règlementation											
37	Adopter ou amender les règlements municipaux pour interdire le dépôt de matières organiques, de résidus CRD, de RDD dans la poubelle	RH : 10 420	RH : 10 420						Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
38	Interdire l’enfouissement des résidus CRD au LET de Matane et exiger le tri ou l’acheminement des résidus CRD vers un centre de tri	RH : 2 000	RH : 2 000						Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
39	Adopter un règlement visant à réduire l’utilisation des produits à usage unique et mettre en place une stratégie visant à accompagner les ICI			RH : 7 250	RH : 7 250	RH : 7 250	RH : 7 250	RH : 7 250	Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
Information – Sensibilisation – Éducation											
40	Poursuivre les activités de diffusion visant à mettre en valeur les ICI qui entreprennent des initiatives concrètes pour réduire les déchets générés par leurs activités	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
41	Diffuser les dépliants de sensibilisation en lien avec le tri des résidus de CRD au cours de l’émission des permis de construction, de rénovation et de démolition	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
42	Organiser des activités variées de sensibilisation à la collecte et au traitement de la matière organique (vidéos, rencontres de groupes, bulletins municipaux, médias sociaux et traditionnels, marché public, festivals d’été...)	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire

Tableau 7.3 Coûts de mise en œuvre (suite et fin)

No	Mesure	Échéancier et coûts (dollars)							Source de revenus	Revenu 2021	Revenu potentiel
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029			
43	Former et sensibiliser les résidents et producteurs agricoles de Saint-Léandre au compostage domestique et communautaire	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	ACDC / Redistribution des redevances à l'élimination	Redistribution : 128 820	Similaire
44	Utiliser les patrouilles vertes pour sensibiliser les gestionnaires d'ICI à la collecte et au traitement de la matière organique	11 150	11 150	11 150	11 150	11 150	11 150	11 150	Redistribution des redevances à l'élimination	128 820	Similaire
45	Réaliser des activités de sensibilisation adaptées aux élèves primaires, secondaires et aux jeunes des camps de jour	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500	Quote-part	52 520	Similaire
46	Réaliser des activités spécifiques pour mettre en valeur le savoir-faire écoresponsable des aînés	1 850	1 850	1 850	1 850	1 850	1 850	1 850	Quote-part	52 520	Similaire
47	Maintenir et renforcer les activités de sensibilisation de porte en porte durant l'été (inspection de bacs, distribution de dépliants, etc.)	8 350	8 350	8 350	8 350	8 350	8 350	8 350	Quote-part	52 520	Similaire
48	Sensibiliser la population aux services fournis à l'écocentre de Matane et aux écocentres satellites, le cas échéant	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	Quote-part	52 520	Similaire
49	Faire connaître la localisation des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	Compris dans les coûts de la mesure 47							Quote-part	52 520	Similaire
50	Informar et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d'ensilage en concertation avec l'OGD	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125	Quote-part	52 520	Similaire
51	Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO Rivière-Bonjour de l'emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles	RH : 550	RH : 550	RH : 550	RH : 550	RH : 550	RH : 550	RH : 550	Budget TNO	10 085	Similaire
52	Participer au comité régional de gestion des matières résiduelles en vue de trouver des solutions communes aux problèmes de GMR	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	Quote-part	52 520	Similaire
53	Produire et diffuser un bilan annuel de la performance en gestion des matières résiduelles des municipalités locales et des secteurs générateurs	RH : 950	RH : 950	RH : 950	RH : 950	RH : 950	RH : 950	RH : 950	Quote-part	52 520	Similaire
54	Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	RH : 700	Quote-part	52 520	Similaire

VIII-SUIVI ET SURVEILLANCE

Le suivi vise, conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relatives à la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, à assurer l'atteinte des objectifs et à évaluer l'efficacité des mesures et activités prévues au PGMR.

Pour garantir le suivi et la surveillance de l'application des mesures du PGMR, deux rapports de suivi seront produits par année.

Un rapport annuel faisant état de la performance de la MRC en gestion des matières résiduelles, basé notamment sur des indicateurs de suivi, sera préparé et soumis au Conseil de la MRC. Ce rapport permettra au Conseil d'évaluer le niveau de réalisation des mesures et permettra d'apporter des modifications, le cas échéant, dans leur mise en œuvre.

Le rapport annuel de la MRC servira de document de base à l'élaboration du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR exigé par le MELCC pour la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Un autre rapport sera préparé à l'intention des administrations municipales locales. Il présentera les performances de chacune des municipalités et permettra de mieux orienter les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation dans ces municipalités.

Pour permettre au Conseil de la MRC de pouvoir assurer le suivi sur la base d'éléments objectifs, plusieurs indicateurs de suivi sont définis pour chaque objectif, comme le montre le tableau 8.1 de la page suivante. Les données devant servir à déterminer ces indicateurs proviendront notamment des registres de diverses installations desservant le territoire telles les centres de tri, l'écocentre de Matane, les friperies, le centre de traitement de la matière organique et le lieu d'enfouissement technique de Matane.

Tableau 8.1 Indicateurs de suivi

Orientations	Objectifs	Indicateurs de suivi	Définition des indicateurs ¹⁰² / Source des données
Détourner la matière organique putrescible de l'enfouissement	Recycler 100% des résidus verts, alimentaires et boues municipales	Quantité totale traitée	Site de traitement
		Taux annuel de récupération	(Quantité récupérée/Quantité générée) X 100
		Quantité totale éliminée	Site de traitement et lieu d'enfouissement technique de Matane
Encourager la réduction des matières résiduelles à la source	Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets éliminés sur le territoire par habitant et par année	Quantité totale éliminée	Lieu d'enfouissement technique de Matane
		Taux annuel global d'élimination par habitant	Quantité totale éliminée/nombre d'habitants
		Taux annuel d'élimination par habitant du secteur résidentiel	Quantité totale éliminée du secteur résidentiel/nombre d'habitants
		Taux de réduction de l'élimination	((Quantité totale éliminée de l'année en cours - Quantité totale éliminée de l'année précédente) / Quantité totale éliminée l'année précédente) X 100
Réduire l'élimination de déchets sur le territoire	Réduire de 100% la quantité de verre utilisé comme matériaux alternatifs de recouvrement au LET de Matane	Taux de réduction du verre comme matériau de recouvrement au LET	((Quantité totale éliminée de l'année en cours - Quantité totale éliminée de l'année précédente) / Quantité totale éliminée l'année précédente) X 100
Augmenter le taux de participation à la récupération des matières recyclables	Collaborer avec les organismes de gestion désignés en vue de l'atteinte des taux de récupération des matières recyclables et plastiques agricoles prescrits par la réglementation	Quantité totale récupérée	Centre de tri
		Taux annuel de récupération	(Quantité récupérée/ Quantité générée) X 100
		Taux annuel d'acheminement vers des recycleurs	(Quantité acheminée/Quantité récupérée) X 100
		Nombre d'agriculteurs sensibilisés	Bilan des campagnes annuelles ISÉ
Encourager les industries, commerces et institutions à adopter des mesures visant à augmenter la récupération des matières résiduelles	Orienter vers un centre de tri 100% des résidus de CRD.	Taux annuel de récupération de plastique d'ensilage	(Quantité récupérée/ Quantité générée) X 100
		Nombre de portes résidentielles visitées par année	Bilan des campagnes annuelles ISÉ
		Nombre d'ICI visités et sensibilisés par année	Bilan des campagnes annuelles ISÉ
		Nombre d'élèves et de jeunes sensibilisés par année	Bilan des campagnes annuelles ISÉ
		Taux annuel de récupération des résidus CRD	Centre de tri des résidus de CRD et lieu d'enfouissement technique de Matane

¹⁰² Les quantités sont en tonnes métriques et sont exprimées sur une base annuelle.

SOURCES D'INFORMATION

- 1- CLD de La Matanie, 2014. *Portrait économique et sociodémographique de la MRC de La Matanie*. Document de présentation inédit.
- 2- CLD et MRC de La Matanie, 2011. *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC de La Matanie 2011-2015*. Document inédit.
- 3- Emploi Québec, 2014. *Entreprises par secteur SCIAN*. Consulté le 2 septembre 2014, tiré de http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_01.asp?lang=F&RAN&Porte=4.
- 4- Élyme conseils, JMP Consultants, Synergie BSL, 2021. *Les plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent, portrait des gisements de l'entreprise agricole au récupérateur*. MAPAQ-BSL : 48 p.
- 5- Groupe Bouffard, 2014. Centre de tri. Consulté le 24 février 2014, tiré de <http://www.groupebouffard.com/03tri.html>.
- 6- ISQ, 2021. *Mise à jour 2021 des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041*. Tirés de <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte> - <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte> et <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-regions-administratives-et-regions-metropolitaines-rmr>.
- 7- ISQ, 2021. *Revenu disponible par habitant, MRC et ensemble du Québec*. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-disponible-par-habitant-mrc-et-ensemble-du-quebec>.
- 8- ISQ, 2021. Statistique Canada. *Estimations démographiques annuelles (régions intraprovinciales, janvier 2021)*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-disponible-par-habitant-mrc-et-ensemble-du-quebec>.
- 9- ISQ, 2021. *Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec*. Tiré de https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=1.
- 10- ISQ, 2014. *Nombre de travailleurs de 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2008-2012*. Consulté le 5 septembre 2014, tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil01/societe/marche_trav/indicat/trav_mrc01.htm.
- 11- MAPAQ. Profil de l'industrie agricole de la MRC de Matane. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

Tiré de

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/BasSaintLaurent/portrait_mataneWeb.pdf.

12- LADOUCEUR, Stéphane (2019). « *Revenu disponible* », Bulletin Flash, [En ligne], mai, Institut de la statistique du Québec, p. 1-10.

13- MAMH, 2022. *Répertoire des municipalités*. Tiré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/080/>.

14- MELCC, 2019. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2019-2014*, 21 pages.

15- MDDELCC et Solinov, 2013. *Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation*. 146 pages et annexes.

16- MRC de La Matanie, 2001. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. 216 pages.

17- MRC de La Matanie, 2019. *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel*. Rapport final.

18- MRC de La Matanie. *Plan d'agriculture urbaine de la MRC de La Matanie*. Document en cours d'élaboration.

19- RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement, 2007. *Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*. Rapport de projet, tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Rapport-projet-caract.pdf>.

20- RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement, 2009. *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*. Rapport de synthèse. 28 pages.

21- RECYC-QUÉBEC, 2009. Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Bilan2008.pdf>

22- RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Méthodologie et calculs. Note méthodologique*. Version 2, janvier 2015. Document réalisé par Chamard et Associés pour RECYC-QUÉBEC et MDDELCC. 82 pages.

23- RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR : Guide d'utilisation et d'accompagnement*. Version 2, janvier 2015. Document réalisé par Chamard et Associés pour RECYC-QUÉBEC et MDDELCC. 62 pages.

- 24- RECYC-QUÉBEC, 2020. *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*. Version 2020.
- 25- Sani-Manic Inc., 2014. *Capacité du centre de traitement des boues de Matane*. Communication personnelle, mai 2014.
- 26- Solinov, 2013. *Étude faisabilité et analyse de scénarios de gestion des matières résiduelles organiques de la MRC de Matane*. Rapport présenté à la Ville de Matane. 44 pages.
- 27- Statistique Canada, 2017. *Profil du recensement. Recensement de 2016*. Produit no 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. Tirés de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-cd-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CD&GC=2408&TOPIC=10>.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=POPC&Code1=0515&Geo2=CD&Code2=2408&SearchText=Matane&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>
- 28- Ville de Matane, 2006 à 2019. *Statistiques des matières résiduelles – LET, écocentre, centre de tri*. Communication personnelle.

ANNEXES

ANNEXE I

Intervenants de type institutionnel ou communautaire

Organismes gouvernementaux

Nom	Coordonnées	Implication
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques	Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est 29 ^e étage, Québec (Québec), G1R 5V7 Tel : 1 800 561-1616 Fax : (418) 646-5974	- Mise en place de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Plan d'action 2019-2024). - Subventionne la réalisation et la mise en œuvre des PGMR.
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques. Direction régionale du Bas-St Laurent	212, avenue Belzile Rimouski (Québec), G5L 3C3 Tel : (418) 727-3511 Fax : (418) 727-3849	
RECYC-QUÉBEC	420, boul. Charest Est Bureau 200, Québec (Québec), G1K 8M4 Tel : 1 866 523-8290 Fax : (418) 643-6507	- Évaluation des PGMR. - Répondre aux questions sur la gestion des matières résiduelles. - Programme de subvention. - Promotion, développement et mise en œuvre des actions pour favoriser la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation de matières ou de produits. - Élaboration et administration de programmes du gouvernement du Québec relatifs à la gestion de matières résiduelles.
Ressources Humaines et Développement des compétences Canada (Services Canada)	750, avenue du Phare Ouest, Suite 220, Matane (Québec), G4W 3W8 Tel : 1 888 350-3231 Fax : (418) 562-9200	Financement du recrutement d'étudiants pour les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation

Organismes municipaux

Nom	Coordonnées	Implication
MRC de La Matanie	158, rue Soucy, 2 ^e étage Matane (Québec), G4W 2E3 Tel : (418) 562-6734 Fax : (418) 562-7265	- Élaboration et révision du PGMR. - Planification régionale de la gestion des matières résiduelles. - Gestion de la vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques.
Municipalité de Baie-des-Sables	20, du Couvent C.P. 39 Baie-des-Sables (Québec) G0J 1C0 Tel : (418) 772-6218 Fax: (418) 772-6455	Gestion courante des matières résiduelles.
Municipalité de Les Méchins	239, route Bellevue Ouest Les Méchins (Québec), G0J 1T0 Tel : (418) 729-3952 Fax : (418) 729-3585	Gestion courante des matières résiduelles.
Municipalité de Grosses-Roches	122, de la Mer Grosses-Roches (Québec), G0J 1K0 Tel : (418) 733-4273 Fax: (418) 733-4273	Gestion courante des matières résiduelles.
Ville de Matane	230, avenue Saint-Jérôme Matane (Québec), G4W 3A2 Tel : (418) 562-2333 Fax : (418) 562-2336	-Gestion courante des matières résiduelles. -Récupération de peintures (garage municipal). -Gestion du LET et de l'écocentre
Paroisse de Saint-Adelme	138, Principale C.P. 39 Saint-Adelme (Québec), G0J 2B0 Tel : (418) 733-4044 Fax : (418) 733-4111	Gestion courante des matières résiduelles.
Paroisse de Saint-Jean-de-Cherbourg	1, 8 ^e Rang Saint-Jean-de-Cherbourg (Québec), G0J 2R0 Tel : (418) 733-8177 Fax : (418) 733-8177	Gestion courante des matières résiduelles.
Paroisse de Saint-Léandre	2005, rue de l'Église Saint-Léandre (Québec), G0J 2V0 Tel : (418) 737-4973 Fax: (418) 737-4876	Gestion courante des matières résiduelles.
Municipalité de Saint-René-de-Matane	178, avenue Saint-René, C.P. 58 Saint-René-de-Matane (Québec), G0J 3E0 Tel : (418) 224-3306 Fax : (418) 224-3259	Gestion courante des matières résiduelles.
Municipalité de Saint-Ulric	128, avenue Ulric-Tessier Saint-Ulric (Québec), G0J 3H0 Tel : (418) 737-4341 Fax : (418) 737-9242	Gestion courante des matières Résiduelles.
Municipalité de Sainte-Félicité	151, Saint-Joseph, C.P. 220 Sainte-Félicité (Québec), G0J 2K0 Tel : (418) 733-4628 Fax: (418) 733-8377	Gestion courante des matières résiduelles.
Municipalité de Sainte-Paule	102, rue Banville Sainte-Paule (Québec), G0J 2K0 Tel : (418) 737-4296 Fax: (418) 737-9460	Gestion courante des matières résiduelles.

Organismes environnementaux

Nom	Coordonnées	Implication
Groupe environnemental Uni-Vert Région Matane	C.P. 162, Matane (Québec), G4W 3N1 Tel : (418) 562-7218 Fax : (418) 562-7218	Sensibilisation, éducation, défense, protection et aménagement en environnement.
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	88, rue St-Germain Est, Bureau 104, Rimouski (Québec), G5L 4B5 Tel : (418) 721-5711 Fax : (418) 724-2216	- Concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable. - Promotion de la gestion durable (environnementale) des matières résiduelles auprès des industries, commerces et institutions (ICI).
Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES)	60, rue de L'évêché Ouest local B-314, Rimouski (Québec), G5L 4H6 Tel : (418) 723-1880	Sensibilisation aux enjeux environnementaux, socioéconomiques et interculturels
Citoyens et citoyennes de La Matanie pour l'environnement	https://www.facebook.com/cce.matanie/	Sensibilisation à la préservation de l'environnement
Comité d'action et de concertation en environnement (CACE du Cégep de Matane)	616, avenue Saint-Rédempteur Matane (Québec), G4W 1L1 Tel : 1 800 463-4299 Fax : (418) 566-2115	Mise en œuvre d'actions et de mesures concrètes visant la protection de l'environnement et le développement durable
Comité Établissement Vert Brundtland de l'école secondaire de Matane	455, avenue Saint-Rédempteur Matane (Québec), G4W 1K7 Tel : (418) 562-5429 Fax : (418) 566-2825	Sensibilisation à un avenir viable
Jour de la Terre (fonds ÉCO IGA)	460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 504, Montréal (Québec), H3B 1A7 Tel : 1 800 424-8758 Fax : (514) 728-1001	Sensibilisation, éducation et financement d'activités ou de projets relatifs à l'environnement.
Synergie Matanie	235, avenue Saint-Jérôme local 312, Matane (Québec), G4W 3A7 Tel : (418) 562-3171	- Maillage d'entreprises - Valorisation de matières résiduelles orphelines
Synergie Bas-Saint-Laurent	235, avenue Saint-Jérôme local 312, Matane (Québec), G4W 3A7 Tel : (418) 562-3171	- Maillage d'entreprises - Valorisation de matières résiduelles orphelines
Élyme conseils	79, rue de l'Évêché Est bureau 102, Rimouski (Québec), G5L 1X7	- Consultation citoyenne - Développement durable

Autres organismes

Nom	Coordonnées	Implication
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1101, boul. Brassard, b. 214 Chambly (Québec), J3L 5R4 Tel : 1 877 987 6448 Fax : (450) 447-9988	Récupération d'huiles, de contenants d'huiles, d'antigels, d'aérosols, de filtres à huile.
Association des Producteurs Responsables (ARP)	info@recycfluor.ca Tel : 1 888 604-2624	Récupération d'ampoules et tubes fluorescents.
Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-Peinture)	240, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec), G9A 2G8 Tel : 1 855 840-6559 Fax : 1 819 840-3270	Récupération de peintures.
Appel à recycler Canada Inc. Bureau régional du Québec	1, Place-Ville-Marie, b. 2001 Montréal (Québec), H3B 2C4 Tel : 1 877 273 2925 Fax : (450) 461-2081	Récupération de piles rechargeables et non rechargeables, batteries et téléphones cellulaires.
Association du recyclage pour les produits électroniques (ARPE-QUÉBEC)	✉ info@recyclermeselectroniques.ca Tel : 1 888 557-8177	Récupération de produits électroniques et informatiques.

Institutions d'enseignement

Nom	Coordonnées	Implication
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées	530, avenue St-Jérôme Matane (Québec), G4W 3B5 Tel : (418) 566-2500 Fax : (418) 562-4805	
Centre d'éducation des adultes de Matane	81, rue d'Amours, Matane (Québec), G4W 2X5 Tel : (418) 562-5383 Fax : (418) 562-5386	Éducation des adultes
Centre de formation professionnelle de Matane	271, boulevard du Père-Lamarche, Matane (Québec), G4W 0C3 Tel : (418) 562-5422 Fax : (418) 562-2075	Enseignement professionnel
École Bon Pasteur	310, boulevard Dion, Matane (Québec), G4W 3M1 Tel : (418) 562-1409 Fax : (418) 562-7718	Enseignement préscolaire et primaire
École Saint-Victor	676, chemin de la Grève, Petit-Matane (Québec), G0J 7A7 Tel : (418) 562-1740 Fax : (418) 566-8947	Enseignement préscolaire et primaire
Écoles Le Marinier	161, rue Principale, Les Méchins (Québec), G0J 1T0 Tel : (418) 729-3221 Fax : (418) 562-1312	Enseignement préscolaire et primaire
École Émile-Dubé	204, rue Principale, St-Adelme (Québec), G0J 2B0 Tel : (418) 733-4462 Fax : (418) 562-8158	Enseignement préscolaire et primaire
École Mgr Belzile	197, avenue Ulric-Tessier St-Ulric (Québec), G0J 3H0 Tel : (418) 737-4831 Fax : (418) 562-1311	Enseignement préscolaire et primaire
École Assomption	7, rue du Couvent, Baie-des-Sables (Qc), G0J 1C0 Tel : (418) 772-6510 Fax: (418) 562-4906	Enseignement préscolaire, primaire et secondaire
École Saint-René-Goupil	165, avenue St-René, St-René-de-Matane (Qc) G0J 3E0 Tel : (418) 224-3372 Fax : (418) 562-1387	Enseignement préscolaire et primaire
École Ste-Félicité	207, boulevard Perron, Ste-Félicité (Québec), G0J 2K0 Tel : (418) 733-4276 Fax: (418) 562-1305	Enseignement préscolaire et primaire
École Victor-Côté	505, avenue St-Jérôme, Matane (Québec), G4W 3B8 Tel : (418) 562-2645 Fax : (418) 562-6651	Enseignement préscolaire et primaire
École Saint-Léandre	2003, rue de l'Église, St-Léandre (Québec), G0J 2V0 Tel : (418) 737-4966 Fax: (418) 562-4962	Enseignement préscolaire et primaire
École Zénon-Soucy	152, rue Saint-Rédempteur Matane (Québec), G4W 1K2 Tel : (418) 562-0827 Fax : (418) 562-8476	Enseignement préscolaire et primaire

Institutions d'enseignement (suite et fin)

Nom	Coordonnées	Implication
École Noël-Fortin	7, rue du Collège, Saint-Luc-de-Matane (Québec), G0J 9B4 Tel : (418) 562-1840 Fax: (418) 562-1841	Enseignement primaire
École secondaire de Matane	455, avenue Saint-Rédempteur Matane (Québec), G4W 1K7 Tel : (418) 562-5429 Fax : (418) 566-2825	Enseignement secondaire
Cégep de Matane	616, avenue Saint-Rédempteur Matane (Québec), G4W 1L1 Tel : 1 800 463-4299 Fax : (418) 566-2115	Enseignement collégial
Université de Sherbrooke	2500, boulevard de l'Université Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Tel : (819) 821-8000	Recyclage des pales d'éoliennes dans le béton

ANNEXE II

Grandes entreprises avec contrat de collecte privée

Entreprises avec contrat de collecte privée

Nom	Entreprise de collecte	Adresse	Secteur (SCIAN)
Les Fruits de Mer de l'Est du Québec Ltée	Bouffard sanitaire Inc., Exploitation Jaffa Inc. et Les Fruits de Mer de l'Est du Québec Ltée	1600, Matane-sur-Mer, Matane (Québec) G4W 3M6	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer
Maxi Matane	RCI environnement	595, du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1A9	Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)
Construction CEG Inc.	Construction CEG Inc.	64, rue du Port C.P. 307 Matane (Qc) G4W 3N2	Construction (secteurs résidentiel, commercial et institutionnel)
Les entreprises de construction St- Raymond Inc.	Les entreprises de construction St-Raymond Inc.	726, du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1	Construction (travaux d'excavation et de nivellement)
Méridien Maritime	Bouffard sanitaire Inc. et Méridien Maritime	1460, Matane-sur-Mer, Matane, Québec G4W 3M6	Réparation et construction navale
Terexcavation Grant Inc.	Terexcavation Grant Inc.	170, route 132, Matane (Québec) G4W 7C4	Construction (travaux d'excavation et de nivellement)
Pêcheries Bertrand Desbois	Pêcheries Bertrand Desbois	985, du Phare Ouest, Matane (Québec) G4W 3M6	Commerce de détail (poissonnerie)
Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc.	Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc.	174, route 132 Est, Baie-des-Sables (Québec), G0J 1C0	Construction (travaux d'excavation, de nivellement, démolition et autres)
Les Chevrons Bélanger Inc.	Les Chevrons Bélanger Inc.	2903, route 132 Est, Saint-Ulric (Québec), G0J 3H0	Construction (bois)
Habitat Construction Matane	Habitat Construction Matane et Bouffard sanitaire Inc.	119, rue St-Pierre, Matane (Québec) G4W 2B6	Construction (secteurs résidentiel, commercial et institutionnel)
Caravane Joubert Inc.	Caravane Joubert Inc. et Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc.	3055, route 132, Saint-Ulric (Québec), G0J 3H0	Commerce de détail (marchands de véhicules)
Nettoyage Simco Rénovation	Nettoyage Simco Rénovation et Bouffard sanitaire Inc.	799B, av. du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1A9	Construction (secteurs résidentiel, commercial et institutionnel) et services de conciergerie
Les Constructions SOGESCO	Les Constructions SOGESCO	2935, rang 6 Est, Saint-Léandre (Québec) G0J 2V0	Construction (secteurs résidentiel, commercial et institutionnel)
Les Cuisines Gaspésiennes Ltée	Bouffard sanitaire Inc.	85, rue du Port, Matane, Québec G4W 3M6	Industries de produits alimentaires (jambons et charcuteries)
Marmen Énergie	Bouffard sanitaire Inc.	1905, avenue du Phare Ouest, C.P. 190, Matane, Québec G4W 3N1	Fabrication de tours d'éoliennes et assemblage de nacelles
WEC Tours Québec Inc.	Bouffard sanitaire Inc.	300, rue du Port, Matane, Québec G4W 3M6	Fabrication de tours en béton pour éoliennes (construction)
GDS Valoribois Inc. Division Matane	Bouffard sanitaire Inc.	80, Parc Industriel, C.P. 303, Matane (Québec), G4W 3N2	Fabrication et préservation du bois d'œuvre et du bois d'ingénierie

Source : Ville de Matane

Entreprises avec contrat privé de collecte (suite et fin)

Nom	Entreprise de collecte	Adresse	Secteur (SCIAN)
Groupe Maritime Verreault Inc.	-	108, rue du Collège, Les Méchins (Québec) G0J 1T0	Construction, transformation et réparation navale
Ministère des Transports - Matane	Ministère des Transports - Matane	14, Parc Industriel C. P. 250, Matane (Québec) G4W 3N2	Administration publique
Hydro-Québec	Bouffard sanitaire Inc. et Hydro-Québec	84, rue Savard C.P. 550, Matane (Québec) G4W 3P5	Production d'électricité (services publics)
Tembec - Usine de Matane	Bouffard sanitaire Inc.	400, rue du Port, C.P. 640, Matane, Québec G4W 3P6	Usine de pâte à papier (fabrication)

Source : Ville de Matane

ANNEXE III

Intervenants en valorisation

Intervenants en récupération et en valorisation de matières résiduelles

Intervenant	Localisation	Type d'intervenant	Secteur d'activité	Description des principales activités	Matières visées
Groupe Bouffard	75, rue Savard, Matane, QC, G4W 3M9	Entreprise privée	Transport/ Récupération/ Recyclage	Gestion d'installation	Antigel, aérosol, filtres à huile, huile usée et contenant d'huile, bois, palettes de bois, papier, carton, verre, plastiques, appareils audio vidéo, appareils électroniques et informatiques, électroménagers, matériaux de construction, outils et machineries agricoles, piles, autres matières résiduelles
Exploitation Jaffa Inc.	600, boulevard Perron, Maria, QC, G0C 1Y0	Entreprise privée	Transport/ Récupération	Gestion d'installation	Papier, carton, verre, plastiques, autres matières résiduelles
Groupe Rima (Sani-Manic Inc.)	375, rue de la Gare, St-Anaclet, QC, G0K 1H0	Entreprise privée	Récupération/ Recyclage	Gestion d'installation	Boues de fosses septiques
Techno Nation	268, av. Fraser, Matane, QC, G4W 3J1	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Téléphones cellulaires
Ville de Matane (Garage municipal)	230, av. Saint-Jérôme, Matane, QC, G4W 3A2	Institution publique	Récupération	Point de dépôt	Peintures
Quincaillerie Grégoire et Fils (Rona)	130, boulevard Dion, Matane, QC, G4W 3L7	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Peintures, ampoules fluocompactes, piles, téléphones cellulaires, batteries domestiques, accessoires d'outils électriques, piles rechargeables
BMR Groupe Dynaco (coop Purdel)	515, av. du Phare Est, Matane, QC, G4W 1A5	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Peintures, ampoules et tubes fluorescents
Les entreprises d'électricité G. Ouellet	795, av. du Phare Est, Matane, QC, G4W 1A9	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Ampoules et tubes fluorescents
Canadian Tire	780, av. du Phare Ouest, Matane, QC, G4W 1V7	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Aérosols, batteries d'auto, filtres à huile, huile usée, pneus, piles rechargeables. Peintures.
Veolia (Matane)	88, rue Durette C.P. 398, Matane, QC, G4W 3M7	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, filtres à huile, huile usée, peintures, piles, produits dangereux (RDD entre autres), boues
Cyon de Matane	580, av. du Phare Est, Matane, QC, G4W 1B1	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Huile usée et contenant d'huile, huile de cuisson, pneus
Fix auto Matane	95, rue Brillant C.P. 264, Matane, QC, G4W 3N2	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, aérosol, huile usée et contenant d'huile, peintures
Occasion Sport Inc.	177, boul Perron, Sainte-Félicité, QC, G0J 2K0	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, aérosol, huile usée et contenant d'huile, peintures
Garage Perron	122, boul Perron, Sainte-Félicité, QC, G0J 2K0	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, aérosol, huile usée et contenant d'huile, peintures

Intervenants en récupération et en valorisation de matières résiduelles (suite)

Intervenant	Localisation	Type d'intervenant	Secteur d'activité	Description des principales activités	Matières visées
Garage P. Vézina	767, av. du Phare Ouest, Matane, QC, G4W 1V6	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Filtres à huile, huile usée et contenant d'huile
Poste Canada	200, av. Saint-Jérôme, Matane, QC, G4W 3B0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	176, rue Ulric-Tessier, Saint-Ulric, QC, G0J 3H0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	104, avenue de la Mer, Baie-des-Sables, QC, G0J 1C0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	110, rue Banville, Sainte-Paule, QC, G0J 3C0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	151, avenue Saint-René, Saint-René, QC, G0J 3E0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	232, boul Perron, Sainte-Félicité, QC, G0J 2K0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	153, boul Monseigneur-Ross, Grosses-Roches, QC, G0J 1K0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	181, rue Principale, Les Méchins, QC, G0J 1T0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Poste Canada	2-1, 8 ^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg, QC, G0J 2R0	Organisme public	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Jean Coutu	200, av. du Phare Est, Matane, QC, G4W 1A7	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Piles rechargeables
Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant, Matane, QC, G4W 3M9	Organisme communautaire	Récupération	Point de dépôt	Cartouches d'encre, palettes de bois, papiers confidentiels
Pneus du Parc	60, rue du Parc industriel, Matane, QC, G4W 0K1	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Pneus
Récupération Frédéric Saucier	730, route des Érables, Saint-Léandre, QC, G0J 2V0	Entreprise privée	Récupération	Espace de vente/ Gestion d'installation	Appareils électroménagers, batteries d'automobile, métaux, outils et machineries agricoles, pièces d'automobile, carcasses d'automobile
Dit-Vert cité	206, rue Tremblay, Matane, QC, G4W 2L9	Entreprise privée	Recyclage	Point de dépôt	Huile de cuisson usée
Entreprise RDL	Rivière-du-Loup	Entreprise privée	Recyclage	Gestion d'installation	Résidus de crevettes
Sanimax	2001, av. de La Rotonde, Lévis, QC, G6X 2L9	Entreprise privée	Transport/Récupération	Gestion d'installation	Résidus de viande, huile de cuisson usée

Intervenants en récupération et en valorisation de matières résiduelles (suite)

Intervenant	Localisation	Type d'intervenant	Secteur d'activité	Description des principales activités	Matières visées
Leblanc environnement	200, rue William-Moreau, New Richmond, QC, G0C 2B0	Entreprise privée	Transport/ Récupération	Gestion d'installation	Boues de fosses septiques, Huile usée
La maison des Jeunes	C.P. 182, Matane, QC, G4W 3N1	Organisme communautaire	Récupération	Sensibilisation/ Point de dépôt	Contenants consignés
Phoenix services environnementaux	144, route du Président-Kennedy, Saint-Henri, QC G0R 3E0	Entreprise privée	Transport/ Récupération/ Valorisation	Gestion d'installation	Huile usée, matières dangereuses (RDD entre autres)
J.M. Bastille Acier Inc.	396, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, QC, G5R 2Z2	Entreprise privée	Transport/ Récupération	Gestion d'installation	Métaux ferreux et non ferreux, carcasses d'automobile
Campor environnement	98, rue des Équipements, Rivière-du-Loup, QC, G5R 5W9	Entreprise privée	Transport/ Récupération	Gestion d'installation	Huile usagée, matières dangereuses (RDD), boues et autres résidus de procédés
RCI environnement	9501, boulevard Raw Lawson, Anjou, QC, H1J 1L4	Entreprise privée	Transport/ Récupération	Gestion d'installation	Papier, carton, verre, plastiques, déchets, résidus CRD
Agro-futur Matane	202, av. Saint-René Saint-René-de-Matane, QC, G0J 3E0	Organisme à but non lucratif	Recyclage	Services professionnels	Matières résiduelles fertilisantes
JMP Consultants	431, rue des Artisans bureau 200, Rimouski, QC, G5L 1A4	Entreprise privée	Recyclage	Services professionnels	Matières résiduelles fertilisantes
ASDR environnement	1112, boulevard de la Rive-Sud, #205 Lévis, QC, G6W 5M6	Entreprise privée	Vidange/ Transport/ Recyclage	Gestion d'installation	Boues de stations d'épuration
Achetons-Vendons	291, av. St-Jérôme, Matane, QC, G4W 3A8	Entreprise privée	Récupération/ Réemploi	Point de dépôt	Appareils électroniques et informatiques en état de marche, disque, CD, instruments de musique, jeux vidéo
Achetons-Vendons	291, av. St-Jérôme, Matane, QC, G4W 3A8	Entreprise privée	Récupération/ Réemploi	Point de dépôt	Appareils électroniques et informatiques en état de marche, disque, CD, instruments de musique, jeux vidéo
Transport Guillemette	125, 7e Rang, Irlande, QC, G6H 2M2	Entreprise privée	Transport	Service de transport	Textiles
Depuis Inc.	1114, boul Jolliet, Baie-Comeau, QC, G5C 1P6	Entreprise privée	Recyclage/ Réemploi	Collecte	Textiles

Intervenants en récupération et en valorisation de matières résiduelles (suite et fin)

Intervenant	Localisation	Type d'intervenant	Secteur d'activité	Description des principales activités	Matières visées
Service de pneus E. Côté Inc.	1348, ave du Phare Ouest, C.P. 244, Matane, QC, G4W 3N2	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Pneus
Dilicontracto Inc.	219, boulevard Talbot, Laurier-Station, Québec, QC, G1L 2P2	Entreprise privée	Élimination/ Récupération	Gestion d'installation	Matières résiduelles diverses
Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc.	2909 Avenue du Centenaire, Saint-Ulric, QC, G0J 3H0	Entreprise privée	Transport/ Valorisation	Gestion d'installation	Matériaux secs
Villeneuve Ford Mercury Inc.	761, av. du Phare Ouest, Matane, QC, G4W 1V6	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, huile usée et contenant d'huile
Consignation G.M. Bouffard	856, av. du Phare Est, Matane, QC, G4W 1B1	Entreprise privée	Récupération	Espace de vente/ Gestion d'installation	Appareils électroniques et informatiques, meubles, électroménagers, disque, CD, instruments de musique, jeux, jouets et livres, pièces automobiles
Walmart (laboratoire photo)	150, rue Piuze, Matane, QC, G4W 4T2	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Piles
Complexe culturel Joseph-Rouleau	520, av. Saint-Jérôme, Matane, QC, G4W 3B5	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Piles
Fortin TV service	273, rue St-Pierre, Matane, QC, G4W 2B7	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Appareils électroniques et informatiques
Garage service Clément Gagné	1014, route 132, Matane, QC, G4W 7E1	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, huile usée et contenant d'huile, pneus
Marché aux puces	856, av. du Phare Est, Matane, QC G4W 1B1	Entreprise privée	Récupération/ Réemploi	Espace de vente/ Gestion d'installation	Meubles, électroménagers
GM-Marquis Automobiles Inc.	1065, av. du Phare Ouest, Matane, QC, G4W 3M6	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, aérosol, huile usée et contenant d'huile
Garage André Vigneault Napa Auto-Care	724, route 132, Matane, QC, G4W 7C8	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, aérosol, huile usée et contenant d'huile
Toyota Matane	500, av. du Phare Est, Matane, QC, G4W 1A7	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt	Antigel, aérosol, huile usée et contenant d'huile
Ville de Matane (bureau administratif)	230, av. Saint-Jérôme, Matane, QC, G4W 3A2	Institution publique	Récupération	Point de dépôt	Piles
Clubs d'encadrement des producteurs agricoles et assimilés	-	-	Recyclage	Services professionnels	Matières résiduelles fertilisantes
Cuisine collective de la région de Matane	221, rue de la Fabrique, Matane, QC, G4W 1Z6	Organisme sans but lucratif	Réduction à la source	Collecte de produits alimentaires	Matières organiques (produits alimentaires)
Certex	7500, Grande Allée, Saint-Hubert, QC, J3Y 5K2	Entreprise privée	Réemploi/Recyclage	Collecte	Textiles

ANNEXE IV

Installations de gestion des matières résiduelles

Installations de gestion de matières résiduelles

Infrastructure/ Installation	Adresse	Propriétaire	Clientèle	Quantité annuelle reçue / autorisée (T)	Matières visées	No. Décret / Échéance / Durée de vie
Centre de tri Bouffard	75, rue Savard, Matane, QC, G4W 3M9	Groupe Bouffard Inc.	Municipalités, Résidentiel, ICI	Plus de 5 000 / 21 000	Papiers, cartons, verres, métal, aluminium, plastiques, etc.	-
Centre de tri Bouffard	1086, rue Industrielle, Mont-Joli, QC, G5H 3S2	Groupe Bouffard Inc.	Municipalités, Résidentiel, ICI	Plus de 5 000 / 15 000	Papiers, cartons, verres, métal, aluminium, plastiques, etc.	-
Écocentre de Matane	330, rue Yves-Bérubé, Matane, QC, G4W 3M6	Ville de Matane	Municipalités, Résidentiel, ICI	5 800 / ND	Résidus de construction, résidus métalliques, pneus dimensionnés, résidus verts, résidus domestiques dangereux, appareils de technologies de l'information et des communications, matelas, sommiers, huile végétale d'origine domestique.	-
Centre de traitement de boues de Matane	1991, avenue du Phare Ouest, Matane, G4W 3M6	Sani-Manic Inc.	Municipalités, Résidentiel, ICI	4 500 / 7 000	Boues de fosses septiques	-
Friperie de l'école secondaire de Matane	284, rue Saint-Pierre, Matane, QC, G4W 2B5	École secondaire de Matane	Élèves	ND	Vêtements, chaussures, livres	ND
Chiffonnière du groupe Amitié de Saint- Adelme	140, rue principale, Saint-Adelme, QC, G0J 2B0	Groupe Amitié de Saint-Adelme	Résidentiel	ND	Vêtements, petits électroménagers fonctionnels, jouets, chaussures	ND
Friperie des Méchins	110, rue Pelletier, Les Méchins, QC, G0J 1T0	Le centre d'entraide des Méchins	Résidentiel	ND	Vêtements	ND
Les Chiffonnières	67, Rue d'Amours, Matane, QC, G4W 2X5	Regroupement des femmes de la région de Matane	Résidentiel	ND	Vêtements, chaussures, livres, vaisselle, bibelots usagés	ND
Le Grenier – Centre communautaire pour aînés (Relais Santé Matane)	384, rue du Rempart, Matane, QC, G4W 2T7	Relais Santé de Matane	Résidentiel, ICI	ND	Disque, CD, instrument de musique, livres, vêtements, vaisselle et objets de maison, ordinateurs, tablettes électroniques, écrans, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, téléphones, claviers, souris, câbles, chargeurs, télécommandes, matériel audio et vidéo, appareils cellulaires et téléavertisseurs.	ND
Friperie Mme Bernier	192, rue Saint-Pierre, Matane QC, G4W 2B5	Danielle Bernier	Résidentiel	ND	Vêtements	ND
Friperie Sativa ou Rock'n Coll	232, rue Saint-Pierre, Matane, QC, G4W 2B5	-	Résidentiel	ND	Vêtements	ND

Installations de gestion de matières résiduelles (suite)

Infrastructure/ Installation	Localisation	Propriétaire	Clientèle	Quantité annuelle reçue / autorisée (T)	Matières	No. Décret / Échéance / Durée de vie
Friperie La Penderie	192, avenue Ulric-Tessier, Saint- Ulric, QC G0J 3H0	La Penderie	Résidentiel	ND	Vêtements, bibelots, livres, vaisselle, petits articles de maison, jouets	ND
Friperie La Chiffonnière du bonheur	4, rue du Parc à Saint-Jean-de- Cherbourg, G0J 2R0	Les Jardins du bonheur	Résidentiel	ND	Vêtements, bibelots, autres petits articles de maison	ND
LET	330, rue Yves- Bérubé, Matane, QC, G4W 3M6	Ville de Matane	Municipalités, Résidentiel, ICI	29 580 (matériaux de recouvrement inclus) / 25 000 (sans recouvrement)	Déchets	527-2015/-/ 50 ans
Lieu d'enfouissement privé (LEP)	400, rue du Port, C.P. 640, Matane, QC, G4W 3P6	Tembec Matane	Privé	-	Boues papetières	-
Biométhanisateur	400, rue du Port, C.P. 640, Matane, QC, G4W 3P6	Tembec Matane	Privé	100 t de DCO/jour	Résidus liquides organiques	ND
Point de collecte Saint-Ulric	318, route Centrale, Saint-Ulric, QC, G0J 3H0	Municipalité de Saint- Ulric	Résidentiel, ICI	ND	Déchets et matières recyclables	ND
Point de collecte Sainte-Paule	Village de Sainte- Paule	Municipalité de Sainte- Paule	Résidentiel	ND	Feuilles et branches	ND
Point de collecte des Méchins	Route de Saint- Paulin, Les Méchins	Municipalité des Méchins	Résidentiel, ICI	ND	Toutes sortes de matières résiduelles solides. Ordinateurs, tablettes électroniques, écrans, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, téléphones, claviers, souris, câbles, chargeurs, télécommandes, matériel audio et vidéo, appareils cellulaires et téléavertisseurs,	ND
Point de collecte de Saint-Léandre	2005, rue de L'Église, Saint- Léandre	Municipalité de Saint- Léandre	Résidentiel	ND	Déchets et matières recyclables	ND

Installations de gestion de matières résiduelles (suite et fin)

Infrastructure/ Installation	Localisation	Propriétaire	Clientèle	Quantité annuelle reçue / autorisée (T)	Matières	No. Décret / Échéance / Durée de vie
Étangs d'épuration	Baie-des-Sables	Municipalité de Baie-des-Sables	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Saint-Ulric	Municipalité de Saint-Ulric	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Grosses-Roches	Municipalité de Grosses-Roches	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Matane (Parc industriel)	Ville de Matane	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Matane (Petit-Matane)	Ville de Matane	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Matane (Saint-Luc)	Ville de Matane	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Saint-Adelme	Municipalité de Saint-Adelme	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Saint-René-de-Matane	Municipalité de Saint-René-de-Matane	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Sainte-Félicité	Municipalité de Sainte-Félicité	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND
	Les Méchins	Municipalité de Les Méchins	Résidentiel, ICI	-	Boues d'épuration	ND

ANNEXE V

Liste des récupérateurs de l'écocentre de Matane

Récupérateurs de l'écocentre de Matane

Intervenant	Type d'intervenant	Secteur d'activité	Matières ou produits visés
Association des producteurs responsables (RecycFluo)	Organisme sans but lucratif	Récupération	Tubes fluorescents, lampes fluocompactes et autres lampes à mercure
Conteneurs KRT Inc.	Entreprise privée	Récupération	Bardeaux d'asphalte, matelas, gypse
Rapid Gaz Rimouski	Entreprise privée	Récupération	Bonbonne de propane vide
Groupe Bouffard	Entreprise privée	Récupération/Recyclage	Bois, carton
ARPE-Québec (récupérateurs désignés de l')	Organisme sans but lucratif	Récupération/Recyclage	Cartouches d'encre, téléphones cellulaires, matériel informatique, téléviseurs et autres produits électroniques
Sanimax	Entreprise privée	Récupération/Recyclage	Huile de cuisson
Récuper-Halo	-	Récupération	Halocarburés (fréons)
Laurentide re-sources Inc.	Entreprise privée	Récupération/Recyclage	Peinture, huile et RDD
AIM Recyclage Matane	Entreprise privée	Récupération	Métal. Antigél, aérosol, huile usée et contenant d'huile.
Bouffard			
Veolia	Entreprise privée	Récupération	Piles non rechargeables, résidus dangereux
Appel à recycler Canada Inc. (RBRC)	Organisme sans but lucratif	Récupération/Recyclage	Piles rechargeables
Transport A et R Bergeron Inc. (mandaté par Recyc-Québec)	Entreprise privée	Récupération	Pneus usés de véhicules
Consortium Écho-Logique	Organisme sans but lucratif	Récupération	Pneus usés de vélo
GSI Environnement/Groupe Bouffard	Entreprise privée	Récupération/Recyclage	Résidus verts
MIRA	Organisme sans but lucratif	Récupération	Cartouches d'encre
Ville de Matane	Institution publique	Recyclage	Résidus verts
9105-5798 QUEBEC INC.	Entreprise privée	Récupération/Recyclage	Résidus verts
Ndjem's exportation	Entreprise privée	Récupération/Recyclage	Pneus
Moisson Rimouski	Organisme sans but lucratif	Récupération/Recyclage	Pneus
Particuliers	Particulier	Récupération/Recyclage	Bois

Source : Ville de Matane, septembre 2014.

ANNEXE VI

Taux d'élimination et de récupération estimés par catégories de matières résiduelles
du secteur des ICI

Taux de récupération (kg/employé/an)
(Matières recyclables assimilables à la collecte sélective)

Catégories de matières résiduelles	Secteur SCIAN retenu									
	Industriel					Commercial		Institutionnel		
	Agriculture	Foresterie, pêche, mine et extraction	Manufacturier	Publique	Transport et entreposage	Hébergement et services de restauration	Commerce de gros et de détail	Services et bureaux	Services d'enseignement	Sois de santé
Papier et carton	45,8	23,1	32,5	10,4	15,6	521,8	728,8	81,3	63,6	15,0
Métal	48,8	24,6	34,6	11,1	16,6	2,8	47,7	4,4	3,7	1,3
Plastique	32,4	16,3	23,0	7,4	11,1	12,3	61,7	1,1	3,1	1,2
Verre	5,9	3,0	4,2	1,3	2,0	46,2	29,0	1,8	1,2	0,2

Sources : RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Méthodologie et calculs. Note méthodologique. Version 2, janvier 2015.

Taux d'élimination (kg/employé/an)

Catégories de matières résiduelles	Secteur SCIAN retenu									
	Industriel					Commercial		Institutionnel		
	Agriculture	Foresterie, pêche, mine et extraction	Manufacturier	Publique	Transport et entreposage	Hébergement et services de restauration	Commerce de gros et de détail	Services et bureaux	Services d'enseignement	Sois de santé
Matières recyclables assimilables à la collecte sélective										
Papier et carton	351,6	177,3	249,4	79,9	119,9	401,2	416,5	10,5	19,0	9,6
Métal	47,9	24,2	34,0	10,9	16,4	47,0	58,2	1,3	3,0	3,2
Plastique	223,7	112,8	158,7	50,9	76,3	153,0	191,9	4,7	23,0	6,9
Verre	16,0	8,1	11,3	3,6	5,5	204,0	45,3	1,4	2,1	1,0
Matières organiques										
Résidus verts	28,1	14,1	19,9	6,4	9,5	114,9	48,4	0,9	7,6	3,5
Résidus alimentaires	195,1	98,4	138,5	44,3	66,4	799,1	337,0	6,1	53,2	24,4
Autres résidus organiques	40,5	20,4	28,8	9,2	13,8	165,9	70,0	1,3	11,0	5,1

Sources : RECYC-QUÉBEC et MELCC, 2015. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Méthodologie et calculs. Note méthodologique. Version 2, janvier 2015.

ANNEXE VII

Bilan de l'inventaire des matières résiduelles avec l'outil de calcul de
RECYC-QUÉBEC

Bilan global des secteurs générateurs de matières résiduelles
(Selon la deuxième version de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)

Résultats globaux - Matane

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	2 758 t	1 790 t	4 548 t
MÉTAL	250 t	284 t	534 t
PLASTIQUE	353 t	1 052 t	1 406 t
VERRE	499 t	351 t	850 t
MATIÈRES ORGANIQUES	5 064 t	5 558 t	10 622 t
RÉSIDUS DE CRD	5 776 t	1 362 t	7 138 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	2 593 t	0 t	2 593 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	60 t	152 t	212 t
AUTRES RÉSIDUS	2 352 t	1 797 t	4 148 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	770 t	770 t
TOTAL (sans boues)	19 704 t	13 116 t	32 820 t
BOUES MUNICIPALES	400 t mh	58 t mh	458 t mh

